

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(36^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mercredi 2 novembre 1988

HAUTEUR : 2214

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU

1. Loi de finances pour 1989 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 1629).

Défense (suite)

Réponses de M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense, aux questions de : MM. François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances, Hervé de Charette, Daniel Colin, Jean-Yves Autexier, Hubert Gouze, Jacques Roger-Machart, Jean-Louis Goasduff, Mme Martine Daugreilh, MM. Robert Poujade, Michel Voisin, Georges Mesmin, Aimé Kergueris, Jean-François Delahais, Bernard Cauvin, Alain Calmat, Pierre Forgues, Jacques Baumel, Philippe Vasseur, Jean-Pierre Philibert, Jean-Claude Dessein, Bertrand Gallet, Yves Dollo, Guy-Michel Chauveau.

Article 33. - Aoption (p. 1644)

Article 34 (p. 1644)

Titre V

Amendement n° 35 de M. Pierna : MM. Louis Pierna, Jean-Michel Boucheron (*Ille-et-Vilaine*), président de la commission de la défense nationale, rapporteur spécial, le ministre, Guy-Michel Chauveau, Robert Montdargent. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 36 de M. Pierna : MM. Louis Pierna, le rapporteur spécial, le ministre, Freddy Deschaux-Beaume. - Rejet.

Amendement n° 37 de M. Pierna : MM. Robert Montdargent, le rapporteur spécial, le ministre, Freddy Deschaux-Beaume. - Rejet.

Amendement n° 38 de M. Rimbault : MM. Louis Pierna, le rapporteur spécial, le ministre, Freddy Deschaux-Beaume. - Rejet.

Amendement n° 39 de M. Rimbault : MM. Robert Montdargent, le rapporteur spécial, le ministre, Freddy Deschaux-Beaume. - Rejet.

Amendement n° 40 de M. Pierna : MM. Louis Pierna, le rapporteur spécial, le ministre, Freddy Deschaux-Beaume, Robert Montdargent. - Rejet.

Amendement n° 41 de M. Pierna. - Rejet.

Amendement n° 42 de M. Pierna : MM. Louis Pierna, le rapporteur spécial, le ministre, Freddy Deschaux-Beaume. - Rejet.

Amendement n° 43 de M. Montdargent. - Rejet

Amendement n° 44 de M. Montdargent. - Rejet.

Amendement n° 45 de M. Pierna : MM. Louis Pierna, le rapporteur spécial, le ministre, Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section marine, Robert Montdargent. - Rejet.

Amendement n° 46 de M. Montdargent : MM. Robert Montdargent, le rapporteur spécial, le ministre, Freddy Deschaux-Beaume. - Rejet.

Adoption du titre V.

Titre VI. - Adoption (p. 1652)

Adoption, par scrutin, de l'article 34.

Après l'article 34 (p. 1652)

Amendement n° 10 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial.

Amendements n° 11 et 12 de la commission des finances : MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet des amendements n° 10, 11 et 12.

Etat D. - Aoption (p. 1652)

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Dépôt de propositions de loi (p. 1653).

3. Ordre du jour (p. 1654).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. MICHEL COFFINEAU,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

DÉFENSE (suite)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de la défense.

Cet après-midi, l'Assemblée a entendu les orateurs inscrits et le Gouvernement.

Nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. François Hollande, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Monsieur le ministre de la défense, vous allez engager prochainement les exercices préparatoires à l'actualisation de la loi de programmation militaire, actualisation dont nos débats ont encore confirmé la nécessité au regard de la hausse du coût de certains programmes, de l'évolution des techniques d'armement et de l'état des négociations internationales.

Pouvez-vous aujourd'hui nous préciser ce que vous attendez exactement de l'actualisation et sur quelles bases vous souhaitez que cet exercice soit mené, notamment avec la représentation nationale.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre de la défense. Monsieur le député, l'article 4 de la loi du 22 mai 1987 relative à l'équipement militaire a prévu qu'un projet de loi qui proposera si nécessaire de modifier les crédits de paiement qu'il est prévu d'inscrire aux titres V et VI du budget de la défense jusqu'en 1991, indiquera les crédits de paiement susceptibles d'être inscrits pour les années 1992 et 1993. Ce projet de loi vous sera présenté à la deuxième session ordinaire de 1988-1989, le Gouvernement ayant souhaité se donner le temps de la réflexion afin de bien prendre la mesure de tous les enjeux de ce dossier.

L'objet de cette actualisation sera de confirmer les orientations de la loi de 1987, d'assurer la continuité de ces orientations jusqu'en 1991. Par ailleurs, il conviendra de fixer les programmes et les enveloppes pour les deux années suivantes : 1992 et 1993.

Dans quel esprit devrai-je aborder cet exercice que je n'ai fait, jusqu'à présent, qu'engager ? D'une part, j'ai la volonté de maintenir le cap que je vous ai indiqué, celui de la priorité donnée à la modernisation et à la préparation de l'avenir.

Cette modernisation, je le rappelle, vise à la suffisance par rapport aux missions qui ont été confiées aux forces armées par le Gouvernement - à la suffisance, ni plus ni moins. Elle s'inscrit donc dans un encadrement financier acceptable par le pays, qui ne peut dépasser 4 p. 100 de la production intérieure brute pour l'effort de défense - j'ajouterai aussi ni plus ni moins : c'est la « prime d'assurance » qui garantit l'indépendance et la liberté de notre peuple, et c'est un effort raisonnable si on regarde ce qui s'est passé dans la longue durée.

J'ajoute que, naturellement, certains éclairages particuliers devront intervenir. Le premier est relatif à la cohérence entre les enveloppes et les programmes. J'ai déjà évoqué la déclaration de Michel Rocard dans le débat de 1987 : il a très clairement distingué ce qu'il a appelé une « obligation de moyens » et une « obligation de résultat ».

Il est bien clair que des choix s'imposent à la lumière de certains dépassements qui ont été constatés, de certains programmes non prévus qui ont été engagés - je pense au quatrième AWACS, aux frégates de surveillance. D'autre part, il apparaît clairement, à la lumière même des instructions que j'ai reçues du Premier ministre, qu'un effort devra être fait pour resserrer les implantations de l'armée de terre : c'est le plan Orion. Il apparaît aussi que dans le domaine du financement du programme A.C.T.-A.C.M. certains financements étrangers sur lesquels on pouvait compter ne seront vraisemblablement pas réunis. Comment faire ? Voilà des questions auxquelles il faudra répondre.

Je souhaite également apporter un éclairage sur la cohérence dans les rythmes d'exécution des différents programmes. Il faut que certains programmes progressent parallèlement - je pense, par exemple, au missile antichar de troisième génération et à l'hélicoptère de combat. Il faut également qu'on évite une sophistication excessive de certains systèmes d'armes, au regard des coûts qui sont supportables par la collectivité. Je souhaite, de même, introduire davantage de cohérence entre la définition des matériels et les perspectives d'exportation. J'ai visité au Bourget l'exposition des matériels navals : j'ai vu un avion de surveillance électronique, le Pétrel, un hélicoptère léger Ecureuil « marine ». Ce sont là des matériels qui peuvent sans doute être facilement commercialisés ; cette dimension doit intervenir davantage dans nos choix.

La programmation ne doit pas être une simple superposition de programmes. C'est une véritable construction qui implique presque un métier d'architecte. Cette construction mérite que l'on en vérifie constamment l'équilibre.

Le deuxième éclairage est celui de l'environnement international. D'abord, il y a le marché unique en 1992, la perspective de l'émergence d'une industrie européenne de la défense, mais nous savons que cela prendra du temps. Je ne vais pas m'étendre longuement sur les réunions du G.E.I.P., réunion informelle à Salon-de-Provence il y a quelques semaines, réunion officielle à Luxembourg d'ici peu de jours. Mais il est clair que nous devons aller vers une industrie européenne de la défense.

Je souhaite que l'actualisation de la loi de programme prenne également en compte les progrès des discussions sur le désarmement, conventionnel et chimique, même si naturellement, comme je le rappelais tout à l'heure, la posture de suffisance qui est la nôtre en matière de défense fait qu'il n'y aura pas de conséquences immédiates. Mais le Président de la République a pris des initiatives importantes en matière de désarmement conventionnel et chimique, initiatives qui ont eu un grand retentissement international.

Pour le moment, je constate simplement qu'il y a des asymétries. On n'a pas observé de modifications dans la posture des armées du Pacte de Varsovie, même s'il y a des déclarations tout à fait encourageantes. J'ai entendu Mikhaïl Gorbatchev évoquer la réduction du service militaire en Union

soviétique. C'est très bien ! Seulement, là-bas, il dure deux ans et même trois ans dans la marine. Cela ne va pas nous amener à réduire la durée du nôtre, qui n'est que d'un an. Il faut réduire les asymétries ; nous nous réjouissons de tous les progrès qui feront qu'un jour, en Europe, nous aurons de part et d'autre des postures essentiellement dissuasives, essentiellement défensives, contribuant par conséquent à un véritable équilibre, pacifique, durable, qui permettra, à la longue, le rapprochement des deux parties de l'Europe que nous souhaitons et auquel nous entendons œuvrer. Je rappelle au passage que le Président de la République peut se trouver en Union soviétique dans quelques semaines.

Voilà donc l'ensemble des éléments qu'il faudra prendre en compte pour que la France garde une posture de défense qui corresponde aux réalités.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. Monsieur le ministre, ma question porte sur la défense de l'Europe.

Si je vous pose cette question, c'est pour deux raisons.

La première est que je suis un lecteur attentif des propos du Président de la République et que j'ai observé que devant l'Institut des hautes études de défense nationale, il avait parlé de cette grande affaire avec un ton qui paraissait empreint d'un certain scepticisme, pour ne pas dire d'un scepticisme profond.

La seconde raison, c'est que nous sommes au début d'un nouveau septennat, au début d'une nouvelle législature, et au début de l'action d'un nouveau gouvernement. C'est donc le moment de faire connaître à l'opinion vos projets.

Il s'agit de savoir si vous considérez comme une priorité ou non la construction du pilier européen de l'Alliance atlantique.

Cette question peut être examinée sous divers aspects. En premier lieu, y a-t-il un lieu privilégié pour parler de ce sujet et pour faire avancer les affaires ? Considérez-vous que l'U.E.O. est cet endroit ou non ? En deuxième lieu, y a-t-il des partenaires privilégiés avec lesquels ce sujet doit être traité en dépit des difficultés que chacun connaît ? On sait ce qu'il en est de nos rapports avec la République fédérale d'Allemagne dans ce domaine. Mais avec d'autres pays, qui paraissent évoluer dans le bon sens à ce sujet - je pense à l'Espagne et à l'Italie en particulier - des réflexions, des démarches, des travaux sont-ils en cours ? En troisième lieu, y a-t-il, de votre point de vue, des sujets qu'il convient de traiter par priorité ? Je pense à la coopération industrielle dans le domaine des armements, mais on peut penser aussi au choix des premiers éléments de ce qui serait une stratégie commune de défense ou encore à la volonté de faire en sorte que l'Europe s'assoie à la table des Grands quand il s'agit, par exemple, du désarmement.

Enfin, la France, quant à elle, est-elle prête à évoquer et à traiter les conséquences que des progrès dans la construction du pilier européen de l'Alliance atlantique auraient pour sa propre action, ses propres choix et sa propre stratégie ?

Je ne mets pas en cause ici, monsieur le ministre, vous l'aurez compris, les déclarations du Président de la République, mais j'aimerais connaître la position du Gouvernement et la vôtre. Si je vous pose cette question, c'est que je suis convaincu que la France doit garder les acquis des efforts qu'elle a accomplis depuis vingt ans pour assurer sa sécurité mais aussi que l'œuvre des vingt prochaines années sera la construction de l'Europe de la défense.

Je n'en méconnais pas les immenses difficultés ; encore faut-il avoir un projet. J'aimerais connaître le vôtre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, le Président de la République s'est exprimé avec beaucoup de clarté devant l'Institut des hautes études de la défense nationale et vous savez bien que, par construction, le ministre de la défense ne peut pas avoir d'autre position que celle définie par le Président de la République, chef des armées.

La défense de l'Europe occidentale est assurée depuis quarante ans par l'Alliance atlantique à laquelle les Etats-Unis d'Amérique apportent un concours capital puisqu'il correspond à l'essentiel de la composante nucléaire stratégique et tactique des forces de l'Alliance.

La situation de l'Europe se caractérise par la coexistence de deux concepts de défense. D'abord, le concept américain, le concept de l'O.T.A.N., qui est celui de la riposte graduée sur lequel d'ailleurs il y a, au sein de l'organisation militaire intégrée, un certain nombre de discussions que vous connaissez. Il y a ensuite, depuis 1966, la situation originale de la France qui s'est retirée du commandement intégré de l'organisation mais reste un membre à part entière de l'Alliance. La France conçoit sa défense en liaison avec celle de ses alliés, mais de manière indépendante à partir et autour d'une force de dissuasion qu'elle a choisie de construire elle-même.

A partir de là, certains accords ont été passés, ils intéressent différents domaines et sont constamment tenus à jour. Par exemple, je souhaite progresser dans les domaines de l'interopérabilité et des systèmes d'information et de communication dès lors que le principe de la primauté des nations reste clairement affirmé car, ainsi que l'a souligné le Président de la République, il ne s'agit en aucun cas pour la France de réintégrer l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. Notre défense, en effet, est fondée sur un concept de dissuasion qui a pour objet d'empêcher la guerre en Europe, guerre qui serait catastrophique, qu'elle soit nucléaire ou même conventionnelle.

Ce concept de dissuasion nous paraît devoir fonder pour l'avenir ce que depuis le président Kennedy on évoque sous le nom de pilier européen de défense. Notre dissuasion est une dissuasion du faible au fort ou, comme l'on dit, une dissuasion proportionnelle. Je ne vous ferai pas la théorie. Le général Poirier a écrit des livres sur ce sujet.

Est-ce que la situation actuelle caractérisée par la coexistence de deux concepts en Europe peut évoluer ? Il semble a priori que 320 millions d'Européens ont les moyens démographiques, financiers, technologiques d'assurer davantage leur propre défense et, tout en restant fidèles à l'alliance qui lie les peuples d'Europe aux Etats-Unis, de prendre davantage leurs responsabilités là où la géographie les a placés. Il suffit de regarder une mappemonde pour se rendre compte que 6 000 kilomètres séparent l'Europe des Etats-Unis, ce qui n'est pas sans comporter toutes sortes de conséquences, y compris d'ailleurs dans les négociations sur le désarmement, puisque les capacités de mobilisation et de renforcement du pacte de Varsovie sont beaucoup plus importantes du fait même de la proximité géographique.

Compte tenu de la puissance militaire considérable que représente l'Union soviétique dans l'état actuel des choses, disons que la paix réside dans un équilibre entre la réduction des armements et les progrès que l'on peut enregistrer dans l'élaboration de ce pilier européen de défense au sein de l'Alliance atlantique.

A cet égard, les armes nucléaires dont disposent la France et la Grande-Bretagne sont, je dirai, le noyau à partir duquel il sera possible d'édifier un jour ce pilier.

Le Président de la République n'a fait que constater une réalité mais il a souhaité que l'on puisse aller de l'avant. La réalité, c'est malheureusement des inerties, des habitudes, des illusions. Mais le Gouvernement s'emploie par tous les moyens dont il dispose à frayer la voie à ce concept nouveau qu'il s'agit de bâtir et aucune imagination n'est de trop. J'ai lu un certain nombre de textes émanant y compris de la formation politique à laquelle vous appartenez pour savoir ce que pourrait être dans l'avenir ce pilier européen de défense du point de vue de cette définition stratégique, du point de vue des systèmes d'armes qu'il comporterait, du point de vue de son organisation. Ce n'est pas une chose simple quand on sait que, effectivement, la République fédérale d'Allemagne ne dispose pas d'armes nucléaires et ne peut pas en disposer.

Mais, en même temps, qui peut croire que ce pilier ne comportera pas, comme le disait le chancelier Helmut Schmidt, une marche conventionnelle et forcément importante ?

Il me semble donc que les initiatives prises par le Gouvernement ont été très utiles, qu'il s'agisse des discussions au sein de l'U.E.O., de la relance des dispositions militaires du traité de l'Elysée, des travaux qui se poursuivent au sein du

groupement indépendant européen de programme - il s'agit des industries de défense - qu'il s'agisse aussi des liens bilatéraux que nous nous efforçons de resserrer aussi bien avec l'Allemagne fédérale qu'avec d'autres pays, la Grande-Bretagne, par exemple, avec laquelle nous avons des relations étroites, y compris sur des programmes d'avenir ou la perspective de réaliser des achats croisés.

Vous avez évoqué l'Italie. S'est tenu il y a quelques jours un sommet franco-italien au cours duquel nous avons entériné un accord concernant la production de missiles sol-surface-air, qui seront produits d'ici au milieu de la prochaine décennie.

De même, nous avons, avec l'Italie et avec l'Espagne, des accords concernant l'utilisation du satellite Hélios. Avec l'Espagne, nous avons une coopération dans différents domaines, qu'il s'agisse des hélicoptères, des industries navales ou aéronavales, coopération d'autant plus intéressante que, naturellement, les pays riverains de la Méditerranée ont des responsabilités particulières à assumer dans l'avenir compte tenu des menaces de déstabilisation qui peuvent exister.

Dans son discours à l'Institut des hautes études de la défense nationale, le Président de la République a clairement marqué sa volonté de construire l'Europe de la défense, qui est un élément de la sécurité européenne à l'échelle du continent. Il a souligné que cet objectif ne pouvait être isolé de son contexte, c'est-à-dire l'écoïfication de l'Europe du marché unique dans toutes ses dimensions - économique, financière, monétaire, industrielle, technologique - et, en définitive, de l'Europe politique elle-même. Mais c'est une œuvre de patience, c'est une œuvre de longue haleine. Il convient dès aujourd'hui, et nous nous y employons, de préparer les conditions qui permettront d'aller toujours plus de l'avant. Ce domaine est ouvert à toutes les suggestions, à toutes les propositions. Chacun voit bien que ce n'est pas une chose facile, mais il me semble que la France fait ce qu'il y a de mieux pour préparer l'avènement d'un pôle européen autonome à l'intérieur même de l'Alliance, qui soit aussi un élément de l'équilibre européen.

M. le président. Je vous remercie, monsieur le ministre. Je suis persuadé qu'au fur et à mesure des questions, vous pourrez « resserrer » vos réponses.

La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les députés, la marine nationale doit remplacer en 1993 ses avions d'interception de type Crusader.

L'entrée en service des premiers ACT-ACM, dits Rafale, étant prévue au plus tôt en 1996 et vraisemblablement plus tard, comment ce vide sera-t-il comblé ?

Vouloir prolonger le Crusader en le modernisant n'est pas une solution raisonnable et tous les efforts entrepris ne parviendraient qu'à permettre à un avion démodé, ne pouvant remplir convenablement ses missions, de voler.

Il est de notoriété publique, comme de l'avis des experts, que ces avions sont à bout de souffle et ont fait leur temps. Le dernier pays ayant utilisé de tels appareils, les Philippines, les a abandonnés il y a cinq ans. Une prolongation à n'importe quel prix ne manquerait pas d'entraîner des difficultés insurmontables.

Monsieur le ministre, vous le savez, des solutions raisonnables existent. Bien entendu, nous souhaitons que le futur avion de combat soit français, mais soyons réalistes. En matière de défense, une impasse peut remettre en cause la cohérence et la crédibilité de tout un système. Beaucoup de choses ont été dites, souvent contradictoires. Les incertitudes demeurent. Pouvez-vous préciser la position du Gouvernement sur ce dossier particulier, difficile certes, mais qui présente cependant un caractère d'urgence ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la France est un pays ouvert sur le monde, avec une façade atlantique, une façade méditerranéenne, des intérêts en Afrique et en Orient. C'est aussi un pays continental, qui a des engagements au cœur même de l'Europe vis-à-vis de ses alliés, notamment de la République fédérale d'Allemagne.

Cela nous oblige à avoir une position très diversifiée, et je dirai même que très rares sont les pays dans le monde qui doivent entretenir à la fois une armée de terre très importante, une marine ayant une vocation mondiale et une armée de l'air à la pointe du progrès, avec des appareils de combat de production essentiellement française.

Tout cela doit se faire dans une enveloppe financière limitée. J'ai rappelé tout à l'heure dans quelles limites nous travaillons. Il n'est guère possible d'aller au-delà. C'est donc un exercice difficile - il ne faut pas se le dissimuler - et il faut véritablement des miracles de la part aussi bien de nos ingénieurs et de nos industriels que de nos marins, de nos aviateurs et de nos soldats, pour arriver à faire tout ce que nous faisons étant donné la diversité de notre panoplie.

Le groupe aéronaval, c'est une certaine capacité de projection de forces au loin. C'est une capacité de manœuvre par temps de crise et, par conséquent, nous avons fait le choix du porte-avions nucléaire pour remplacer le *Foch* et le *Clemenceau*. A partir de là se pose le problème du remplacement d'une vingtaine d'avions d'interception qui sont les *Crusader*, que vous avez évoqués.

Compte tenu du choix que nous avons fait de l'avion de combat tactique, dont le *Rafale* est le démonstrateur, nous devons être logiques avec nous-mêmes et ne rien faire qui puisse handicaper ce programme. C'est un véritable défi national. En tout cas, on doit le considérer comme tel, à la fois pour des raisons qui intéressent notre défense et étant donné le rôle de l'industrie aéronautique militaire, qui a un certain pouvoir de diffusion technologique pour l'ensemble de nos industries.

J'ai donc écarté la solution qui consisterait à acheter des F 18. Restent d'autres solutions. On peut évidemment louer une vingtaine d'avions à l'étranger pendant le temps nécessaire. On peut aussi moderniser et transformer les *Crusader*, et on n'a pas le droit de rejeter *a priori* cette solution sans une étude préalable sérieuse. Elle est actuellement chiffrée à 1 150 millions de francs et permettrait d'attendre quelques années la mise en service de l'avion de combat « Marine ». Je confirme d'ailleurs que les premiers crédits pour la version navale de l'avion de combat sont prévus pour 1989.

Pendant les premières années qui ont suivi leur lancement, le *Clemenceau* et le *Foch* ont attendu quelque temps avant de recevoir les *Crusader* et nous devons avoir la volonté de gérer nos affaires au plus juste, en sachant que l'exercice n'est pas facile. Il inclut des priorités convenablement hiérarchisées. Il implique des choix. Ce sont ces choix que je vous présenterai au printemps prochain.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Yves Autexier.

M. Jean-Yves Autexier. Monsieur le ministre, ma question porte sur l'avenir des relations franco-allemandes en matière de défense.

La visite récente du chancelier d'Allemagne fédérale à Moscou a eu au moins le mérite de jeter une lumière assez crue sur les priorités et les perspectives qui orientent la politique étrangère de nos voisins allemands.

Cela rend, à coup sûr, d'autant plus nécessaire la coopération franco-allemande, mais cela la rend aussi d'autant plus difficile. Les différences d'optique et de priorité risquent fort de peser dans le mauvais sens.

Vous avez traité tout à l'heure de l'absence d'un concept commun de défense en Europe - commun en tout cas à la France et à l'Allemagne fédérale. C'est déjà la source de handicaps. Les difficultés en ce qui concerne les coopérations en matière d'armement trouvent là une de leur source. La question du missile *Hadès* est toujours un sujet de polémique. Et puis, également, l'affaire de la brigade franco-allemande, puisqu'elle est considérée, à juste titre, à Paris comme l'embryon d'une prise en compte par les Européens eux-mêmes de leur défense, une manière de la préparer entre Européens. Mais nombre de commentateurs, de l'autre côté du Rhin, la tiennent comme une manière de ramener la France vers la normalité atlantique, ou la dénoncent au nom d'une sorte de vertige du vide et d'un pacifisme qui est souvent la marque d'un abandon. Tout cela risque de jeter une certaine ombre sur les perspectives.

Dans peu de jours, nous allons, ici même et, en même temps, au *Bundestag*, ratifier le protocole additionnel au traité de l'Elysée de 1963. N'est-ce pas le moment de faire

valoir auprès des dirigeants de Bonn, et aussi en se faisant comprendre de l'opinion allemande, que la coopération en matière de défense entre nos deux pays n'est pas un alibi ou une couverture, mais une chance ? Nos partenaires peuvent sans doute comprendre la nécessité d'arriver à définir un concept commun de défense. C'est un point de passage obligé, y compris pour les aspirations allemandes.

C'est pourquoi je voulais vous interroger sur la manière dont le Gouvernement entend poursuivre cette politique de coopération avec l'Allemagne fédérale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, l'Allemagne regarde aussi vers l'Est. A cela, rien d'étonnant étant donné sa situation géographique et sa division. Mais l'essentiel de ses intérêts, et j'ajoute « de son commerce extérieur », se trouve à l'Ouest.

La France, par rapport à la ligne qui sépare l'Est de l'Ouest de l'Europe, n'est pas en avant ; elle est en seconde ligne.

Néanmoins, le bon sens, l'amitié, la vue à long terme de nos propres intérêts, et je dirais même le souci de ne pas déséquilibrer à nouveau l'Europe, doivent nous conduire à affirmer notre solidarité avec l'Allemagne.

Nous ne pouvons le faire que de manière pragmatique, étant donné que, comme vous l'avez dit, ce sont deux concepts contradictoires qui, aujourd'hui, coexistent en Europe. Nous n'entendons pas réintégrer les structures militaires de l'O.T.A.N. Nous participons à l'Alliance. Et nous souhaitons, au contraire, développer une coopération franco-allemande selon certaines modalités.

J'évoquerai en particulier la création de la brigade franco-allemande, dont la montée en puissance est prévue dans les deux prochaines années. L'état-major a été installé le 1^{er} octobre. Les unités le seront progressivement à partir de l'automne 1989 et, dans le cours de l'année 1990, la brigade sera au complet avec 4 200 hommes.

Par ailleurs, des manœuvres communes se sont développées. Après l'exercice « Moineau Hardi » en septembre 1987 dans le sud de la R.F.A., c'est en France, en Champagne, qu'aura lieu en 1989 la prochaine manœuvre d'envergure. Des unités blindées allemandes y participeront.

Les échanges de stagiaires dans l'enseignement militaire supérieur vont croissant. Leur nombre atteindra quatorze en 1989 et la décision a été prise de porter ces échanges à vingt en 1992.

J'insisterai sur le problème de la coopération dans le domaine de l'armement.

Nous avons lancé un programme d'hélicoptères de combat et il existe également, sous maîtrise d'œuvre aérospatiale, un programme d'hélicoptères de transport pour lequel les crédits mis en place par la République fédérale d'Allemagne ne sont pas tous au rendez-vous.

Il existe un projet de missile anti-navires supersoniques, successeurs de l'Exocet, des programmes tripartites auxquels la R.F.A. participe - je pense aux missiles anti-chars de troisième génération, aux radars de localisation des tirs d'artillerie, le COBRA - ainsi que des programmes multilatéraux comme le système lance-roquettes multiple, le missile sol-surface-air futur auquel l'Italie participe.

Enfin, le protocole additif au traité de l'Élysée de 1963 créant un conseil de défense et de sécurité devrait être ratifié dans les prochaines semaines, ici même, à l'Assemblée nationale et au *Bundestag*. Ce conseil sera doté de compétences très étendues en vue de l'élaboration de conceptions communes dans le domaine de la défense et de la sécurité.

Le missile Hadès que vous avez évoqué, dans la mesure même où c'est une arme d'ultime avertissement, crée en quelque sorte une ambiguïté pour tout candidat à l'agression. Elle contribue par conséquent à la dissuasion globale de l'Alliance. C'est une arme - je le rappelle - de non-emploi, et non une arme tactique.

Le conseil de défense et de sécurité devra également promouvoir la concertation sur toutes les questions intéressant la sécurité de l'Europe, y compris dans le domaine de la maîtrise des armements. Il s'agira également de fixer une doctrine d'emploi des unités militaires mixtes, de développer la coopération militaire entre les deux armées, d'améliorer l'interopérabilité des matériels et le développement de la coopération en matière d'armement.

Pour la suite, je vous donnerai, comme à M. de Charette, rendez-vous en 1992. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Hubert Guouze.

M. Hubert Guouze. Monsieur le ministre, ma question porte sur la Force d'action rapide.

Lors de sa création en 1983, la F.A.R. avait fait l'objet de bien des critiques sur plusieurs bancs de cette assemblée.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Eh oui !

M. Hubert Guouze. Pour certains, les missions dévolues à la F.A.R. étaient trop disparates pour que cette force constitue un ensemble cohérent et sa constitution se traduisait par un affaiblissement du potentiel de la Première armée. Pour d'autres, l'insuffisance de la couverture aérienne conduirait à solliciter une couverture aérienne provenant de l'O.T.A.N.

Aujourd'hui, les mêmes réserves se manifesteront sans doute sur les mêmes bancs quant aux conditions d'utilisation de la F.A.R., en centre-Europe notamment, mais plus personne ne met sérieusement en doute la valeur de l'outil.

Lors d'une mission à Canjuers, le 25 octobre dernier, les membres de la commission de la défense ont pu s'assurer que les moyens mis en œuvre au sein des unités qui la composent permettaient de réaliser les objectifs fixés lors de la définition du concept d'utilisation.

La capacité de projection rapide et de combat dans les conditions les plus diverses est possible aujourd'hui grâce aux progrès techniques réalisés dans le domaine des armements classiques, des blindés légers, et grâce à la mise au point de moyens de tir plus précis et plus efficaces, et à l'utilisation d'hélicoptères de combat.

Le développement d'armes à portée et précision accrues, d'instruments de navigation et de guidage plus précis permettront dans l'avenir l'intervention de la F.A.R. dans des conditions plus déterminantes : vols de nuit, situations météorologiques plus défavorables, régions d'accès difficile. La France pourrait ainsi se doter des moyens de frapper vite, fort et loin, objectif que s'est fixé le commandement de la F.A.R.

Monsieur le ministre, compte tenu, d'une part, de l'expérience acquise par certaines unités lors d'interventions outre-mer ou lors des manœuvres auxquelles la F.A.R. a participé, compte tenu, d'autre part, de l'évolution prévisible des systèmes d'armes mis à la disposition de la F.A.R. à moyen et long terme, pouvez-vous préciser si l'on peut envisager à terme une modification sensible de la doctrine d'emploi de la F.A.R. dans des postures opérationnelles différentes de celles d'aujourd'hui ? Et, en corollaire, envisagez-vous un remodelage interne des éléments qui la composent, avec, par exemple, une professionnalisation accrue des unités permettant d'accentuer la disponibilité, et donc l'efficacité de la F.A.R. ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, quand Charles Hernu a créé la F.A.R., cette décision a été abondamment critiquée. Aujourd'hui, chacun ou presque s'accorde à reconnaître son bien-fondé.

La Force d'action rapide a en effet montré une grande disponibilité, une grande capacité à se mobiliser rapidement, une grande polyvalence, et elle apparaît aujourd'hui comme un outil indispensable de la France, aussi bien pour des engagements éventuels en centre-Europe qu'outre-mer.

Je rappelle que le potentiel de la F.A.R. est de 46 000 hommes, 240 hélicoptères dont 90 Gazelle Hot, 820 véhicules blindés dont 210 à canon, 110 postes de tir anti-chars Hot, 500 postes de tir anti-chars Milan, 230 obusiers de 155 et mortiers de 120 mm, 4 000 lance-roquettes modernes Apilas.

Il s'agit d'une force ayant un taux très élevé de disponibilité, un taux élevé de professionnalisation, une logistique à grande autonomie initiale et une grande mobilité stratégique et tactique. Cette mobilité tactique est un élément absolument essentiel dans le combat moderne. J'accorderai par conséquent mon soutien à tout ce qui visera à renforcer cette force d'action rapide. Au demeurant, divers programmes, tels l'hélicoptère de combat ou le missile AC 3 G, vont en ce sens. Il n'est pas actuellement prévu de modifier l'organisation de la

F.A.R., mais on ne peut pas considérer que celle-ci soit figée pour l'éternité. Compte tenu de la polyvalence de ses missions, il n'est pas prévu d'en modifier les localisations ni de modifier substantiellement la part des militaires professionnels qui la composent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le ministre, en tant que ministre de la défense, vous exercez la tutelle sur la construction aéronautique, non seulement militaire mais également civile. Permettez au député de la région toulousaine que je suis de s'intéresser au devenir de notre industrie aéronautique, non seulement pour la région que je représente, mais pour l'ensemble de la France, voire de l'Europe.

Quelles sont, à votre avis, les perspectives de notre industrie aéronautique et sa capacité à se renforcer, tant au niveau national qu'au niveau européen ?

Nous avons des atouts : nos réussites et les connaissances de nos partenaires européens dans le domaine civil. Nous possédons également une haute technologie militaire.

Mais nous avons aussi des faiblesses, trois en particulier : notre isolement en ce qui concerne le projet Rafale, le fait que notre industrie aéronautique militaire ne coopère qu'au coup par coup et l'insuffisant regroupement de nos industriels nationaux.

Le Rafale et l'avion de combat européen, l'E.F.A., sont deux projets différents conçus pour deux types de mission différents. L'échec de la coopération autour de notre avion de combat n'est pourtant pas le seul produit des divergences d'option entre les états-majors. Il résulte aussi des rivalités entre les industriels européens, peu enclins aux accords.

Le Gouvernement, dans ce budget, confirme la construction du Rafale. Faut-il et peut-on encore espérer un éventuel partenaire européen ? L'Espagne a fait savoir qu'elle se tournait définitivement vers l'E.F.A. Est-elle encore un partenaire possible pour le Rafale ? Vous avez récemment fait une proposition tendant à favoriser « tant pour l'E.F.A. que pour le Rafale des appels d'offres ouverts aux entreprises des divers pays concernés pour la production d'équipements en commun ». C'est là, me semble-t-il, une proposition intéressante. Quel accueil a jusqu'à présent reçu cette proposition, notamment en ce qui concerne les radars ?

Par ailleurs, quelles sont, à votre avis, les chances d'exportation du Rafale ?

Vous avez tout à l'heure donné des précisions, monsieur le ministre, sur les besoins de l'aéronavale et sur le fait que les chances du Rafale seraient préservées à cet égard. J'avais prévu de vous poser une question sur ce point mais vous m'avez répondu par avance.

Deuxième faiblesse...

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Jacques Roger-Machart. Je termine, monsieur le président.

... notre industrie aéronautique militaire n'a pas l'habitude de la coopération internationale. Tout récemment, on a annoncé une coopération avec la R.F.A. concernant le programme NH 90. Prouvez-vous nous indiquer si notre partenaire allemand leverait les contraintes budgétaires afin que nous puissions mener à bien cette coopération ?

Dernière remarque : nos partenaires européens, qu'il s'agisse de la R.F.A. avec Daimler-Benz ou de la Grande-Bretagne avec British Aerospace, ont renforcé leurs industries nationales. Que peut-il en être chez nous ? Peut-on envisager un rapprochement entre Dassault, l'Aérospatiale et peut-être Matra ? Où en sont les évolutions à cet égard ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Ce sont là de vastes et difficiles questions, monsieur le député !

Il y a effectivement deux projets majeurs d'avion de combat en Europe, l'E.F.A. et le Rafale. Malgré la coexistence de ces deux projets, j'ai souhaité que des appels d'offres ouverts soient lancés auprès de l'ensemble des industriels concernés, de façon à peser sur les prix et à favoriser

une politique d'achats croisés qui, *a posteriori*, pourrait permettre un équilibre entre les différents pays d'Europe occidentale. Ma lettre est partie il y a une dizaine de jours seulement mais j'attends avec beaucoup d'intérêt la réponse de mes collègues des pays participant au projet E.F.A. En tout état de cause, nous avons décidé de poursuivre le programme Rafale. Nous avons l'avantage de pouvoir aller de l'avant, n'étant point encombrés en l'occurrence par les coopérations et les longs délais qu'elles requièrent. Cela est la contrepartie de l'inconvénient que je viens de souligner.

Pour ce qui est des perspectives d'exportation, l'avion de combat tactique peut intéresser de nombreux pays qui souhaitent acquérir un bimoteur moderne, léger, polyvalent et discret, en toute indépendance. La France est en effet un partenaire fiable, solide et reconnu comme tenant les engagements qu'il a pris.

Les regroupements en cours en République fédérale d'Allemagne ou en Grande-Bretagne autour de British Aerospace, que vous avez évoqués, posent évidemment le problème de nos propres structures et des coopérations possibles à l'échelle européenne. Je ne voudrais pas être trop négatif sur ce sujet parce qu'il y a tout de même des exemples positifs, notamment dans le domaine des missiles, avec Euromissile, résultat de la coopération entre l'Aérospatiale et M.B.B. Un rapprochement est également recherché entre M.B.B. et l'Aérospatiale en matière d'hélicoptères et je souhaite qu'il se concrétise. Une telle initiative me paraît de nature à faciliter le développement d'hélicoptères communs, comme l'hélicoptère de transport NH 90 qui répond à un véritable besoin aussi bien civil que militaire ; ce projet mérite par conséquent d'être soutenu.

Dans le domaine des grands maîtres d'œuvre, je note qu'en plus des partages de charges industrielles existant sur certains programmes entre l'Aérospatiale et A.M.D.B.A., par exemple, plusieurs projets communs ont été engagés récemment : je pense en particulier aux études menées en commun par l'Aérospatiale et Matra sur l'engin-cargo Apache ou bien sur les missiles sol-air à courte portée ainsi qu'aux travaux communs menés dans le domaine de la mise en œuvre industrielle des matériaux composites par A.M.D.B.A. et l'Aérospatiale. Certains de ces projets sont très prometteurs et je ne doute pas qu'ils renforceront les complémentarités entre ces différents groupes, dont je souhaite qu'ils se rapprochent. Je suis sûr que Toulouse - car j'ai bien compris que Toulouse vous intéresse, monsieur le député -, métropole aéronautique, peut contribuer à favoriser les échanges et donc les synergies entre les laboratoires et les industriels du secteur. Je citerai à cet égard l'exemple d'A.B.G.-SEMCA, petite entreprise spécialisée dans les systèmes de refroidissement, de pressurisation et de conditionnement de l'air, dont les deux principaux actionnaires, Thomson et le groupe britannique Lucas, ont décidé de rechercher un nouvel avenir pour leur filiale.

Le ministère de la défense, soyez en sûr, veillera à ce que la voie choisie permette à A.B.G.-SEMCA de lutter avec les meilleures armes possibles dans la compétition européenne et internationale.

Pour le reste, je suis tout à fait d'accord avec la ligne que vous avez esquissée.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jean-Louis Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur le ministre, si, globalement, le budget que vous présentez est en légère croissance, nous avons cependant quelques sujets d'inquiétude, notamment en ce qui concerne le budget de la marine ; la situation est tendue alors que cette arme est appelée à jouer un grand rôle à l'avenir. Ses besoins augmentent eu égard au programme Atlantique et à la préparation du programme Atlantique 2, sans compter la nécessité de recruter des personnels extrêmement compétents pour le porte-avions à propulsion nucléaire, lequel ne sera au demeurant opérationnel qu'à une date indéterminée, vu les retards d'exécution. Peut-être pourriez-vous au demeurant nous donner quelques précisions à ce sujet.

Alors que notre défense marine doit être de plus en plus performante, on constate une déflation permanente des effectifs depuis 1982, qui a touché 5 842 personnes et touchera encore, en 1989, 348 personnes. Ne craignez-vous pas, monsieur le ministre, une crise de recrutement à terme eu égard à l'insécurité qui attend ceux qui font confiance à la marine française ? Ils perdent leur emploi sans aucune com-

pensation car un grand nombre d'entre eux ne peuvent bénéficier d'une retraite proportionnelle. Ils sont remerciés après cinq, huit, dix, voir douze ans d'active. Si cette crise de recrutement se confirme et si cette instabilité demeure, est-ce que les meilleurs éléments, indispensables pour notre marine, n'opteront pas pour un poste de cadre dans la vie civile ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je crois que vos inquiétudes n'ont vraiment pas lieu d'être. Le budget de la marine nationale connaît cette année une augmentation rotative. Il atteint 35,588 milliards de francs, ce qui est une somme considérable, en augmentation de près de 7 p. 100 par rapport à 1988, tous titres confondus. Les crédits de paiement du titre V augmentent ainsi de 12,60 p. 100.

Ce budget permet la poursuite de l'effort d'équipement de la marine. Comme je l'ai rappelé, le programme de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération se poursuit conformément au calendrier prévu et tout indique qu'il pourra être opérationnel à partir de 1994.

Les programmes de sous-marins nucléaires d'attaque et du porte-avions nucléaire construit à Brest ne connaissent que de très légers étalements, de l'ordre de quelques mois, qui ne mettent pas en cause les dates d'entrée en service.

Pour assurer l'avenir de la flotte de surface, le programme de frégates légères se poursuit.

Enfin, le programme de six frégates de surveillance destinées notamment à assurer les missions de présence outre-mer va être lancé. Les coques de ces bâtiments seront construites à Saint-Nazaire et leur armement sera assuré par les chantiers de la direction des constructions navales à Lorient, qui ont une grande expérience en la matière. Ainsi pourra être maintenu aux environs de 112, c'est-à-dire en légère réduction, mais jusqu'à la fin du siècle, le nombre de bâtiments de combat et de soutien. Afin de donner un exemple des progrès qui peuvent être faits en matière de productivité, je signale que, alors que, sur un aviso-escorteur, l'équipage est actuellement de 150 hommes, il est prévu d'en mettre 80 sur les frégates de surveillance.

Je souligne par ailleurs que les crédits d'entretien programmés de la marine augmenteront cette année de 10,9 p. 100. Quant aux déflations d'effectifs, qui correspondent à un effort de productivité qu'il faut exiger de tous les services publics, ils concernent au total 0,6 p. 100 des effectifs de la marine : 233 marins d'active et 115 marins du contingent. Seuls des postes de militaires du rang seront concernés, à l'exception de dix postes d'officiers maritimes du contingent.

J'estime que ces déflations peuvent être opérés sans compromettre l'efficacité des forces. J'ai d'ailleurs demandé au chef d'état major de la marine de faire porter l'effort essentiellement sur les structures d'administration et de soutien. J'entends faire en sorte que la reprise de recrutement puisse s'opérer à partir de 1989, au niveau de 3 000 hommes, pour que, d'une part, nous obtenions des conditions normales de déroulement de carrière des marins et que, d'autre part, des missions nouvelles puissent être accomplies dans de meilleures conditions.

M. le président. La parole est à Mme Martine Daugreilh.

Mme Martine Daugreilh. Monsieur le ministre, nous savons tous que, malgré votre souci de rigueur et vos efforts, malgré vos espoirs déçus de rallonge budgétaire, ce budget est insuffisant. Votre budget ne représente que 3,75 p. 100 du P.I.B., alors que, comme nous - comme toute personne consciente de la nécessité de l'indépendance et de la sécurité de notre pays -, vous savez qu'il faudrait atteindre le seuil de 4 p. 100 du P.I.B., ce qui doit rester l'objectif de notre pays.

Vos efforts ont donc été louables mais cet objectif n'est pas atteint. Comment parler d'efforts de rationalisation alors que nous nous éloignons déjà fortement des impératifs de la loi de programmation militaire, pourtant votée et acceptée par tous ?

Dans une semaine, vous allez discuter avec vos homologues européens de l'O.T.A.N. d'un système d'armes de défense anti-aérienne, le programme Aster franco-italien, que vous espérez voir retenu pour succéder au système AWACS. Effort très louable, d'autant que ce système d'armes équipera le *Charles-de-Gaulle*. Mais n'y a-t-il pas lieu de souligner une incohérence entre cette attitude et le fait que vous repoussez la construction de ce porte-avions ?

Par ailleurs, vous avez mis l'accent sur le projet du nouveau sous-marin stratégique *Le Triomphant*. En privilégiant ce programme plus discret techniquement et plus performant pour nos S.N.L.E., vous poursuivez un effort positif pour notre défense. Mais, là aussi, n'y a-t-il pas une incohérence entre cet effort et la diminution des moyens dont vous vous êtes doté pour ce programme ? Vous deviez mobiliser des crédits retirés indirectement aux projets du char Leclerc, de l'hélicoptère NH 90 et aux études finales pour le missile M 45, projets vitaux pour notre défense. En bref, beaucoup de bonnes intentions mais peu d'espoir de les voir se concrétiser.

Etes-vous prêt à mettre votre pensée en harmonie avec vos décisions budgétaires en nous laissant espérer que la loi de programmation militaire que vous préparez sera à la hauteur des besoins de notre pays et conforme à vos propos, auxquels j'adhère totalement : « Plus nous serons capables d'assurer notre défense, plus nous serons aptes à favoriser la détente en Europe » ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Madame le député, je ne nie pas que l'exercice soit difficile et je l'ai reconnu en répondant à M. Colin. Oui, il est difficile de tout faire avec une enveloppe relativement limitée. C'est difficile mais, néanmoins, ça marche ! Le missile A.S.M.P. est devenu opérationnel. Au mois de juillet, nous avons mis en service le premier escadron de Mirage 2000 N ; les livraisons se poursuivent ; la machine est bien réglée. Honnêtement, ce n'est pas parce qu'il y a une dérive sur deux programmes - le S.N.L.E. N.G. et le char Leclerc - qu'il faut jeter le manche après la cognée !

Regardez ce qui se passe dans la plupart des grands pays industrialisés. Quand je rencontre M. Younger, M. Scholz ou M. Carlucci, croyez-moi, je ne m'estime pas logé à la plus mauvaise enseigne ! Quelqu'un a rappelé cet après-midi que le budget américain de la défense avait diminué de 10 p. 100 depuis 1986. En Allemagne, il stagne. En Grande-Bretagne, il va augmenter de 17 milliards de francs en trois ans, ce qui correspond à une augmentation en volume de 1 p. 100 par an. Ce sont des chiffres réels. Vous connaissez le proverbe : « Quand je me vois, je me déssole ; quand je me compare, je me console ! » (*Sourires.*)

Actuellement, je le répète, les engagements pris sont respectés et les programmes d'équipement de nos forces se poursuivent de façon globalement satisfaisante. Certes, il y a des surcoûts et des retards d'ordre technique, mais cela est inévitable et inscrit dès l'origine dans toute loi de programmation. Aucun de ces retards ou de ces surcoûts ne menace aujourd'hui le respect de la loi de programmation dans son ensemble. L'essentiel est que les grands équilibres soient respectés. Ils le sont, et vous pourrez le constater avec toute la précision souhaitable lors de la présentation de l'actualisation de la loi de programmation. Je peux même ajouter que certains programmes ont été avancés, tel celui de l'avion de combat tactique. D'autres ont été renforcés, tel le quatrième AWACS, qui n'était pas prévu par la loi de programmation.

Certains achats ont été effectués - je pense aux Hercules C 130 - ou vont l'être, comme les frégates de surveillance. Certes, il y a des étalements, mais ils sont relativement modestes, et il me semble, madame le député, qu'une loi de programmation doit être jugée sur l'ensemble de son exécution. Encore une fois, il n'y a pas lieu de sombrer dans la sinistrose. D'ailleurs, quand je vous regarde, je me dis que ce serait dommage ! (*Sourires sur divers bancs et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Robert Poujade.

M. Robert Poujade. Monsieur le ministre, pour cette année, la loi de finances avait prévu la création de deux cents postes de gendarmes et de huit cents postes de gendarmes auxiliaires et votre prédécesseur avait alors clairement indiqué qu'il faisait sienne la proposition avancée par le rapporteur que je fus d'un plan pluriannuel de renforcement des effectifs. Il n'a pas pu tenir sa promesse pour des raisons indépendantes de sa volonté et, du reste, de la mienne.

Ces dispositions n'ont pas été reconduites dans ce projet de loi de finances. La commission en a exprimé le regret, le président peut en témoigner. Ce sentiment ne vous a pas échappé puisque, cet après-midi, vous avez annoncé « une rallonge » de quatre cents postes de gendarmes auxiliaires.

Mais, vous le savez, monsieur le ministre, les besoins se situent surtout au niveau des sous-officiers, dont la pénurie n'a jamais été vraiment compensée par l'appel aux gendarmes auxiliaires, et des officiers, dont le déficit demeure chronique. Sans création de postes de sous-officiers, il sera pratiquement impossible d'assurer la surveillance des autoroutes prochainement ouvertes, de garantir un minimum de vie familial : à la gendarmerie mobile et, à terme, de maintenir le nécessaire quadrillage de nos brigades, à moins, bien sûr, d'instaurer - mais je ne crois pas que ce soit votre idée - un redéploiement préjudiciable à la sécurité du monde rural.

Je crois pouvoir dire, sans bien sûr usurper la place du président de la commission, que celle-ci a souhaité unanimement le renforcement des effectifs des personnels professionnels et la mise au point d'un plan pluriannuel de recrutement de sous-officiers et d'officiers par créations nettes d'emplois.

Monsieur le ministre, êtes-vous déterminé, dans l'immédiat ou dans l'avenir, à vous engager et à engager le Gouvernement dans cette voie afin de maintenir l'efficacité d'une arme remarquable, trop souvent sollicitée au-delà du raisonnable ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le ministre, la gendarmerie nationale est en effet une arme remarquable qui participe à une mission essentielle sur le territoire français, puisqu'elle veille à la tranquillité publique et assure la sécurité.

Les militaires de l'arme œuvrent avec rigueur et courage, vous l'avez relevé. Leur charge de travail est souvent importante. Ils méritent sans aucun doute l'estime et la considération que leur porte la population. Cette année encore l'arme a payé un lourd tribut. Au nom du Gouvernement, je tiens à lui rendre hommage.

Le projet de loi de finances ne prévoit effectivement aucune création d'emploi : mais cette pause, dictée par le contexte budgétaire général, peut être appréciée par comparaison avec la situation que connaissait nombre de services publics de l'Etat, notamment les armées.

Cependant, pour répondre précisément à votre question, la transformation prévue dans le projet de budget de 300 postes de gendarmes en 250 postes de gradés et 50 emplois d'officiers permettra d'améliorer l'encadrement des unités et le déroulement de carrière des personnels. C'est la première fois, depuis 1982, qu'est opérée une création importante de postes d'officiers de gendarmerie. Je rappelle que dans les années récentes un poste a été créé, en 1987, il y en a 2 en 1988.

Par ailleurs, le niveau d'activité pourra être amélioré, d'une part grâce au redéploiement des effectifs au profit des unités les plus chargées, d'autre part en raison de l'amélioration de la situation de l'ordre public. C'est ainsi que les gendarmes mobiles, dégagés de leur tâche de maintien de l'ordre, pourront être affectés en renfort des unités territoriales.

Je tiens comme vous, monsieur le ministre, à ce que la gendarmerie dispose de tous les moyens pour faire face à ses missions, en effet nombreuses.

Ces mesures, conjuguées à un effort important de modernisation des équipements, permettront d'optimiser l'activité de la gendarmerie nationale.

Lors du conseil interministériel du 27 octobre, il a été décidé de créer 400 postes de gendarmes auxiliaires pour renforcer les unités chargées de la sécurité routière. Cela contribuera également, bon an mal an, à l'amélioration des conditions de travail de nos gendarmes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Michel Voisin.

M. Michel Voisin. Monsieur le ministre, ma question rejoint celle de M. Poujade : chacun sait ici le dévouement et l'efficacité dont font preuve les personnels de gendarmerie dans toutes les missions qui leur sont confiées, comme la confiance et la sympathie dont ils bénéficient auprès de l'ensemble de nos concitoyens. Chacun sait, ici, combien leur

présence est précieuse et indispensable dans les zones rurales et montagneuses. Pourtant un certain nombre de problème liés au déroulement de leur carrière et à leur retraite les font douter parfois de la place que leur réservent les pouvoirs publics.

En premier lieu, il existe une inégalité de traitement entre policiers et gendarmes s'agissant de la prise en compte et de l'intégration de l'indemnité de sujétion spéciale de police dans le calcul des pensions.

M. Pierre Forgues. Eh oui, c'est vieux !

M. Michel Voisin. Les policiers ont obtenu, monsieur le ministre, la prise en compte progressive de cette indemnité à partir du 1^{er} janvier 1983. Les gendarmes y ont eu droit un an plus tard. Policiers et gendarmes percevant cette indemnité dans les mêmes conditions et pour les mêmes raisons, une première injustice a été créée par ce décalage d'un an.

En outre, et contrairement au projet qui prévoyait qu'à partir du 1^{er} janvier 1984 l'indemnité de sujétion spéciale de police serait prise en compte comme pour les policiers à raison d'un dixième par an pendant dix ans, il a été finalement décidé que pour les gendarmes cette prise en compte serait réalisée progressivement du 1^{er} janvier 1984 au 1^{er} janvier 1998, soit sur une durée de quinze ans. Dix ans pour les policiers, quinze ans pour les gendarmes, cette différence n'est-elle pas une injustice ?

M. Pierre Forgues. Si !

M. Michel Voisin. En second lieu, la revalorisation, en 1975, de la condition militaire, a causé un préjudice pécuniaire important pour les sous-officiers de gendarmerie en supprimant l'échelle de solde 1 G qui leur attribuait un classement indiciaire propre. Ils n'ont donc pas bénéficié de la même revalorisation que leurs homologues des autres armes. En conséquence, il semblerait légitime d'établir une grille indiciaire spéciale pour les sous-officiers de la gendarmerie, d'autant plus que le déroulement de la carrière de ces personnels est généralement moins ouvert que pour les sous-officiers des autres armes, alors que leur disponibilité est souvent beaucoup plus grande.

Enfin, rejoignant là M. Poujade, je citerai brièvement deux autres problèmes, le bénéfice de la campagne double pour les personnels de la gendarmerie ayant servi en Afrique du Nord entre 1952 et 1962, et l'insuffisance des effectifs de la gendarmerie pour répondre au volume important de missions qui lui sont confiées.

M. le président. Monsieur Voisin, il vous faut conclure.

M. Michel Voisin. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour répondre aux préoccupations des gendarmes ?

M. Pierre Forgues. Il y a dix ans qu'ils en sont là !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, nous sommes tous très attachés à la gendarmerie, dont je n'ai pas besoin de souligner après vous le dévouement et l'efficacité. J'ai souvent déjà eu l'occasion de dire que les gendarmes méritaient l'estime, le respect et la confiance de la nation.

La loi de finances pour 1984 a prévu la prise en compte progressive sur quinze ans de l'indemnité de sujétion spéciale de police à partir du 1^{er} janvier 1984. Mais je tiens quand même à rappeler, parce que cela mérite de l'être publiquement, que le coût de la mesure est très important - il dépasse le milliard de francs. Il est donc normal de prendre un peu de temps.

Compte tenu de la conjoncture économique et budgétaire, il n'a pas été possible de raccourcir la période d'étalement. Une durée identique a d'ailleurs été retenue pour les fonctionnaires des services extérieurs de l'administration pénitentiaire.

En outre, je dois préciser que la situation des policiers n'est pas tout à fait comparable avec celle des gendarmes. Ceux-ci ont bénéficié, comme tous les militaires, des mesures prises à compter du 1^{er} janvier 1976, dans le cadre de la réforme des statuts militaires. Le statut des sous-officiers de la gendarmerie consacre leur spécificité au sein des autres armées.

A la différence des autres sous-officiers par exemple, les gendarmes se voient appliquer exclusivement l'indice de l'échelle de solde numéro quatre, la plus élevée. Le gendarme bénéficie ainsi d'une grille indiciaire particulière. L'échelon exceptionnel a été transformé, par cette réforme statutaire, en un échelon normal, accessible à tous.

Par ailleurs, le gendarme peut dans certaines conditions, depuis le 1^{er} janvier 1986, accéder à un échelon de solde équivalent à celui de maréchal des logis-chef titulaire de plus de vingt et un ans de service.

Vous avez évoqué, pour finir, l'attribution de la campagne doublée pour les militaires ayant servi en Afrique du Nord, entre 1952 et 1962, rappelant ainsi un souhait formulé depuis longtemps par les associations de retraités de la gendarmerie.

Cette question doit être appréciée en fonction de la situation générale des pensionnés de guerre : c'est pourquoi des évaluations de coûts de la mesure ont été effectuées par le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre, qui a ce dossier en charge. Le ministre chargé du budget doit en étudier les résultats. Je vous ferai connaître les arbitrages qui interviendront à la suite de cette étude.

Le projet de loi de finances qui vous est soumis comporte des mesures catégorielles significatives en faveur des militaires de l'arme. Il s'agit d'une augmentation de 12,8 p. 100 de la prime d'habillement et de la revalorisation de l'indemnité pour charge militaire, dont j'ai eu l'occasion de traiter dans mon intervention générale.

M. le président. Nous en revenons aux questions de groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Georges Mesmin.

M. Georges Mesmin. Monsieur le ministre, dans vos réponses, vous avez évoqué ce que vous avez appelé « les équilibres ». Je vais y revenir, car ce point est important, puisqu'il s'agit, au fond, de l'adaptation de l'effort consenti à l'ambition affichée.

Or l'ambition affichée par tous les gouvernements depuis un quart de siècle a été celle d'une défense indépendante, d'une France puissance nucléaire, maîtresse de sa décision, capable d'assumer des responsabilités en Europe et à l'extérieur du vieux continent. Dans ce dessein, la France a besoin à la fois de moyens nucléaires suffisants, de moyens classiques aptes à participer de façon significative à la défense de l'Europe, d'une capacité d'action extérieure, dont les dernières années ont montré l'importance et le poids croissant, et de l'effort de fonctionnement nécessaire à la mise en condition opérationnelle de l'appareil militaire.

Pour une défense de cette nature, la France peut-elle continuer à dépenser moins que la Grande-Bretagne, dont l'ambition est cependant limitée par rapport à la nôtre, et à peine plus que la République fédérale d'Allemagne, qui est sans arme nucléaire nationale ni capacité significative d'action extérieure ?

Des études exhaustives qui avaient été conduites par l'état-major des armées à la fin de la décennie 1970, il ressortait que le taux de l'effort nécessaire pour faire face au besoin était de 4,5 p. 100 du P.I.B. Ce taux, qui avait d'ailleurs été tenu avant la crise de 1968, est accessible économiquement et il reste encore largement inférieur à celui de la Grande-Bretagne, avec 5 p. 100.

A deux reprises au moins, force est de l'observer, des gouvernements socialistes ont cessé de poursuivre dans la voie de leurs prédécesseurs : le budget militaire, qui atteignait 3,85 p. 100 du P.I.B.m en 1981, visant les 4 p. 100 à terme proche, n'était plus que de 3,75 p. 100 en 1986.

De même, le budget militaire était remonté en 1987 à 3,8 p. 100 et visait alors quelques 3,95 à 4 p. 100 en 1991 : or il retombe au taux de 3,78 p. 100 en 1989, d'après le chiffre que vous avez donné vous-même à la commission de la défense, voire à 3,69 p. 100 - ce serait le taux communiqué à certains rapporteurs par vos propres services.

M. le président. Monsieur Mesmin, il vous faut conclure.

M. Georges Mesmin. Je conclus, monsieur le président.

L'effort nécessaire sera-t-il consenti à l'occasion de l'actualisation de la loi de programmation ? Vous avez évoqué l'objectif des 4 p. 100, mais nous n'avez pas parlé de délais.

Et si un tel effort n'est pas accompli, les responsables politiques auront-ils le courage de dire aux Français que leur défense, donc leur projet politique global, doit être révisée à la baisse ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la France se trouve, en effet, dans une position spécifique : elle ne peut pas, comme l'Allemagne fédérale, faire l'impasse sur sa marine, car elle a des intérêts dans le monde entier. Il lui faut notamment remplir une mission de présence en Afrique auprès des pays avec lesquels elle a passé des accords de défense. Elle ne peut pas non plus se permettre de n'avoir qu'une armée de terre de 165 000 hommes comme la Grande-Bretagne.

La position de la France est originale parce qu'elle est la seule puissance nucléaire continentale. Elle doit donc entretenir des forces diversifiées. Voilà toute la difficulté de l'exercice. Je voudrais appeler l'attention de la représentation nationale sur l'effort demandé à l'ensemble des personnels de nos forces armées pour tenir un équilibre aussi difficile.

Le titre V représente 53,7 p. 100 du budget de la défense !

C'est un taux inégalé dans les autres pays d'Europe. Cela signifie que nous demandons beaucoup à nos personnels et que le service national offre des marges de liberté dont, par exemple, la Grande-Bretagne ne dispose pas puisqu'il n'y a pas de service national - la Grande-Bretagne doit donc payer des militaires professionnels qui coûtent beaucoup plus cher.

Honnêtement, monsieur le député, il ne me semble pas juste d'établir des comparaisons en se fondant sur le pourcentage de l'effort de défense par rapport au P.I.B., année après année. Les rapprochements à partir de telles variations n'ont pas de sens. Le 4 p. 100 n'est pas une religion mais un constat objectif : c'est ce que représente, dans la longue durée, l'effort de défense de la France de 1962 à aujourd'hui.

On s'aperçoit que cet effort a fluctué autour de 4 p. 100, qui est le taux moyen. La seule période pendant laquelle après les années « fastes », si je puis dire, de la période gaulliste jusqu'en 1968, le taux de 4 p. 100 a été à nouveau dépassé, est celle des années 1982-1984, avec Charles Hernu. Cela tenait pour beaucoup au fait que la production intérieure brute avait progressé moins vite. S'il y a une baisse cette année, infinitésimale d'ailleurs, elle tient à la très forte croissance observée au niveau de la production intérieure brute. Attachons-nous donc aux éléments réels et ne faisons pas apparaître des miroitements statistiques qui nous dissimuleraient la réalité.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de la défense. Notre projet de budget est rigoureux et serré. Nous pouvons, je le pense, continuer à aller de l'avant, sans négliger certains choix nécessaires. J'ai déjà eu l'occasion d'en opérer. J'ai décidé, par exemple, un certain nombre de reports concernant le missile S4 parce que, naturellement, les crédits que nous consacrons à la force nucléaire stratégique et préstratégique représentent déjà 32 p. 100 de notre budget. Je ne pense pas qu'il soit possible d'aller très au-delà.

Nous avons de très fortes dépenses en perspective avec les nouveaux missiles, la refonte du M4 des sous-marins et surtout la mise au point du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération. Il faut savoir étaler dans le temps ses ambitions. J'ajoute que la modernisation du plateau d'Albion peut être étudiée, et décalée de quelques années, en prenant le temps nécessaire, dès lors qu'un certain nombre de précautions auront été prises.

Au total, monsieur le député, ce projet de budget est adapté à un effort de défense qui, je le rappelle, est fondé sur la notion de stricte suffisance. Il représente la poursuite de notre politique de défense, qui consiste à maintenir la crédibilité de la dissuasion du faible au fort, car c'est la base même de notre concept de défense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Colin.

M. Daniel Colin. Monsieur le ministre, au-delà des chiffres, des pourcentages et des projets de programme d'équipement contenus dans le projet de budget de la

défense pour 1989, il nous semble urgent de nous arrêter un instant sur ce qu'il est convenu d'appeler « le moral des troupes ». Ne venez-vous pas de déclarer vous-même : « Nous demandons beaucoup à nos personnels » ?

La politique de déflation des effectifs est mal ressentie. Elle signifie l'accroissement des heures de travail alors que la situation est déjà très tendue et que les conditions d'emploi de certaines catégories de personnels ne sont même plus convenables. Dans la marine nationale, la durée hebdomadaire de travail effectif est d'environ quarante-sept heures à terre et de cinquante-sept heures sur les bâtiments. Dans le même temps, le pouvoir d'achat du personnel militaire continue de baisser. L'évolution des rémunérations dans les cinq dernières années montre que la diminution peut atteindre jusqu'à 7 p. 100.

Enfin, selon un rapport parlementaire de la commission de la défense nationale, 14 p. 100 seulement des militaires retraités à l'âge de cinquante ans retrouvent aujourd'hui un emploi dans le civil. Bien souvent, l'armée impose aux sous-officiers et aux officiers marinières de prendre leur retraite précocement : elle dispose d'un pouvoir unilatéral de ne pas renouveler les contrats.

Monsieur le ministre, le moment n'est-il pas venu d'instaurer un véritable droit à la deuxième carrière, comme celui de rétablir à un meilleur niveau la condition des personnels militaires qui s'est dégradée au fil des ans ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je suis aussi préoccupé que vous des problèmes de la condition générale des militaires.

Il est difficile de l'évoquer en quelques instants. La vie familiale, la disponibilité au service et hors service, les facilités de logement, l'environnement social, la considération portée par la nation aux militaires, tout cela en fait partie. Je ne reviendrai pas sur les mesures nouvelles en faveur des militaires qui vont atteindre 248 millions de francs, effort qui n'a pas toujours été apprécié à sa juste valeur, notamment en ce qui concerne l'augmentation uniforme de 500 francs par an de l'indemnité pour charges militaires laquelle, pour un sergent, représentera pourtant une augmentation de 6 p. 100. Ce n'est pas négligeable, d'autant que cette augmentation entre dans l'assiette de l'indemnité et qu'elle est acquise définitivement. De très nombreuses indemnités opérationnelles vont également être relevées.

Au-delà de ces divers aspects, il y a ce que j'ai appelé l'environnement social. Le budget de l'action sociale des armées, qui me paraît une chose très importante compte tenu des sujétions particulières qui pèsent sur les militaires, se montera à 813 millions de francs en 1989. A concurrence de 198 millions de francs, il sera consacré aux actions bénéficiant aux personnes en difficulté, pour 342 millions de francs aux actions pour l'aménagement du temps - c'est-à-dire aux établissements familiaux des armées, aux centres de vacances pour jeunes - et, pour 55 millions de francs, aux actions d'aide à la mobilité et à la formation professionnelle. Ces crédits n'incluent pas les dotations destinées à la rénovation et à l'acquisition de logements domaniaux ou en participations qui s'élèveront à 215 millions de francs en autorisations de programme et à 225 millions de francs en crédits de paiement.

Vous avez évoqué le droit à la deuxième carrière. Il va de soi qu'à partir du moment où l'armée propose des carrières courtes à ses sous-officiers, ceux-ci ont droit à une deuxième carrière. C'est dans cet esprit que j'ai demandé à un parlementaire européen en mission, M. Jean-Marie Alexandre, d'étudier le rôle social des armées en France par comparaison avec les dispositions en vigueur dans certains pays de la Communauté européenne.

J'ajoute que, dans le cadre de l'action entreprise par le Gouvernement pour une meilleure formation des jeunes, j'ai demandé à mes services, en liaison avec ceux de M. Chapuis et de M. Laignel, d'examiner comment les nombreuses formations dispensées par les armées et la délégation à l'armement pourraient être mieux reconnues et parfois mieux orientées. Je veillerai à ce que, dans l'avenir, tout soit fait pour que l'armée et la nation se connaissent mieux et que ce droit à la deuxième carrière que vous avez évoqué soit effec-

tivement reconnu, en multipliant les stages, en établissant des dispositifs permettant une meilleure insertion des non-officiers qui souhaitent revenir à la vie civile, auxquels, vous le savez, sera attribué pour la première fois un pécule qui pourrait correspondre à six mois de solde.

M. le président. La parole est à M. Aimé Kergeris.

M. Aimé Kergeris. J'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur les graves problèmes sociaux que risque de poser la diminution du plan de charge de l'arsenal de Lorient.

En effet, si l'arsenal de Brest bénéficie de la construction du porte-avions et celui de Cherbourg de celle de sous-marins nucléaires, il existe de graves inquiétudes quant à l'avenir de l'arsenal de Lorient.

La construction de trois frégates légères et de trois bâtiments anti-mines océaniques ne suffit pas pour assurer une charge de travail convenable à cet établissement qui emploie actuellement 4 000 personnes et qui procure un travail à 600 personnes dans des entreprises de sous-traitance.

Des solutions partielles pourraient être envisagées pour compléter ce plan de charge. L'armement des frégates de surveillance construites à Saint-Nazaire devait être réalisé à Lorient. Il en irait de même pour certains éléments du futur porte-avions nucléaire. Pouvez-vous nous donner des indications plus précises sur ces deux points ?

Les problèmes de cet établissement seraient moindres si le programme de construction de frégates anti-aériennes de la série Cassard, qui ne porte que sur deux bâtiments, était repris. En effet, la marine nationale sera à très brève échéance confrontée au problème du remplacement des frégates et croiseurs anti-aériens en service. La réalisation de ce programme correspond à un besoin vital de la marine nationale.

Quelles sont les perspectives en ce qui concerne le renouvellement des frégates anti-aériennes ? Quelles sont les échéances dans ce domaine et quelles seraient les incidences de ce programme pour l'arsenal de Lorient ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, le plan de charge de la direction des constructions navales de Lorient était assuré jusqu'à présent par la construction des frégates anti-aériennes, des frégates anti-sous-marines et des chasseurs de mines tripartites ainsi que par l'entretien de la flotte.

L'avenir à moyen et à long terme de cet établissement ne me paraît nullement menacé car il construit des bâtiments de taille relativement petite qui seront nécessaires à la marine nationale.

Vous le savez, il a été décidé de confier à ce chantier la construction du bâtiment hydrographique n° 4, de nouvelles frégates légères, de bâtiments antimines océaniques. Trois bâtiments de chacun de ces deux derniers types ont fait l'objet de commandes à ce jour.

Par ailleurs, et comme vous le proposez, l'arsenal de Lorient assurera le montage des armes et des équipements des six frégates de surveillance dont la construction est prévue dans les chantiers civils à Saint-Nazaire.

Un complément de plan de charge apparaît pourtant nécessaire. Vous suggérez un renforcement de la coopération avec les autres établissements. Un transfert de charge en provenance de Cherbourg et de Brest est prévu, correspondant à deux millions d'heures de travail qui bénéficieront à Lorient sur une période de cinq ans.

En ce qui concerne l'entretien de la flotte, un certain nombre de décisions ont été prises - ce n'est pas toujours facile - pour confier à Lorient les carénages refontes des frégates anti-sous-marines à partir de 1993. La D.C.A.N. de Lorient examine par ailleurs avec le chantier Alstom de Saint-Nazaire les possibilités de participer aux travaux concernant les installations spécifiquement militaires des coques propulsées du nouveau bâtiment d'essais et de mesures ainsi que des frégates de surveillance, comme je vous l'ai déjà dit.

Enfin, la D.C.A.N. renforce son action pour rechercher d'éventuels marchés à l'exportation ou des travaux de diversification.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-François Delahais.

M. Jean-François Delahais. Monsieur le ministre, ma question porte sur la dérive des coûts que subissent parfois les programmes militaires.

A plusieurs reprises, la Cour des comptes a appelé l'attention des pouvoirs publics sur ce sujet. Ainsi, en 1984, elle évoquait les défaillances de la direction technique des armements terrestres ; en 1987, elle indiquait que la plupart des crédits pour atteindre les objectifs fixés par la loi de programmation militaire avaient été sous-estimés ; en 1988, enfin, c'est le groupement industriel des armements terrestres qui était mis en question.

Lors de votre audition par la commission de la défense à l'Assemblée et par celle des affaires étrangères au Sénat vous avez indiqué que, pour le char Leclerc, la dérive des coûts pourrait avoisiner 20 p. 100. Vous avez annoncé par la même occasion que vous aviez ordonné une enquête sur ce sujet. Nous nous en félicitons. Il n'empêche que cet état de choses pose un double problème.

Il affaiblit le contrôle parlementaire : les élus du peuple votent des crédits qui se révèlent insuffisants pour financer les programmes. Elle conduit, par ailleurs, soit à étaler ces programmes, soit à diminuer les commandes, rendant plus aléatoire la programmation de nos équipements.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser les causes du phénomène de dérive des coûts, et les mesures qui pourraient être prises pour en limiter l'ampleur ?

M. Pierre Forgues. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je ne pense pas que mon rôle soit de dissimuler à la représentation nationale des dérives de coûts qui sont d'une ampleur relativement grave ; je crois que mon rôle consiste à vous informer. Si je le fais, vous pouvez en déduire que, sur les autres programmes, il n'y a pas de dérives. Par conséquent, de cette dérive, relative, sur le char Leclerc et sur le sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération, ne tirez pas de conclusions qui seraient par ailleurs étonnées.

Beaucoup de pays nous envient le système de la D.G.A.

Au demeurant, de nouvelles technologies ne peuvent être développées que dans la mesure où l'on admet qu'elles comportent une certaine part d'aléas dont le poids n'apparaîtra qu'au fur et à mesure des études de matériels. Evidemment, ce risque technique est variable selon la complexité des problèmes à résoudre ; il est plus facilement justifiable s'agissant du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération.

J'ajoute que la dérive du devis d'un programme ne signifie pas nécessairement qu'il n'a pas été réalisé au moindre coût, car la gestion avec une enveloppe initiale volontairement serrée est *a priori* très stimulante et peut être génératrice d'économies sur le programme. L'importance stratégique de certains programmes majeurs conduit très souvent à privilégier la satisfaction du besoin opérationnel. Je m'efforce, néanmoins, d'obtenir que le respect du montant du devis reste une préoccupation constante.

J'ai demandé une enquête au contrôle général des armées s'agissant du programme A.M.X. Leclerc ; je vous tiendrai informé des résultats. Sans vouloir préjuger les conclusions de cette étude, nous devons faire en sorte qu'un effort suffisant soit fait en permanence en matière de recherches-amont, notamment dans le domaine technique, considéré comme clé pour la réalisation des principaux programmes envisageables dans l'avenir. Il nous faut, par ailleurs, accroître la rigueur d'application des procédures d'instruction et de « suivi » financier des programmes, renforcer les équipes de direction des programmes, ce qui implique le réencadrement de la D.G.A. Et puis, il me paraît important qu'avant de lancer un programme on ait une vue claire de ses perspectives à l'exportation, car il est des programmes que l'on ne peut amortir que sur d'assez longues séries, et il n'est pas judicieux d'en lancer qui correspondent seulement aux besoins spécifiques de l'armée française. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Cauvin.

M. Bernard Cauvin. Monsieur le ministre, ma question concerne le programme S.N.L.E. nouvelle génération, le programme sous-marin nucléaire d'attaque, ainsi que leurs incidences sur le plan de charge de l'arsenal de Cherbourg, et, plus particulièrement, la politique industrielle de cet établissement relevant de la D.G.A.

Le surcoût du programme de construction des sous-marins nucléaires de nouvelle génération aura des incidences sur divers programmes. Parmi ceux-ci, a été évoqué, à diverses reprises, un ralentissement possible du programme de construction des sous-marins nucléaires d'attaque S.N.A. En réponse à M. Goasduff tout à l'heure, vous avez donné des assurances quant aux dates de livraison des quatre derniers S.N.A. prévus dans la loi de programmation militaire. Ces dates seront respectées. Toutefois, pour ce qui concerne l'arsenal de Cherbourg, le programme S.N.A. venant coïncider avec le programme S.N.L.E. nouvelle génération, et l'éventualité d'une commande de S.N.A. à l'exportation vers le Canada, il en résultera une surcharge importante.

Cette surcharge ne nécessitera-t-elle pas, monsieur le ministre, le recours dès 1989 à des embauches de personnels civils de la défense dans cet établissement afin de limiter la sous-traitance permanente interne, sous-traitance qui atteindrait, sinon, la même année, un niveau anormalement élevé puisque les effectifs de cette sous-traitance interne représenteraient alors 40 p. 100 des effectifs de production de la D.C.A.N. de Cherbourg ?

Je sais que vous êtes profondément attaché à l'existence d'un fort outil industriel de la défense, notamment au niveau de la délégation générale pour l'armement. Quelles initiatives comptez-vous prendre pour limiter la sous-traitance avec des normes qui ne mettent pas en danger à terme l'avenir et la compétence industrielle des établissements de la D.G.A. en général et de l'arsenal de Cherbourg en particulier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, la dérive des coûts observée pour le S.N.L.E.-Ng ne met pas en cause le calendrier du programme de sous-marins nucléaires d'attaque. En l'état actuel des choses, ce ralentissement ne devrait pas avoir de répercussions sur le plan de charge des établissements concernés ni sur le calendrier de mise en service des derniers bâtiments de la série.

Les hypothèses prises en compte pour l'élaboration du plan de charge des établissements de la direction des constructions navales en ce qui concerne les programmes S.N.L.E.-N.G., S.N.A. français et, le cas échéant, S.N.A. canadien, ne sont pas modifiées significativement par rapport à ce qui était prévu. Reste que la charge de Cherbourg et d'Indret se situe actuellement et pour les prochaines années à un niveau élevé, ce qui devrait vous satisfaire.

Un certain nombre d'actions ont été engagées. A Cherbourg, 130 personnes ont été embauchées au cours de l'année 1988. La D.C.A.N. de Cherbourg propose par ailleurs le transfert d'une partie de ses fabrications aux autres établissements de la D.C.A.N. et aux établissements du G.I.A.T. qui disposent d'un plan de charge moins favorable. Un minimum de solidarité doit être assuré entre nos établissements de défense.

Pour tenir compte du fait que le volume de ces transferts sera forcément limité par les contraintes industrielles, le ministère de la défense encourage la mobilité des personnels en provenance des établissements les moins chargés.

Pour le reste, vous le savez, Cherbourg et Indret recourent à la sous-traitance. Le niveau de sous-traitance, interne et externe, de Cherbourg, qui est de l'ordre de 40 p. 100, ne me paraît pas de nature à mettre en danger la vocation et les compétences de la direction des constructions navales.

Il est à noter que la sous-traitance permet d'amortir une variation de charge importante et qu'elle contribue également à faire bénéficier l'ensemble du tissu industriel national, et notamment les P.M.I., des technologies de défense. Elle permet donc une symbiose entre les industries de défense et les entreprises du secteur industriel.

Il convient néanmoins, comme vous le notez, d'être vigilants afin de ne pas dépasser le seuil de sous-traitance qui remettrait en cause la maîtrise indispensable de la réalisation du programme. Soyez assuré que nous le sommes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Monsieur le ministre, en mai 1987, la direction des armements terrestres annonçait la suppression de 3 000 des 17 000 emplois du groupement industriel des armements terrestres, le G.I.A.T., d'ici à 1990.

La baisse des commandes de notre armée de terre, couplée avec la réduction des commandes à l'exportation, a entraîné une diminution du plan de charge des établissements du G.I.A.T., avec pour conséquence des réductions d'effectifs : ainsi 420 emplois auront-ils été supprimés cette année pour les seuls établissements de Bourges. Or les perspectives restent inquiétantes. Si le volume des commandes d'armement à l'exportation a légèrement augmenté en 1987, cette augmentation traduit en réalité un bilan contrasté. En effet, si les ventes de matériel aéronautique et naval ont augmenté, celles de matériel terrestre ont diminué. Aussi ne peut-on espérer une reprise sur ce plan.

Dans ces conditions, est-il possible d'imaginer plus de solidarité entre les différents établissements ? Vous parliez à l'instant, monsieur le ministre, de la sous-traitance locale. Au lieu d'y recourir systématiquement ou d'envisager des transferts de personnels qui entraînent parfois des problèmes familiaux difficiles, ne pourrait-on pas envisager plus de transferts de charge ?

Sur ce plan interne, le plan de charge des établissements du G.I.A.T. est conditionné dans les années à venir par la réalisation du programme du char Leclerc. Or vous avez émis l'hypothèse d'une diminution du nombre de chars commandés en raison, et cela a été souligné plusieurs fois ce soir, de la dérive des coûts de ce programme.

En outre, des bruits contradictoires circulent à propos de la confection du canon du char, qui pourrait être confiée à l'Espagne. Pouvez-vous rassurer l'arsenal de Bourges à ce sujet ?

Les personnels des établissements sont également très sensibles à une éventuelle modification du statut du G.I.A.T. craignant qu'elle n'ait des retombées négatives sur leur situation.

Afin de rendre les établissements plus dynamiques, ne pensez-vous pas qu'il soit nécessaire de confier aux directeurs plus de responsabilités, ce qui en ferait de véritables industriels ?

Enfin, la vitalité de ces établissements ne pourra se maintenir qu'avec une meilleure gestion de la formation continue. Des établissements performants existent, en particulier à Bourges. Ne peut-on mieux les utiliser ?

Toutes ces interrogations me conduisent à vous demander, monsieur le ministre, quelles sont vos intentions concernant le G.I.A.T.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, le G.I.A.T. est un ensemble important qui emploie 15 000 personnes, dont le chiffre d'affaires est malheureusement stagnant et dont les prises de commandes reflètent la situation du marché international. On ne sait s'il faut s'en réjouir ou le déplorer. Je m'en réjouirais plutôt, à certains égards.

Le G.I.A.T. constitue néanmoins pour notre défense, en ce qui concerne l'armement terrestre, un élément essentiel d'indépendance. Il est confronté, je le rappelais tout à l'heure, aux mêmes défis que le reste de notre industrie de défense, et il souffre d'un certain nombre de rigidités spécifiques : le sous-encadrement, une gestion administrative et financière ainsi qu'une action industrielle et internationale qui ne répondent pas toujours aux conditions objectives de la compétition. Il en résulte certaines difficultés, pour son plan de charge, pour sur son équilibre financier, qui ont conduit à mettre en œuvre un plan de réduction d'effectifs.

Je souhaite employer les prochaines années à renforcer le G.I.A.T., à conforter sa vocation industrielle et à le moderniser, afin qu'il trouve pleinement sa place dans le monde de l'armement de demain.

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Très bien !

M. le ministre de la défense. Si cela doit entraîner certaines réorganisations, nous devons les effectuer de façon pragmatique, en concertation avec toutes les parties concernées. En tout cas, c'est une règle que je me suis fixée. J'ai reçu personnellement tous les syndicats. J'engagerai avec

eux une concertation, qui devait intervenir dans les toutes prochaines semaines mais qui sera un peu retardée du fait du report des élections au C.H.S.C.T.

Cette concertation approfondie sur ses orientations stratégiques devrait permettre au G.I.A.T. de mieux appréhender les enjeux de l'avenir, afin qu'il puisse tenir pleinement la place qui lui revient dans l'industrie française de défense et lutter à armes égales dans la compétition internationale.

S'agissant du Leclerc, monsieur Calmat, j'ai parlé d'étalement plutôt que de réduction. Tout se gère dans le temps ! Quant au canon du char, je n'ai point eu connaissance des bruits qui vous ont été rapportés. Je demande à compléter mon information.

Le statut du G.I.A.T. peut naturellement évoluer. Je souhaite en discuter d'abord avec les intéressés. De toute façon, le G.I.A.T. est un grand ensemble public et doit le rester. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Pierre Forgues.

M. Pierre Forgues. Monsieur le ministre, la société Progiat a été créée il y a quelques mois par votre prédécesseur. L'objectif de ce dernier était d'associer le G.I.A.T. et le Progiat. Vous avez gelé ce projet en juillet dernier avec raison, car cette entité G.I.A.T.-Progiat ne paraissait pas viable.

Cela dit, les problèmes du G.I.A.T. demeurent et les difficultés des arsenaux, notamment de celui de Tarbes, sont toujours devant nous.

Je rappelle que, depuis plusieurs années, des voix autorisées émettent régulièrement des réserves sur les capacités du G.I.A.T. à faire face à son activité d'industriel et aux défis de la compétition internationale. Ainsi le G.I.A.T., spécialiste reconnu de l'artillerie, n'avait pu obtenir la maîtrise d'œuvre du système d'artillerie des lance-roquettes multiples, notamment parce qu'il ne pouvait pas s'associer assez rapidement avec des partenaires étrangers.

Le G.I.A.T. et nos arsenaux se trouvent aujourd'hui dans une situation inconfortable de doute et d'attente. Il est grand temps d'agir.

Envisagez-vous, monsieur le ministre, de changer les statuts de cet établissement et, si oui, dans quelle direction ?

Quelles mesures comptez-vous prendre afin que nos arsenaux puissent tenir toute leur place dans les études et les fabrications de systèmes d'armes nouveaux, et notamment pour qu'ils puissent, à très court terme, face aux concurrents allemands, fabriquer des obus à grenades ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, votre question est, elle aussi, relative à l'avenir du G.I.A.T. et je pense y avoir largement répondu en répondant à M. le ministre Calmat.

Vous avez évoqué la société Progiat, dont la vocation, essentiellement commerciale, visait à compléter celle du G.I.A.T. J'ai souhaité que les évolutions vers un rôle plus large ne soient pas engagées, au bénéfice d'une concertation qui va maintenant se dérouler.

Je crois, en effet, qu'il faut regarder les problèmes en face pour leur apporter des solutions conformes aux aspirations du personnel et à l'intérêt de nos industries de défense, qui sont elles-mêmes au service de l'indépendance nationale.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre de la défense. Vous avez évoqué d'autres problèmes plus spécifiques dont certains sont directement relatifs à l'atelier de construction de Tarbes, qui comprend un secteur obuserie et pyrotechnie, d'une part, et des fabrications de tourelles pour chars et obusiers, d'autre part. Compte tenu des risques de sous-charge, certaines réductions d'effectifs ont dû être décidées. Cet établissement éprouve, en effet, vous le savez, des difficultés à équilibrer son plan de charge dans le domaine de la pyrotechnie et de l'obuserie. S'agissant du secteur mécanique, je pense que des commandes de chars à l'exportation - et un certain nombre de pays sont intéressés par notre production - pourraient conforter cet établissement.

Il est important que le G.I.A.T. puisse fixer les axes de son développement industriel et technique pour l'avenir. Ce sera l'objet de la concertation que je vais engager avec les syn-

dicats d'ici à la fin de l'année et dont j'espère que nous pourrions tirer rapidement les conclusions, de telle sorte que je puisse vous éclairer davantage à l'occasion du débat que nous aurons au printemps prochain.

M. le président. Pour le groupe du Rassemblement pour la République, la parole est à M. Jacques Baumel.

M. Jacques Baumel. Monsieur le ministre, lors de la présentation de votre budget devant la commission de la défense, vous avez laissé planer une certaine confusion sur le projet de missile S 4. Comme je n'ai pas trouvé, dans la présentation que vous en avez faite à la tribune, de précision supplémentaire, je me permets, par le biais de cette modeste question, de vous interroger sur cette affaire qui est d'une très grande importance. S'agit-il d'un retard dans les études et dans les possibilités d'expérimentation ou d'un abandon pur et simple de ce missile ?

Déjà, un retard impliquerait de réelles difficultés. Mais s'il s'agissait d'un abandon, il serait bon de le dire ouvertement, car ce serait sacrifier certains aspects de notre dissuasion, en nous appuyant purement et simplement sur la force océanique et sur le plateau d'Albion.

Compte tenu du contexte européen et atlantique, notamment des difficultés, pour les pays de l'O.T.A.N., de se mettre d'accord sur une politique de modernisation des engins nucléaires de théâtre et, par ailleurs, du fait de l'évolution des discussions sur le désarmement, le missile S 4 représente pour l'avenir de notre pays un élément d'autant plus important qu'il permet d'obtenir des frappes d'une précision chirurgicale.

Ce sujet mériterait en fait un débat plus approfondi et ce n'est pas par le biais d'une simple question que l'on peut espérer le traiter. J'imagine d'ailleurs que c'est en juin prochain, lors du débat sur la loi d'actualisation de la programmation militaire, que la réponse définitive nous sera donnée. Cependant, je me permets de vous demander quelques précisions sur le devenir du missile S 4.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Je vous remercie, monsieur le député, de m'avoir posé cette question. Elle me permettra de vous apporter des précisions qui, je l'espère, vous satisferont.

J'observe d'abord que vous avez présenté le missile S 4 comme une arme de théâtre.

M. Jacques Baumel. Pas du tout ! J'ai parlé de la modernisation des armes de théâtre qui est en cours, non sans mal, au sein de l'O.T.A.N.

M. le ministre de la défense. Mais j'ai cru comprendre que, par analogie, vous en tiriez argument en faveur du missile S 4. Or je dois rappeler que celui-ci a toujours été présenté, jusqu'à maintenant, comme un des moyens de fournir une composante alternative de la dissuasion stratégique.

La composante principale de la dissuasion nucléaire stratégique enregistrera, avec la mise en service des S.N.L.E. de nouvelle génération équipés des nouveaux missiles M 45, de tels progrès au plan de leurs performances qu'elle restera très certainement invulnérable et que sa capacité de pénétration sera pleinement assurée, au-delà même de la fin du siècle. J'observe que les Etats-Unis ont développé essentiellement, et la Grande-Bretagne exclusivement, une composante océanique. On peut penser en effet que nulle forêt n'est aussi profonde que le fond de la mer, surtout si la profondeur de plongée est accrue comme elle le sera avec le S.N.L.E.-N.G.

Dès lors, la réalisation du programme S 4 est apparue comme moins prioritaire. Il s'agit d'un programme d'une trentaine de milliards. Nous pouvons donc en ralentir l'exécution, notamment afin de faire face au surcoût du S.N.L.E.-N.G. pour lequel, à l'inverse, aucun retard ne serait admissible.

Dans ces conditions, en 1989, les crédits de paiement attribués au S 4 seront de 650 millions de francs, dont 415 en crédits budgétaires et 235 en fonds de concours. Ils permettront la poursuite de l'exécution des contrats couvrant les travaux de développement du missile lui-même et du système Sol, du propulseur et des moyens de transmission qui ont été notifiés aux industriels en avril 1988, à la suite des études de définition.

Certains nouveaux contrats pourront être engagés en 1989. Ils concernent, en particulier, la tête nucléaire. Mais cela se fera à un rythme ralenti par rapport au chemin prévu. Cela nous laisse le temps de mener la réflexion approfondie sur ce sujet qu'a souhaitée le Président de la République. Dans son discours à l'I.H.E.D.N., ce dernier a, en effet, réaffirmé qu'il fallait diversifier notre panoplie stratégique pour se prémunir contre les percées technologiques.

Par conséquent, nous moderniserons la composante du plateau d'Albion. C'est une décision qui a été prise même si, encore une fois, on peut se donner le temps de la réflexion. Nous entendons durcir notre dispositif, nous sommes en train de le faire, mais le Président de la République a exclu le déploiement aléatoire d'un missile du type S 4. Il a laissé le choix ouvert pour le type de missile à installer dans les silos, et c'est ce à quoi nous sommes en train de réfléchir. Nous nous donnons le temps de l'étude, car ce choix implique des conséquences, notamment financières. J'ai demandé une étude détaillée sur ce point à l'état major des armées et à la délégation générale pour l'armement. Quand je l'aurai reçue, en liaison avec le Premier ministre et le Président de la République, chef des armées, la décision sera prise en conseil de défense. Vous en serez avisés.

M. Guy-Michel Cheveau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jacques Baumel, pour une seconde question.

M. Jacques Baumel. C'est une question à la fois très courte et très importante. Quelles mesures peut-on espérer prendre, dans un avenir prochain, pour renforcer la coopération industrielle militaire européenne, qui est la clef de voûte de toute véritable défense européenne ?

A l'heure actuelle, je n'ai pas besoin d'insister lourdement, chaque pays fait sa propre politique d'armement et il règne un grand désordre dans ce domaine. Je ne sais que trop bien que ce n'est pas seulement de la responsabilité de la France et je mesure parfaitement les difficultés inhérentes à cette tâche, mais peut-on imaginer qu'il y ait une certaine harmonisation dans le choix des armes et dans l'exécution des programmes concernant la défense européenne, à commencer par une politique de meilleure coopération entre la République fédérale d'Allemagne et la France ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Votre question est très importante, monsieur le député, et il s'agit évidemment d'un effort de longue haleine.

Il est peu douteux que le programme E.F.A. contribue à l'assèchement des crédits consacrés à d'autres programmes chez certains de nos partenaires, en particulier celui que vous venez de citer. L'enjeu est véritablement européen. Or, dans le passé, il y a eu beaucoup de programmes de coopération dans ce domaine et, plusieurs sont, aujourd'hui, en cours de développement. Je les rappelle : hélicoptère antichars et d'appui-protection, hélicoptère de transport N.H. 90 ; missiles antichars Eryx et A.C. 3 G, missile sol-surface-air ; missile antinavires supersonique ; satellite Helios, pour ne citer que les principaux.

La France a la chance de disposer d'une industrie de défense qui est la première d'Europe. Notre budget militaire d'équipement est le plus important. Ce sont là des atouts dont nous devons bénéficier dans la perspective du grand marché unique européen à partir de 1993.

Dans ce cadre, vous le savez, des réflexions ont déjà été menées. Dans un autre cadre, - celui du Groupe européen indépendant de programmes - plusieurs initiatives vont être prises. A la demande de la France, une commission de recherche sera notamment créée en vue d'intensifier les travaux déjà significatifs engagés dans divers domaines entre différents pays d'Europe. Je pense qu'il y aura place pour une organisation du type « Esprit » au niveau militaire ; ce serait une excellente chose.

D'autres initiatives méritent d'être poursuivies : des achats croisés, comme ceux qui sont mis en place avec la Grande-Bretagne, dans la mesure où les équilibres prévus seront respectés, ce qui n'est pas toujours facile. Des alliances entre industriels, des prises de participation réciproques peuvent intervenir. De même, des échanges de personnels, ingénieurs par exemple, peuvent être organisés. Le rapprochement des normes, des réglementations peut être favorisé. L'ouverture

réciproque des marchés, telle que je l'ai proposée pour les programmes Rafale et E.F.A., serait un moyen d'aller vers cette industrie européenne de défense qui demeure le cap que nous devons être capables de tenir au cours des prochaines années.

L'Europe représente, pour les industries de défense, un marché à peu près égal à la moitié du marché américain. Compte tenu de la concurrence croissante sur des marchés de plus en plus étroits à l'exportation, c'est de toute évidence un lieu d'intégration industrielle dont nous devons tirer tout le parti possible, au niveau des économies, dans le domaine des études de développement, de la longueur des séries et des fabrications. Mais cela implique évidemment une intensification de la coopération entre les différents pays. Croyez que j'y passe beaucoup de temps.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Philippe Vasseur.

M. Philippe Vasseur. Monsieur le ministre, je voudrais joindre ma voix à celles de M. Poujade et de M. Voisin qui ont déjà évoqué la gendarmerie, à laquelle vous avez d'ailleurs rendu à deux reprises un hommage justifié.

La gendarmerie n'a pas toujours été gâtée dans le budget de la défense. Je reconnais que, cette année, un effort est consenti en sa faveur, notamment avec l'augmentation des crédits de paiement pour l'amélioration des conditions de travail et la modernisation des casernements, ainsi qu'avec le renforcement de l'encadrement dans les conditions que vous avez précisées en répondant à M. Poujade.

Je crains malheureusement que l'effort soit encore loin d'être suffisant pour combler les retards et pour répondre aux besoins. Dans l'exercice de leurs missions, les brigades de gendarmerie sont limitées par des dotations trop faibles sur des points qui, pour paraître de détail, n'en sont pas moins importants, notamment dans les zones rurales. C'est le cas en matière de téléphone et de carburants. Pour 1989, même si les crédits de carburants opérationnels sont mieux préservés pour la gendarmerie que pour les autres secteurs, ils sont en diminution en francs constants. D'ailleurs, les crédits de fonctionnement, qui subissent eux aussi une diminution générale en francs constants, sont plus réduits pour la gendarmerie que pour l'ensemble du budget de la défense.

Vous est-il possible, monsieur le ministre, de donner un coup de pouce supplémentaire à la gendarmerie dans ce budget ? Comme je ne suis pas naïf, je souhaiterais savoir, en tout cas, ce que vous envisagez de faire pour les années suivantes.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je voudrais vous rassurer : les crédits d'équipement de la gendarmerie progressent notablement. Les crédits de paiement du titre V augmentent en effet de 9,6 p. 100 et les autorisations de programme de 7,8 p. 100.

Cette progression permettra tout d'abord la poursuite de l'effort dans le domaine des transmissions. Toutes les unités territoriales sont maintenant reliées au réseau Saphir qui permet au personnel d'interroger les fichiers centraux et d'échanger des messages avec les autres terminaux sur l'ensemble du territoire. Ce programme sera achevé en 1990.

D'autres réseaux sont mis en place pour des unités spécialisées, les unités de recherches et gendarmerie mobile. Par ailleurs, les études se poursuivent sur le réseau Rubis qui apportera de nombreuses améliorations sur le débit transmis, la protection de l'information et l'automatisation des échanges. Enfin, des programmes de télécopieurs, de chiffrement de téléphone et de télé-imprimeurs s'achèvent.

En second lieu, ces crédits permettront de développer les systèmes informatiques tant dans le domaine des recherches criminelles et des rapprochements judiciaires - je pense aux systèmes Centaure et Judex - que pour les informations sur le réseau routier, système S.A.G.A.C., et pour l'informatique de gestion avec les systèmes Cartage et Aragnée.

L'efficacité de la gendarmerie est liée aussi à sa mobilité. Nous avons prévu un important effort en ce domaine, qu'il s'agisse de véhicules tactiques tout terrain et tout chemin, de camionnette tactiques, de VAB, ou du renouvellement des cars de maintien de l'ordre, des véhicules des brigades et des unités chargées de la police de la route.

Un effort particulier sera consenti avec l'acquisition de nouveaux matériels de signalisation, de cinémomètres, d'éthylomètres et, en ce qui concerne l'équipement individuel, de gilets pare-balles, de pistolets et de nouvelles tenues.

Enfin, s'agissant des infrastructures, 800 millions de francs d'autorisations de programme et 850 millions de francs de crédits de paiement permettront de lancer 1 000 équivalents-unités logement, tandis que les crédits inscrits au titre VI serviront à subventionner environ 500 E.U.L. réalisés par les collectivités locales.

En ce qui concerne les crédits du titre III, il convient de noter, outre la transformation de 300 postes de gendarmes en 250 postes de sous-officiers et 50 d'officiers, que j'évoquais en répondant à M. Poujade, les crédits supplémentaires en matière de loyers.

Enfin le volume des carburants est identique à celui de 1988. Comme le prix en a beaucoup chuté, le maintien du niveau opérationnel sera en tout état de cause assuré.

J'ai par ailleurs annoncé la création de 400 postes de gendarmes auxiliaires pour améliorer les conditions de la sécurité routière.

Je voudrais vous avoir convaincu, monsieur le député, que je ne néglige rien pour la gendarmerie. Je compte également sur elle pour développer les économies de gestion, pour simplifier les tâches, rationaliser les opérations d'entretien et de maintenance, consentir des efforts dans les domaines qui touchent à la gestion quotidienne. Je pense que les efforts que nous consacrons à l'investissement devraient y aider.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Philibert.

M. Jean-Pierre Philibert. Monsieur le ministre, après Bourges et Tarbes, vous n'êtes pas surpris que je continue le tour de France des établissements du G.I.A.T. pour vous interroger sur le devenir de la manufacture d'armes de Saint-Etienne.

Cet établissement occupe, à l'heure actuelle, 1 945 personnes contre 2 250 en 1981. Son plan de charge de 1988 laisse présager un chiffre d'affaires de 775 millions de francs contre 900 millions en 1987, soit une diminution de 14 p. 100. Les perspectives à court et moyen termes, du fait de la fin de production du F.A.M.A.S. et des munitions du L.R.A.C. ne sont guère encourageantes. Aussi un plan social a-t-il été mis en place qui, par le biais de départs à la retraite à cinquante-cinq ans et d'incitations à la mobilité, entraînera une nouvelle baisse d'effectifs d'environ deux cents personnes à la fin de 1989.

Pourtant cette entreprise publique industrielle et commerciale a su accomplir l'effort d'adaptation industrielle nécessaire en modernisant ses ateliers et son parc de matériels. A titre indicatif, je rappelle qu'elle a réalisé plus de 50 millions de francs d'investissements en 1987.

Dans ces conditions vous comprendrez que le personnel de la manufacture d'armes de Saint-Etienne éprouve quelque inquiétude pour son avenir. Or les solutions industrielles existent. Il suffirait, pour cela, que l'Etat s'engage à favoriser la diversification des productions de la M.A.S. : d'abord en pérennisant, sur le site de Saint-Etienne, la fabrication des tourelles, actuellement en sous-traitance, de l'arsenal de Roanne, en particulier celles de l'hélicoptère d'appui et de protection, lorsque la fabrication de celui-ci sera lancée ; ensuite en augmentant la production des matériels de détection, de protection et de décontamination nucléaire et chimique qui représente 15 p. 100 du chiffre d'affaires ; enfin, en augmentant de façon significative le développement de l'électronique et des matériaux composites pour lesquels la manufacture d'armes de Saint-Etienne est pilote au sein du G.I.A.T.

Monsieur le ministre, le personnel de la M.A.S., dont chacun s'accorde à reconnaître l'extrême compétence et qui a déjà consenti des sacrifices méritoires, et les populations de notre région stéphanoise qui a largement payé son tribut à la crise économique, peuvent-ils obtenir de votre part des assurances pour l'avenir ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, s'agissant du G.I.A.T. et de ses perspectives, j'ai déjà largement répondu à plusieurs de vos collègues. Je ne veux donc pas y revenir.

En ce qui concerne l'établissement de Saint-Etienne qui fabrique essentiellement des armes légères et des tourelles, le plan de charge a été assuré, jusqu'à présent, par la fabrication de tourelles légères et de fusils F.A.M.A.S. Un complément de plan de charge apparaît nécessaire aujourd'hui.

La direction des armements terrestres étudie un certain nombre de transferts de charge en provenance d'autres établissements. En particulier celui de Roanne, qui bénéficie d'un plan de charge plus favorable, y contribue. D'une manière générale, la direction des armements terrestres ne relâche pas ses efforts pour rechercher d'éventuels marchés à l'exportation.

L'une des directions qu'il faut également explorer est celle de la diversification ; elle l'a été insuffisamment jusqu'à présent, et c'est un des thèmes sur lesquels je souhaiterais que, dans cette concertation que j'ai prévu d'engager avec les syndicats, l'ensemble des personnels et la direction du G.I.A.T., il y ait une attitude un peu plus dynamique. C'est comme cela que l'on pourra assurer l'avenir du plan de charge de cet établissement.

M. le président. Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Jean-Claude Dessain.

M. Jean-Claude Dessain. Lors du débat budgétaire de 1982 j'avais souhaité que les jeunes du contingent puissent accomplir leur service dans la police nationale, comme cela était alors possible dans le cadre de la gendarmerie. Cette idée a fait son chemin et est désormais entrée dans les faits.

M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, s'exprimant récemment devant le 95^e congrès fédéral des sapeurs-pompiers à Grenoble, s'est déclaré favorable à l'idée de permettre aux appelés d'effectuer leur service national chez les pompiers.

Les corps de sapeurs-pompiers professionnels des grandes villes, des communautés urbaines ou des départements sont parfaitement en mesure d'accueillir ces jeunes ; l'entraînement aux techniques les plus modernes y est particulièrement efficace. Les appelés pourraient donc y accomplir un service national motivant, y acquérir une formation très poussée et, sans doute, y découvrir une vocation pour un métier difficile mais exaltant. Dans un deuxième temps, cette mesure pourrait s'étendre aux corps mixtes disposant d'un solide encadrement professionnel.

Je vous serais reconnaissant, monsieur le ministre, de bien vouloir nous informer de vos intentions, si votre opinion à ce sujet rejoint celle de M. le ministre de l'intérieur.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Plusieurs formules permettent actuellement à des appelés d'effectuer leur service national dans des formations militaires dont l'emploi relève de M. le ministre de l'intérieur : il s'agit des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile. Il en existe trois ; elles sont stationnées à Nogent-le-Rotrou, Brignoles et Corte. Théoriquement, il pourrait en exister six - je pense que ce serait même une bonne chose - une par zone de défense.

Ces unités ont une double vocation : d'une part l'instruction et le perfectionnement des personnels de réserve des corps de défense et, d'autre part, l'intervention en détachements constitués dans les sinistres et catastrophes de toute nature, y compris les incendies. Au total elles emploient un contingent annuel de 1 100 appelés, recrutés essentiellement sur la base du volontariat. Les appelés ainsi formés ont la possibilité d'acquérir certaines qualifications, telles que la réanimation, le sauvetage d'éboulements, l'intervention radiologique, le secours routier, la lutte contre l'incendie. Je pense que leur développement correspondrait à un souci exprimé par M. le Président de la République à l'I.H.E.D.N.

Il existe par ailleurs deux formations militaires spécialisées : la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et le bataillon des marins-pompiers de Marseille. Ces unités, qui remplissent des missions bien connues du public, appartiennent respectivement à l'armée de terre et à la marine nationale. Elles emploient, à côté de personnels de carrière ou sous contrat, 1 340 appelés dont le recrutement fait appel au volontariat, pour l'essentiel, et requiert une aptitude physique particulière.

Je ne suis pas ennemi du développement de la formule du recrutement de pompiers parmi les appelés du contingent ; encore convient-il que cela n'induisse pas un service national à plusieurs vitesses, car il ne faut pas qu'une sorte d'écrémage s'opère au détriment du service militaire. Je rappelle,

en effet, que le besoin des armées reste prioritaire. C'est donc une politique qu'il faudra mener avec tout le doigté et la prudence souhaitables, mais la direction indiquée est la bonne.

M. le président. La parole est à M. Bertrand Gallet.

M. Bertrand Gallet. Monsieur le ministre, ma question recoupe et complète celle de mon collègue.

Chacun s'accorde à reconnaître - vous le premier si j'ai bien compris le sens de votre intervention devant la commission armée-jeunesse le 17 octobre dernier - que les principes républicains qui fondent le service national sont aujourd'hui imparfaitement respectés. Ces principes sont l'universalité et l'égalité.

Sur l'universalité de la conscription, principe issu de la Révolution, on peut dire beaucoup de choses. Bien que les Français y soient majoritairement attachés, plus de 30 p. 100 de chaque classe d'âge, soit 60 000 à 90 000 jeunes gens n'accomplissent pas leur service national. Ils sont soit dispensés, soit exemptés, soit réformés, surtout parce que les besoins de la défense nationale ne correspondent pas forcément à ce qu'une classe d'âge peut offrir. Or la moitié d'entre eux, estime-t-on, serait apte à accomplir ce qui constitue aujourd'hui un devoir civique, quelle que soit la forme qu'il revêt.

Les plus qualifiés, c'est-à-dire ceux qui disposent déjà d'un bagage universitaire, cumulent cet avantage avec d'autres. Ainsi certaines formes, militaires ou civiles, du service national, considérées comme plus gratifiantes ou plus enrichissantes, leur sont réservées : je pense notamment au contingent scientifique ou à la coopération ou au service dans des entreprises ou des ambassades à l'étranger. Certes ces expériences sont bénéfiques pour toutes les parties prenantes ; à la France, au jeune appelé et à l'éventuel pays d'accueil ; mais pourquoi seuls les détenteurs d'une formation supérieure en profiteraient-ils ?

Monsieur le ministre, je sais que ces questions vous préoccupent et que l'existence d'un service national « à deux vitesses » - vous venez d'employer l'expression - est loin de vous satisfaire. Votre décision récente de confier une mission relative au service national à mon éminent collègue M. Guy-Michel Chauveau en porterait témoignage si cela était nécessaire.

Néanmoins, je voudrais d'ores et déjà, à l'occasion de la présentation de votre budget, vous interroger sur les points suivants :

D'abord comment envisagez-vous de réduire les cas d'exemption et de dispense ?

Je sais que la réponse à cette question doit tenir compte de plusieurs contraintes : nécessité de ne pas entraver les formations parfois longues engagées par les appelés ; nécessité de prendre en considération les besoins réels de l'armée, besoins inférieurs aux ressources potentielles ; difficulté de développer le service civil. Néanmoins, il s'agit là d'un problème important.

En ce qui concerne l'égalité ensuite, et dans la mesure où l'extension du service civil est absolument nécessaire, comment comptez-vous ouvrir celui-ci à d'autres appelés que les diplômés de l'enseignement supérieur ? Comment assurer la nécessaire égalité au sein du service civil ?

L'imagination doit, de mon point de vue, prévaloir : les activités d'utilité collective sont nombreuses : protection et sécurité civile - vous venez d'en parler - action de solidarité avec les plus défavorisés de notre société - personnes âgées, handicapés - aide aux pays en voie de développement conduite sur des axes nouveaux, moins qualifiés, agriculture et mécanique par exemple. Voilà quelques activités dont certaines sont déjà exploitées et qu'il conviendrait, me semble-t-il, de développer ou d'engager.

M. le président. Monsieur Gallet, il vous faut conclure.

M. Bertrand Gallet. Je suis certain, monsieur le ministre, que votre réponse m'apportera toutes les raisons d'être convaincues de votre volonté de tout mettre en œuvre pour assurer un service national véritablement universel et démocratique.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député j'ai, comme vous, le souci de rendre le service national plus juste, de le moderniser, de faire en sorte qu'il serve mieux l'intérêt national et rencontre davantage les aspirations des jeunes.

Ainsi qu'il n'est pas mauvais de le rappeler, contre un certain individualisme, le service national représente une année de sa vie que chaque jeune donne à son pays. Il y a là un principe républicain que nous devons être capables de défendre et d'illustrer en rendant ce service national plus juste, plus utile, plus valorisant. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le taux de 30 p. 100 d'exemptés, de dispensés, de réformés est trop élevé au regard du principe d'universalité qui rencontre l'aspiration naturelle à la justice sociale. Que sont ces 30 p. 100 ?

On y trouve 4 p. 100 de réformés pour des raisons médicales dans les trois mois qui suivent leur incorporation et 4 à 5 p. 100 de jeunes dispensés pour des raisons sociales qui sont légales. Mais il y a également un grand nombre d'exemptés simplement parce que nous utilisons les critères médicaux d'une manière détournée pour proportionner la ressource aux besoins des armées.

Vaille que vaille, ce sont 260 000 hommes dont les forces armées ont besoin chaque année. En conséquence, on exempte 80 000 à 90 000 jeunes gens dont on peut penser qu'entre un tiers et la moitié pourraient ne pas l'être par une observation un petit peu plus rigoureuse des critères de sélection.

Si nous voulons permettre à un plus grand nombre de jeunes d'accomplir le service national, exigence de justice, nous devons donc les accueillir dans des formes nouvelles, des formes non militaires de ce service, à moins de gonfler, comme l'ont suggéré certains sur ces bancs, les effectifs de l'armée. Mais cela est contradictoire avec le vœu de diminuer les crédits de la défense. Il faudrait donc bien diversifier les formes d'accueil dans le service national.

M. Robert Montdargant. C'est un bon débat, monsieur le ministre !

M. le ministre de la défense. C'est un vrai débat, car si l'on veut assurer l'universalité du service national, il faut développer les formes civiles qui nous permettront d'accueillir davantage de jeunes.

M. Robert Montdargant. Ce n'est pas là qu'il faut rechercher les économies !

M. le ministre de la défense. Actuellement, moins de 10 000 jeunes accomplissent, chaque année, leur service national dans l'une des formes civiles existantes : coopération, aide technique, police, service national en entreprises, service des objecteurs de conscience.

Disons les choses carrément : il faut que des administrations, autres que la mienne, mettent en œuvre les crédits nécessaires. Cela vaut bien une meilleure justice devant l'institution du service national pour développer diverses formes civiles.

J'ai effectivement demandé à votre collègue M. Chauveau, lequel est d'ailleurs un expert fort compétent sur le sujet, de formuler des propositions sur la manière d'agir. Je pense que la direction centrale du service national doit rester compétente pour contrôler les affectations, les volumes en cause, et suivre l'exécution de façon à éviter un service national à plusieurs vitesses.

Pour répondre précisément à votre question, je vous indique que je n'ai ni l'illusion ni la prétention de résoudre au sein de l'armée, grâce à elle, le problème des inégalités sociales. Au moins l'armée et le service national ne devraient pas être l'occasion de renforcer ces inégalités.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais développer des formules comme l'aide aux handicapés ou l'action d'aide au développement. Je pense en particulier au projet de volontaires européens du développement que j'étudie avec M. Kouchner, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire. Voilà des pistes tout à fait intéressantes, comme celle des pompiers dont je viens de traiter.

Telles sont quelques formes civiles de service national qui pourraient être développées, avec prudence - il faudrait en effet les expérimenter - en n'oubliant jamais que le besoin prioritaire est celui des armées, car les matériels de plus en plus perfectionnés que nous mettons en œuvre exigent aussi des personnels qualifiés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Dollo.

M. Yves Dollo. Monsieur le ministre, je souhaite intervenir sur le rôle formateur du service national.

Chaque année - vous venez de le rappeler -, plus de 260 000 jeunes sont appelés sous les drapeaux, 260 000 jeunes qui, malgré leurs différences d'âge, de situation professionnelle, de provenance sociale, se retrouvent ensemble pour accomplir cette tâche essentielle de toute démocratie : maintenir l'indépendance de notre nation, condition indispensable au maintien de cette démocratie que nous avons reçue en héritage de combats difficiles. Mais là ne s'arrête pas le rôle du service national.

Le temps de service national doit aussi participer activement à la mission de développement économique, social, culturel de notre pays. Défendre l'avenir, c'est aussi le préparer. Cela est vrai par exemple du volontariat service long, qui existe depuis 1983 et qui permet de faciliter la réinsertion professionnelle. Un bilan de ses effets sur cette réinsertion serait intéressant.

Je pense également au service des scientifiques du contingent, aux volontaires formateurs en informatique qui forment de jeunes appelés ou de jeunes chômeurs.

Je pense enfin au service militaire adapté qui contribue à la formation professionnelle des jeunes appelés des départements d'outre-mer.

Monsieur le ministre, en ce qui concerne les plus diplômés, vous avez récemment évoqué le dépôt d'un projet de loi portant l'âge limite d'incorporation de vingt-trois à vingt-quatre ans pour tenir compte de l'allongement des études et de la proportion croissante des jeunes engagés dans une formation supérieure. C'est une excellente initiative.

Aussi appellerai-je votre attention sur l'autre extrême, les jeunes qui n'ont aucune formation ou dont la formation ne leur permet pas de se présenter sur le marché du travail dans les meilleures conditions.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

En 1987, 0,63 p. 100 des appelés sont illettrés, 4,65 p. 100 ne savent que lire et écrire et 22,64 p. 100 ont le niveau du C.A.P. mais ne possèdent pas de diplôme, soit au total, près de 28 p. 100 d'appelés qui risquent plus que tous les autres la marginalisation.

Je sais votre détermination à développer la lutte contre l'illettrisme et à aider à l'acquisition d'un métier, lors du passage de ces jeunes gens dans l'armée. Un chiffre toutefois m'inquiète. Le taux d'exemption - dont on parlait tout à l'heure - le plus fort se trouve chez les jeunes qui ont le niveau scolaire le plus faible : 85,6 p. 100 chez les illettrés, plus de 36 p. 100 chez ceux qui ne savent que lire et écrire. Ainsi cette population qui échappe à la formation initiale, échappe une nouvelle fois à la possibilité d'une seconde chance que pourrait lui donner le service national.

Pourquoi ne pas envisager, parallèlement à l'effort que vous accomplissez, monsieur le ministre, pour développer la formation, d'intensifier l'utilisation de jeunes du contingent qui, à l'image du service militaire adapté dans les départements d'outre-mer, pourraient, grâce à leur expérience, à leur formation supérieure, à leur identité d'âge, venir en aide aux jeunes moins formés ?

Ce serait, dans cet esprit de solidarité de génération, un nouvel atout pour préparer ensemble cet avenir qui leur appartient. Pourriez-vous faire connaître à la représentation nationale, monsieur le ministre, les initiatives que vous comptez prendre pour conforter le rôle formateur du service national ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, j'ai eu assez souvent l'occasion de dire qu'il n'y avait pas lieu d'opposer l'école et la défense pour souligner combien il est en effet important que les jeunes qui passent par l'armée en ressortent en ayant acquis une formation et, d'abord, une formation de soldat car tel est le rôle de l'armée. L'armée ne doit pas se substituer à l'éducation nationale, bien que quand on y réfléchit, la finalité de l'une et de l'autre soit la même : c'est la démocratie. Car s'il n'y a pas de démocratie sans indépendance nationale et il n'y en a pas non plus sans citoyens instruits, éclairés, formes. C'est d'ailleurs ce que j'ai toujours dit quand j'étais ministre de l'éducation nationale. Au fond, la République est la finalité de la défense, comme de l'école publique.

Maintenant, la formation des soldats n'exclut pas que l'on puisse, par exemple, contribuer au rattrapage des illettrés dont vous avez parlé. Sur les 30 000 qui sont recensés chaque année, 10 000 sont incorporés et bénéficient d'un certain

nombre de moyens de formation pour que chacun d'entre eux puisse apprendre ou réapprendre à lire et à écrire. Nous ferons en sorte que, sur la base des expériences engagées depuis plusieurs années, soient généralisées ces méthodes afin d'assurer le rattrapage.

Ensuite, vous le savez, j'ai projeté d'introduire un enseignement d'éducation civique dont les jeunes qui nous arrivent n'ont pas bénéficié au cours de leur scolarité puisqu'elle n'a été réintroduite qu'à partir de 1986. Donc il y a là un effort à faire et j'ai confié au professeur Nicolet une mission dans ce sens, en liaison avec l'éducation nationale. Je rappelle que j'avais introduit dans les programmes d'éducation civique un chapitre intitulé « La défense et l'armée ». Il est quand même bon aussi que les écoliers de France apprennent quel est le rôle de l'armée dans la République.

Je souhaite également que le rôle de formateur du service national s'applique à l'apprentissage des langues étrangères et enfin que soient validés un certain nombre d'acquis professionnels obtenus pendant le passage des jeunes sous les drapeaux. Je pense à des certificats de pratique professionnelle qui pourraient permettre ensuite une meilleure insertion des appelés dans la vie civile. Il ne s'agit pas seulement des permis de conduire, mais de l'utilisation de certains matériels perfectionnés. Des forums entreprises-interarmées ont été organisés, qui ont donné des résultats très satisfaisants. Plusieurs centaines de jeunes ont été embauchés à l'issue de leur service. Je souhaite développer cet effort pour aider à la réinsertion professionnelle des appelés, au moins dans le mois qui suit leur service militaire. Il y a beaucoup à faire.

Vous avez évoqué pour finir le service militaire adapté. Nous sommes en train de l'étendre dans un certain nombre de territoires ou de départements d'outre-mer où il donne relativement satisfaction. Naturellement, il est difficile de le transposer dans les mêmes conditions en métropole mais du moins peut-on s'inspirer de certaines expériences pour favoriser peut-être des formes civiles de service national ou des formes militaires dont la finalité n'est pas directement la défense du pays, mais peut-être, par exemple, la protection civile ou bien un service de pompier.

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, pour exposer la question de M. Jacques Huyghues des Etages.

M. Guy-Michel Chauveau. Monsieur le ministre, notre collègue Jacques Huyghues des Etages, retenu dans son département, m'a demandé de vous poser sa question, qui concerne le système A.C.C.S., proposé par l'O.T.A.N. aux alliés du traité de l'Atlantique nord.

Sans méconnaître bien sûr le fait que nous ne participons pas au commandement intégré, il semblerait que ce moyen non brouillable et non piratable de communication et de commandement faciliterait l'échange des informations logistiques et opérationnelles. Il permettrait donc de recevoir les préavis dont nous pouvons avoir besoin.

En conséquence, monsieur le ministre, nous aimerions connaître votre approche de ce problème.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, vous avez raison d'attirer l'attention sur l'importance des projets relatifs au système *Air command control* de l'Alliance atlantique. Les systèmes de détection aérienne de l'Alliance ont vieilli et l'évolution des technologies offre de nouvelles possibilités, notamment pour le traitement des données.

La France et les pays de l'O.T.A.N. ont un intérêt mutuel à disposer d'un système de détection inter-opérable. Pour sa part, la France a défini, vous le savez, un nouveau système de défense aérienne, le système de commandement et de conduite des opérations aériennes, qui complètera l'actuel S.T.R.I.D.A. - système de traitement et de représentation des informations de défense aérienne. J'ai parlé d'inter-opérabilité. Il est souhaitable que les systèmes français et alliés puissent fonctionner de concert, mais en préservant les moyens de notre indépendance. Il s'agit, par conséquent, de faire en sorte que ces systèmes soient élaborés sous le contrôle des nations. Une instance *ad hoc* a travaillé jusqu'à maintenant. Elle sera prochainement dissoute. J'entends faire en sorte que la France soit associée à la mise en œuvre de ces systèmes dès lors qu'il sera reconnu aux nations la place qui est la leur.

J'ajoute que la France devra conserver en tout état de cause ses propres systèmes de détection, ses senseurs. Je crois que l'effort qui est fait pour les radars, pour les avions AWACS, pour les satellites nous permettra, d'une part, de disposer de moyens indépendants, ce qui n'est nullement incompatible avec une inter-opérabilité, d'autre part, de bénéficier d'un certain nombre d'informations obtenues sur des senseurs de pays alliés, et à nos alliés d'obtenir des informations qui seront recueillies à partir de nos propres senseurs.

C'est donc, je pense, une action d'intérêt mutuel dès lors qu'elle se fera en respectant la position originale et spécifique de la France au sein de l'Alliance atlantique.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits du ministère de la défense.

J'appelle les crédits inscrits à l'article 33.

Article 33

M. le président. « Art. 33. - 1. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires, des autorisations de programme s'élevant à la somme de 5 568 500 000 F et applicables au titre III « Moyens des armes et services ».

« II. - Pour 1989, les mesures nouvelles sur les dépenses ordinaires des services militaires applicables au titre III « Moyens des armes et services » s'élèvent au total à la somme de 849 690 599 F. »

Personne ne demande la parole ?..

Je mets aux voix l'article 33.

(L'article 33 est adopté.)

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à l'article 34.

Article 34

M. le président. « Art. 34. - 1. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des autorisations de programme ainsi réparties :

« Titre V (Equipelement) : 111 573 200 000 F.

« Titre VI (Subventions d'investissement accordées par l'Etat) : 346 800 000 F.

« Total : 111 920 000 000 F.

« II. - Il est ouvert au ministre de la défense pour 1989, au titre des mesures nouvelles sur les dépenses en capital des services militaires, des crédits de paiement ainsi répartis :

« Titre V (Equipelement) : 29 247 466 000 F.

« Titre VI (Subventions d'investissement accordées par l'Etat) : 231 800 000 F.

« Total : 29 479 266 000 F. »

Sur le titre V de l'article 34, MM. Pierna, Rimbault, Montdargent et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 35, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe 1 de 300 000 000 F et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 300 000 000 F.

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Nous proposons par le présent amendement de supprimer les crédits consacrés par le budget de la défense à l'arme chimique.

Faut-il redire ici le caractère particulièrement inacceptable d'un tel armement, les échos terribles qu'a laissés dans la mémoire collective des peuples son usage durant la Première Guerre mondiale, mais aussi au service de l'extermination massive organisée par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale ?

Rien ne justifie que notre pays dispose d'un armement si dangereux et tellement lourd de symboles. La France dispose déjà, avec sa force de frappe nucléaire, du moyen de dissuader une attaque chimique d'envergure contre elle. En ajoutant à cette force de frappe une panoplie chimique, elle s'écarte de la doctrine de dissuasion, participe à la course aux armements. Que l'on ne nous oppose pas que la France se contente de se placer en situation de pouvoir concevoir et produire des composés chimiques aboutissant à l'existence d'armes opérationnelles et qu'à ce jour aucune fabrication en série ne serait intervenue. Comme la presse vient de le révéler, un annuaire trilingue des industries françaises de

défense désigne les principales entreprises impliquées actuellement dans la fabrication d'armes chimiques ; parmi celles-ci se trouve notamment une société nationale, la S.N.P.E., dont un laboratoire juxta, dans l'Essonne, celui de la délégation générale de l'armement, spécialisé dans les applications militaires de la chimie et de la biologie. La France est donc bien engagée dans la production d'armes chimiques, leur stockage, leur vente à l'étranger. Elle est peut-être même engagée dans l'exportation de technologies dans ce domaine puisque l'annuaire trilingue indique qu'une filiale de la S.N.P.E. se charge également de la formation des personnels étrangers aux techniques et procédés. La France aurait-elle une responsabilité dans l'utilisation des armes chimiques en Iran ?

En tout cas, supprimer aujourd'hui les crédits destinés à l'arme chimique, quelques semaines avant la conférence internationale qui doit se réunir à Paris, attesterait enfin de la volonté réelle de la France de contribuer à l'élimination de cette catégorie d'armes. C'est ce que les députés communistes vous demandent de faire. Notre groupe réclame sur cet amendement un scrutin public.

M. le président. Quel est l'avis de la commission de la défense nationale ?

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale et des forces armées. Monsieur le président, je répondrai, si c'est possible, globalement aux différents amendements, ce qui permettra de gagner du temps.

Aucun de ces amendements n'a été soumis à la commission de la défense.

Pour ce qui est du premier, je dirai à notre collègue que nous sommes prêts à participer avec lui à toute action qui tendrait à obtenir que les pays qui sont massivement dotés d'armes chimiques les détruisent immédiatement, ce qui n'est pas, bien sûr, le cas de la France.

Les amendements nos 38 à 42 entraîneraient la disparition pure et simple de notre force de dissuasion. A titre personnel, ils ne me semblent pas recevables.

L'amendement n° 43 mettrait en chômage, purement et simplement, les usines Dassault.

Les amendements nos 44, 45 et 46 entraîneraient la cessation d'activité d'un certain nombre d'arsenaux, dont immédiatement ceux de Brest et de Cherbourg...

M. Yves Dollo. Tout à fait exact !

M. Jean-Michel Boucheron (Ille-et-Vilaine), président de la commission de la défense nationale. ... ce qui ne paraît pas de nature à réjouir les salariés de ces deux arsenaux. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. J'aurais dû demander auparavant l'avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, mais M. le rapporteur spécial voudra sans doute m'excuser.

M. Françoise Hollande, rapporteur spécial. Bien volontiers, monsieur le président.

Je donnerai simplement un avis personnel sur l'amendement présenté par M. Pierna, relatif aux armes chimiques, car la commission des finances ne l'a pas examiné.

Le chapitre 51-71 qui est visé dans l'exposé sommaire de l'amendement ne contient que des crédits d'études relatives à l'arme chimique, à l'exclusion de toute dépense de fabrication.

On peut supposer qu'en cas de succès des négociations à Genève, puisque le Président de la République a souhaité qu'on réactive ce protocole, il n'y aurait plus lieu, bien évidemment, de poursuivre les recherches portant directement sur la fabrication des armes chimiques.

C'est pourquoi, à mon sens, l'amendement n'a, pour l'instant, pas d'objet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Monsieur Pierna, il n'est pas très sérieux de laisser planer je ne sais quels doutes qui n'ont aucun fondement réel.

Pensez-vous vraiment que le Président de la République aurait pu faire les déclarations qu'il a faites si, en même temps, nous proposons de vendre des armes chimiques à tout-venant ? Je vous ai dit, du haut de cette tribune, que les articles concernés étaient essentiellement des équipements de protection, des fumigènes, des gaz lacrymogènes.

Quant aux crédits, d'ailleurs extrêmement modestes, qui sont prévus dans le projet de budget pour 1989, il s'agit bien, comme je le précise, de crédits d'études et en aucun cas de crédits visant à la fabrication de telles armes.

Je pense que l'affirmation solennelle de l'objectif que poursuit le Président de la République lui-même, à savoir l'interdiction de l'usage et même de la fabrication de ces armes, est assez claire.

Il est vrai que certains pays disposent d'armes chimiques. Il est vrai qu'il y a une prolifération qui est préoccupante. Il est vrai que l'U.R.S.S. a reconnu posséder 50 000 tonnes d'armes chimiques - 300 000 selon les sources américaines ; je ne sais pas si la vérité est au milieu, comme on dit souvent, mais il n'est pas douteux qu'aujourd'hui il y a un problème qui est posé par l'existence de ces stocks chimiques. Je ne sais pas comment vous y répondez.

Peut-être que la France a exploré deux voies successives : celle des stocks de sécurité, sous le précédent gouvernement, celle d'un accord général permettant à tous les pays concernés d'instaurer des contrôles, des vérifications, afin d'empêcher la fabrication de ces armes.

C'est un problème très complexe, très difficile. On ne peut pas le résoudre en le balayant d'un revers de la main. Je pense que vous devriez être préoccupé quant aux conditions dans lesquelles nous pouvons assurer notre défense contre ce type d'armes.

M. le président. La parole est à M. Guy-Michel Chauveau.

M. Guy-Michel Chauveau. Je voudrais d'abord faire remarquer que la réduction de 300 millions de francs que propose l'auteur de l'amendement correspond à 10 p. 100 de la totalité de la recherche développement de la D.G.A. Rejoignant l'opinion du président de la commission, je crois que les ouvriers des arsenaux et d'autres apprécieront.

Concernant les armes chimiques, je répéterai ce soir ce que j'ai dit cet après-midi : la grande nouveauté c'est la déclaration faite par le Président de la République à l'O.N.U. le 29 septembre. Je crois qu'aujourd'hui on doit se féliciter sur tous ces bancs que les Européens et d'autres dans le monde - du moins je l'espère - viendront à Paris du 6 au 11 janvier, aussi bien ceux qui ont signé le protocole de Genève de 1925, que ceux qui possèdent aujourd'hui des stocks importants, si importants qu'on peut dire comparativement que la France n'en a pas.

Je ne sais pas si les chiffres avancés de 50 000 et de 300 000 tonnes sont exacts, mais, si les propositions de non-prolifération, de non-fabrication, de non-stockage, et surtout ce qu'on appelle le contrôle par défi - l'acceptation, à tout moment et en tous lieux, par n'importe quel pays d'une vérification immédiate - sont admis demain par l'ensemble de ceux qui vont venir à Paris, eh bien ! cela vaudra plus que tous les amendements qui seront déposés ce soir.

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. En effet, monsieur le ministre, ce débat est important et extrêmement sérieux.

J'ai lu avec attention la déclaration de M. le Président de la République devant l'assemblée générale de l'O.N.U. Il a en effet déclaré que la France ne voulait pas se doter d'armes chimiques. Très bien ! Mais pourquoi avoir fait voter dans la loi de programmation militaire, pour la première fois, alors que cela n'existait pas en France, la possibilité d'études, et ensuite de fabrication d'armes chimiques ?

La France va accueillir cette fameuse conférence au mois de janvier. Très bien ! Mais ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que la force argumentaire de la France serait beaucoup plus forte si aujourd'hui elle décidait de renoncer à tout, aussi bien aux études qu'à la fabrication d'armements chimiques ? Ce n'est pas autre chose que mon collègue Pierna proposait dans son amendement.

Enfin, objecter la fermeture des usines Dassault à notre proposition de suppression des armements stratégiques et préstratégiques, là non plus, ce n'est pas très sérieux. Jamais nous n'avons proposé - d'ailleurs j'y reviendrai tout à l'heure pour le Rafale - d'arrêter la production des F1, si on en fabrique encore, ou des Mirages 2000. Pas du tout ! Ce que nous voulons, c'est mettre un terme, non pas à la dissuasion nucléaire, mais au surarmement nucléaire qui est inscrit en toutes lettres dans la loi de programmation militaire votée par tout le monde, sauf par les députés communistes.

Voilà l'objet du débat. Nous objecter autre chose n'est pas sérieux.

M. Jean-Marie Daillet. La France n'est pas surarmée !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, j'enregistre comme un événement important votre déclaration : le parti communiste n'est pas contre la dissuasion nucléaire. Cela mérite d'être souligné devant la représentation nationale.

Y a-t-il surarmement nucléaire ? Vous savez que les arsenaux stratégiques des deux superpuissances, les États-Unis et l'U.R.S.S., comportent à peu près 12 000 têtes nucléaires et plusieurs milliers de lanceurs. Où en sommes-nous en France ? Notre potentiel représente peut-être 2 p. 100 du total mondial, à peine ! C'est dire que nous avons proportionné notre dissuasion nucléaire à ce qui est strictement suffisant, à ce qui fait que la France peut être considérée comme un enjeu non gagnable. C'est la théorie de la dissuasion proportionnelle. Relisez le général Poirier !

En tout cas, si vous souhaitez que nous en discutons, je suis tout à fait prêt à vous expliquer ce qu'est notre doctrine de dissuasion, à vous montrer qu'elle repose sur un principe de stricte suffisance et que nous n'avons en aucune manière la visée du surarmement.

S'agissant des armements chimiques, la capacité de l'Union soviétique dans ce domaine pose un vrai problème. Cinquante mille tonnes reconnues ! Trois cent mille tonnes selon les services américains ! Moi, je ne sais pas, je ne suis pas allé voir.

Si vous vous promenez un peu dans les unités, vous verriez ce que sont les tenues de protection et ce qu'elles impliquent pour nos soldats ! Ce n'est pas particulièrement drôle ! Ils s'en passeraient volontiers et s'il n'y avait pas d'armes chimiques de l'autre côté, ils pourraient le faire !

Parvenons donc à un accord ! Jusqu'à présent, l'Union soviétique avait demandé dix ans pour détruire ses stocks. Dix ans ! Nous pensons qu'il est possible d'arriver à un délai plus court et d'assurer rapidement la mise sous cocon et sous contrôle international des stocks, des usines, de l'ensemble des ateliers de fabrication, en prévoyant des mécanismes d'inspection-surprise, de telle manière qu'on soit garanti contre toutes les possibilités, malheureusement trop réelles, de fabriquer de telles armes. C'est la position qui a été définie par le Président de la République, compte tenu de l'évolution de l'opinion mondiale et de l'usage qui a été fait de ces armes dans un certain nombre de conflits au Moyen-Orient.

Je pense qu'il est temps de réagir. Il est temps de rafraîchir des souvenirs qui datent de la première guerre mondiale au cours de laquelle ces armes ont été utilisées sur le champ de bataille. Je rappelle que c'est la France qui détient les instruments du protocole de Genève de 1925 qui a associé 110 pays. Oui, il est temps de réagir ! C'est le sens de l'initiative qu'a prise M. le Président de la République. Même avec votre amendement, vous ne le rattraperez pas ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 35.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	572
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	27
Contre	545

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Sur le titre V de l'article 34, MM. Pierna, Rimbault, Montdargent et le. membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 36, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 4 000 000 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 4 000 000 000 francs. »

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Avec le présent amendement, les députés communistes vous proposent de réduire de 4 milliards de francs les crédits consacrés par le budget pour 1989 à l'atome stratégique. Les crédits du titre V de la section commune, regroupés sous ces termes, concernent les études, les essais, le développement et la fabrication des têtes nucléaires à usage stratégique dont dépendent l'augmentation de la puissance des charges nucléaires, la multiplication et la miniaturisation des têtes nucléaires prévues par la loi de programmation militaire. Ce sont ces crédits qui financent en particulier les essais de Mururoa et les études nécessaires à la mise au point de la nouvelle tête nucléaire TN 75 pour la nouvelle version du missile M 4, le M 45 devant équiper le S.N.L.E., nouvelle génération dès 1994.

S'il est nécessaire que la France dispose des moyens d'entretenir la crédibilité de son dispositif de dissuasion - vous voyez, monsieur le ministre, que nous ne sommes pas contre tout - sa sécurité et le processus de désarmement en cours lui font un devoir de renoncer à des dépenses qui ne visent encore une fois qu'au surarmement. On peut aujourd'hui tuer avec notre force de dissuasion 250 ou 300 millions d'hommes. En l'an 2000, on tuera la moitié de l'humanité !

M. Jacques Limouzy. C'est une extrapolation extravagante !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. Je prends acte du fait que le groupe communiste ne veut pas remettre en cause la dissuasion nucléaire, mais je prends acte également du fait que cet amendement aboutit à nier complètement la rénovation du programme de tête nucléaire TN 75 qui va aboutir au missile M 45.

Cela revient à dire que l'abandon de ce programme menacerait la crédibilité de nos S.N.L.E. à brève échéance, ce que je ne crois pas être de nature à renforcer notre dissuasion nucléaire à laquelle nos collègues communistes prétendent être fortement attachés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jacques Limouzy. C'est le même !

M. le ministre de la défense. La modernisation de notre dissuasion répond au souci de rester fidèle au principe de la dissuasion proportionnelle et le nombre de têtes doit être suffisant pour permettre la pénétration, quelles que puissent être les défenses adverses qui vont se perfectionnant. Mais, le principe de suffisance qui fonde notre dissuasion continuera à la sous-tendre.

Par conséquent, cet amendement est tout à fait injustifié. Si l'on vous suivait, monsieur Pierna, on aboutirait à ôter sa crédibilité à notre dissuasion.

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avec cette série d'amendements, on peut dire que nos collègues communistes dissipent le mystère, je n'ose dire le mirage, de la réduction des crédits du budget de la défense qu'ils proposent.

Nous en connaissons le montant, 40 milliards, mais nous en ignorons les modalités. Dans les circonscriptions, on disait que cette réduction interviendrait en une seule fois ; dans cette assemblée, on entendait dire que la mesure serait étalée mais sans préciser la durée de l'échéancier. Si j'en crois ces amendements, la réduction devrait se faire en deux ans puisqu'ils tendent à la suppression de plus de 22 milliards de crédits dès 1989.

M. Guy-Michel Cheuvreu. C'est exact !

M. Freddy Deschaux-Beaume. Avec l'amendement n° 36, c'est surtout le C.E.A. qui serait touché par la réduction de moitié des crédits consacrés à l'atome stratégique. Or

nous avons eu l'occasion de voir que le C.E.A. a déjà une politique difficile d'élasticité en ce qui concerne ses équipements car il tient à favoriser la livraison des systèmes d'armes, la recherche et le développement.

Si nous acceptons l'amendement, le C.E.A. n'aurait plus d'élasticité pour ses propres équipements et serait obligé de réduire massivement ses actions de recherche et de développement qui sont pourtant indispensables à une dissuasion crédible.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera contre cet amendement.

M. Jacques Limouzy. Ne prenez pas tant de peine à le dire !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 36.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre V de l'article 34, MM. Pierna, Rimbault, Montdargent et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 37, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 910 000 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 882 000 000 francs. »

La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Pour gagner du temps, monsieur le président, je ferais une présentation commune des amendements n° 37, 41 et 43. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) C'est la première fois que mes propos suscitent des applaudissements de ce côté-là de l'hémicycle. Heureusement qu'il ne s'agit que d'une question de forme car autrement, je m'en inquiéteraient ! (*Sourires.*)

M. Jacques Limouzy. Savourez-les, cela n'arrive pas souvent !

M. le président. Monsieur Montdargent, vous pouvez présenter en même temps ces amendements, mais les votes interviendront dans l'ordre prévu pour leur présentation.

M. Robert Montdargent. Il est tard pour engager un débat sur la doctrine militaire que nous proposons, mais je voudrais répéter encore une fois qu'il s'agit pour nous de demander à la France non pas de prendre unilatéralement des mesures de désarmement, mais de les envisager dans le cadre des négociations en cours au plan international. Notre débat a en effet quelque chose d'irréel. Tout le monde dans cette assemblée, à l'exception des députés communistes, fait comme si rien ne se passait dans l'environnement international.

M. Guy-Michel Chauveau. On en a parlé cet après-midi !

M. Robert Montdargent. Révons-nous ? Y a-t-il bien eu un accord de Washington, le 9 décembre 1987 ? N'y a-t-il pas aujourd'hui même des négociations concernant la réduction de 50 p. 100 des armes stratégiques ? On nous oppose, à chaque fois, l'Union soviétique, mais moi je suis député français. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Ce qui me regarde, c'est ce qui se passe ici. Je voulais vous le rappeler, monsieur le ministre.

M. Jacques Limouzy. Vous faites des complexes ?

M. Robert Montdargent. C'est une chance historique qui s'offre à notre planète : pour la première fois, on discute dans des conférences internationales sur des échéanciers précis de diminution des armements nucléaires, avec, je vous le signale, monsieur le président de la commission des finances, des mesures de contrôle réciproque. Alors pourquoi la France ne s'inscrirait-elle pas dans ce processus ? Je pose à nouveau la question.

M. Guy-Michel Chauveau. Où étiez-vous cet après-midi ?

M. Robert Montdargent. Les députés communistes proposent, par les amendements n° 37, 41 et 43, de supprimer les crédits consacrés aux nouveaux armements nucléaires tactiques. Il s'agit des crédits des programmes complémentaires des missiles A.S.M.P. et Haçs et du programme de Mirage nucléaires qui doivent être équipés, justement, des fameux missiles air-sol moyenne portée.

Confirmer la mise en œuvre de ces différents vecteurs pré-stratégiques pour la fin des années quatre-vingt-dix et le début du prochain millénaire, alors que la question du désarmement nucléaire et même conventionnel - qui n'est pas de la quincaillerie - est posée en Europe aujourd'hui traduirait la volonté de la France de s'opposer au processus de désarmement en cours.

Le maintien de ces programmes, dont certains, que je viens de citer, sont présentés comme préfigurant les moyens d'une défense européenne, pourrait même être compris, dans le cas du missile S4 - j'ai entendu M. Baumel tout à l'heure - comme traduisant la volonté de contourner les accords intervenus entre les deux grandes puissances, les Etats-Unis et l'Union soviétique.

M. Jean-Marie Daillet. Nous n'avons pas signé !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. Les amendements n° 37, 41 et 43 visent la suppression des crédits relatifs à l'armement pré-stratégique. Dans notre concept de défense, tel que le Président de la République l'a encore rappelé récemment, l'armement pré-stratégique est indissociable de l'armement stratégique. Ce qui revient à dire que supprimer l'arme d'ultime avvertissement, c'est affaiblir de manière irrémédiable la crédibilité même de la dissuasion nucléaire...

M. Jacques Limouzy. C'est ce que veulent les communistes !

M. François Hollande, rapporteur spécial. ... à laquelle vous êtes très attaché, monsieur Montdargent.

La logique voudrait, quel que soit le jugement que l'on peut porter sur les négociations internationales et sur leurs résultats, lorsqu'on est attaché à l'arme de dissuasion qu'on soit également attaché à l'arme pré-stratégique.

C'est pourquoi je ne peux pas, à titre personnel, approuver ces amendements.

M. Jean-Marie Daillet. Nous non plus !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. M. Montdargent s'aveugle. Il ne veut pas voir la différence qui existe entre les arsenaux des deux super-puissances et notre dissuasion fondée sur un concept de stricte suffisance. Comment mettre à égalité les arsenaux formidables des deux super-puissances qui pourraient détruire plusieurs fois la planète et notre propre dissuasion, qui est respectable mais juste suffisante, et que nous devons maintenir à ce niveau de suffisance ? Comment laisser vivre dans l'esprit de nos compatriotes une analogie aussi trompeuse ? Je ne peux pas l'accepter et je ne cautionnerai jamais, en aucune manière, le dessein de dénucléarisation de l'Europe que professe M. Gorbatchev mais qui, naturellement, ne concernerait pas l'U.R.S.S., pas plus que les Etats-Unis, et qui vise, en effet, à priver la France des moyens de sa défense et de son indépendance nationale.

Je rappelle que notre seul but, c'est l'équilibre, c'est la stabilité, c'est la paix sur notre continent. Une paix durable qui permettra des rapprochements que nous souhaitons. Ils doivent se faire par le dialogue, par une discussion serrée et par des progrès sur lesquels nous n'avons pas fait une croix. Il y a des déclarations encourageantes, des évolutions réelles. Mais cela prend du temps. Je n'aimerais pas voir M. Montdargent, membre un jour d'un gouvernement, dans la situation où se sont trouvés certains gouvernements de l'autre côté, menacés par les mitrailleuses et les canons, par des chars. En tant que Français, je l'accepterais pas.

Nos armes préstratégiques sont des armes de non-emploi, ce ne sont pas des armes de bataille. Elles font partie d'un concept global de dissuasion qu'a rappelé M. le Président de la République. Cela peut paraître paradoxal mais pour que des armes de non-emploi puissent le rester, et par conséquent rester crédibles, il faut que leur emploi ne soit pas tout à fait improbable. Il est vrai que des armes préstratégiques, de ce point de vue, sont plus efficaces que n'importe quel armement, y compris les sous-marins, pourtant nécessaires parce qu'ils sont la clé de voûte du système de dissuasion.

Comme je vous le disais tout à l'heure, monsieur le député, ces questions apparemment complexes se comprennent. Ce sont des questions rationnelles. Il y a une géographie des missiles. Il y a des doctrines d'emploi. Il faut les connaître. Il

faut appliquer sa raison à ces questions. Une fois qu'on l'a fait, on peut dégager des solutions de bon sens, conformes à l'intérêt national, conformes au souci que vous professez de l'indépendance nationale et conformes à l'intérêt de l'Europe qui est la paix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, et de l'Union du centre, et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume, contre cet amendement.

M. Freddy Deschaux-Beaume. M. le ministre a dit que le défenseur de cet amendement cherchait à s'aveugler. Je crains qu'il ne cherche aussi à s'assourdir.

Partant d'une notion fautive de réduction très partielle - vous l'avez rappelé, monsieur le ministre - des armements, il traduit « désarmement » et accuse la France de se surarmer. Il voudrait tellement qu'elle le soit peu qu'il propose des réductions draconiennes des crédits portant sur le préstratégique.

L'amendement n° 37 concerne encore le C.F.A., l'atome préstratégique. Sur les 910 millions de francs inscrits, il propose d'en laisser 28. On ne voit pas à quoi pourrait servir une telle somme. En toute logique, il aurait dû proposer la suppression totale, ce qui aurait permis de réaliser une économie supplémentaire.

En ce qui concerne le programme Hadès et A.S.M.P., c'est la totalité des crédits qui sont supprimés. Par conséquent, pas d'Hadès en 1992 pour remplacer le Pluton, pourtant beaucoup plus efficaces, ne serait-ce que par leur portée !

Quant aux Super-Étendard qui doivent être équipés d'A.S.M.P. à la mi-1989, il faudrait les laisser en l'état !

Enfin, avec le retard et même le retrait des crédits pour le Mirage 2000, alors que nous savons à quel point les Mirage ont tenu jusqu'à présent et à quel point ils ont besoin d'être remplacés, ce serait ne pas pouvoir fournir les six Mirage 2000 N prévus cette année pour en arriver à une mise en ligne de soixante Mirage à peu près en 1991.

Nos collègues communistes sont tout à fait pour la dissuasion nucléaire à condition qu'elle ne soit plus dissuasive dans quelques années, en arrêtant le développement de nos technologies.

M. Jean-Marie Daillet. Sûrement !

M. Freddy Deschaux-Beaume. Pour cela, nous qui sommes effectivement attachés à une dissuasion qui doit rester crédible en permanence, nous ne pouvons accepter ces amendements.

Voilà pourquoi, le groupe socialiste votera contre ces trois amendements.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 37. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre V de l'article 34, MM. Rimbault, Pierna, Montdargent et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 38, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 500 000 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 500 000 000 francs. »

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Le présent amendement tend à supprimer les crédits consacrés par le projet de budget pour 1989 à l'arme neutronique. Si l'heure n'est pas au désarmement unilatéral - nous ne l'avons jamais demandé - elle n'est certes pas à la mise au point d'armes ultrasophistiquées de destruction.

Quand des possibilités de désarmement conventionnel apparaissent en Europe, comment peut-on admettre que des sommes considérables continuent à être investies dans l'arme à neutrons ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. Ce qui avait été prévu dans la loi de programmation, c'était d'assurer à la France la maîtrise de ses techniques sans pour autant se lancer dans une décision de production.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Exactement !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Le projet de budget pour 1989 est conforme à l'esprit et à la lettre de la loi de programmation, c'est-à-dire que les crédits destinés à l'arme neutronique ont exclusivement pour objet d'assurer à la France la maîtrise des techniques de production de cette arme. Rien de plus !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. M. le Président de la République s'est exprimé avec clarté sur ce sujet. Je n'y reviens pas.

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume, contre l'amendement.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Peut-être parce que nos collègues communistes sont pacifistes, ils se méfient des pacifiques que nous sommes ! Ils devraient pourtant être rassurés par les réponses qui viennent de leur être apportées. Car, effectivement, parce que nous sommes pacifiques, parce que nous ne voulons que nous défendre, nous n'avons pas décidé de lancer, contre tout adversaire qui déciderait de nous agresser, de programme de fabrication, de mise en service. Cela prouve bien que nous ne sommes pas pour la course aux armements : puisque nous n'avons pas la preuve que cette fabrication existe dans d'autres puissances européennes, nous ne la lançons pas. Ce trait pacifique de nos intentions devrait les rassurer.

Voilà pourquoi nous souhaiterions que le groupe communiste retire cet amendement. Dans le cas contraire, le groupe socialiste voterait contre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 38. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre V de l'article 34, MM. Rimbault, Pierna, Montdargent et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 39, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 65 000 000 F et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 69 000 000 F. »

La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Je présenterai en même temps l'amendement n° 44, monsieur le président.

Nous demandons, par l'amendement n° 38, de renoncer à la mise en œuvre du programme de sous-marin nucléaire de nouvelle génération et du missile M 5 qui doit l'équiper.

L'argument que nous avons déjà employé dans la défense des amendements précédents me dispense d'en dire plus sur l'amendement n° 44.

M. Jacques Limouzy. Nous n'aurons bientôt plus qu'un sabre de bois, monsieur Montdargent.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. Les amendements n°s 39 et 44 - auxquels, d'ailleurs, on aurait pu joindre, par souci de rapidité, les amendements n°s 40 et 46 - remettent en cause tous les programmes de maintien à niveau de l'armement nucléaire stratégique.

Les mesures qui sont proposées s'apparentent de ce fait à un abandon unilatéral de nos capacités de dissuasion stratégique, car il ne resterait plus à la France, si l'on adoptait les amendements n°s 39, 40, 44 et 46, que les Mirage IV, les S 3 et les M 20 pour assurer la crédibilité de la force de dissuasion. Avouons que ce n'est pas assez !

M. Robert Montdargent. C'est largement suffisant !

M. Jean-Marie Daillet. Qu'est-ce qu'il y a en face ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Il est tout à fait clair qu'on ne peut prétendre défendre l'indépendance nationale ou la démocratie si l'on s'en refuse les moyens ; ce n'est servir ni l'avenir de la jeunesse, ni la liberté du pays...

M. Patrick Balkany. Ils ne l'ont jamais défendue !

M. le ministre de la défense. ... ni la cause du monde du travail que de priver la France de demain des moyens de sa défense. C'est un acte grave que vous tentez de commettre. Mais nous ne vous laisserons pas faire, et vous reviendrez un jour - je l'espère - sur le bon chemin !

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume, contre l'amendement.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Je signale à nos collègues communistes que le programme a déjà été retardé de trois ans, puisque, de 1999, cela passera à 2002, en raison tout simplement de la mise en service dès 1994 du M 45.

Mais on ne peut retarder indéfiniment la recherche et le progrès technologique, au risque de se voir dater d'une dissuasion dépassée, donc manquant de crédibilité, d'autant plus que les efforts se poursuivent aussi à l'étranger. Nous ne sommes pas les seuls, malheureusement, à décider en matière de poursuite de l'effort de recherche et en matière de défense.

La France ne consacre à celle-ci que 4 p. 100 de son P.I.B., contre 5 p. 100 en Grande-Bretagne, 7 p. 100 aux U.S.A. et 13 p. 100 en Union soviétique.

M. Patrick Balkany. 16 p. 100 !

M. Jean-Marie Daillet. Au moins !

M. Freddy Deschaux-Beaume. J'ai indiqué les chiffres planchers, mes chers collègues !

Vouloir supprimer le S.N.L.E. de nouvelle génération, c'est refuser, là encore, le progrès, c'est mettre nos S.N.L.E. actuels à la merci d'une technologie plus développée à l'étranger dans les années qui viennent, c'est refuser de se doter de moyens d'« indétectabilité » importants alors que nous savons que les quatre cinquièmes de nos têtes nucléaires viennent justement de nos S.L.N.E. C'est un élément fondamental de notre force de dissuasion que vous voulez remettre en question.

Pour ces multiples raisons, le groupe socialiste votera contre les deux amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 39.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Sur le titre V de l'article 34, MM. Pierna, Rimbault, Montdargent et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 40, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 100 000 000 de francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 415 000 000 de francs. »

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Par le présent amendement, nous demandons la suppression des crédits du budget de la défense consacrés à la réalisation du programme de missile S 4.

La sécurité de la France n'a rien à gagner, bien au contraire, à l'installation d'un dispositif qui fait obstacle à la réduction des arsenaux nucléaires et des tensions en Europe.

Nous ne voulons nullement laisser la France complètement démunie face aux autres pays.

M. Jean-Marie Daillet. Sûrement pas !

M. Louis Pierna. Ce que nous refusons, c'est le surarmement, (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) c'est d'ajouter des armes supplémentaires à celles qui existent déjà. Maintenir notre force de frappe au niveau normal de dissuasion, nous l'acceptons, mais nous n'acceptons pas d'ajouter de nouvelles armes terrifiantes, comme les nouveaux missiles que l'on nous propose.

Nous sommes capables si l'on nous attaqueit - c'est suffisant pour la dissuasion et j'espère que nous ne nous en servirons jamais - de tuer 200 ou 250 millions de personnes. Qu'est-ce que cela nous apportera demain si nous sommes capables de faire disparaître la moitié de l'humanité.

M. Jean-Marie Daillet. Et si d'autres le peuvent ?

M. Louis Pierna. On doit s'interroger sur ce problème.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Françoise Hollande, rapporteur spécial. Je n'ajouterai pas de remarque supplémentaire à ce que j'ai dit tout à l'heure. Sauf que, si l'on avait suivi le raisonnement de M. Pierna, on pourrait s'interroger sur le fait que nos ancêtres ont, à un moment, choisi de passer de l'arc avec des

flèches au fusil. Si l'on avait suivi la thèse du surarmement, on en serait encore - peut-être, d'ailleurs, serait-ce un progrès - aux arcs et aux flèches.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Je répondrai à M. Pierna qu'il devrait étudier davantage ce que sont les arsenaux de l'Union soviétique et des Etats-Unis d'Amérique pour prendre la mesure de l'effort, relativement modeste, qui est le nôtre. Si nous le suivions dans toutes ses propositions, il ne resterait en définitive rien du tout.

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Avec l'amendement précédent, je pensais que nos collègues communistes voulaient retarder le S.N.L.E. nouvelle génération parce qu'ils s'étaient rendu compte que celui-ci entraînait des retards sur le S 4 et qu'ils voulaient éviter ce retard. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Montdargent. Vous êtes un humoriste !

M. Freddy Deschaux-Beaume. En fait, je me rends compte qu'ils veulent tout retarder...

M. Jean-Marie Daillet. Tout supprimer !

M. Freddy Deschaux-Beaume. ... alors que, déjà, en raison des surcoûts, notamment sur le S.N.L.E. nouvelle génération, et d'une réflexion sur le déploiement du S 4, ce programme a été retardé d'un an et s'est vu privé d'un milliard de francs de crédits.

Cela aurait dû donner satisfaction à nos collègues, mais leur boulimie d'économies est telle qu'ils refusent de s'en tenir là. Nous ne pouvons, pour notre part, accepter leur amendement, et le groupe socialiste votera donc contre.

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Notre collègue manque de culture (*Oh ! sur les bancs du groupe socialiste*) en ce sens qu'il y a bien longtemps déjà que le grand savant américain Einstein a dit : « Avec la bombe atomique, tout a changé sauf les mentalités. »

Ce que nous proposons, c'est en effet de changer les mentalités, de changer les mentalités mondialement. Mais il faut que la France s'inscrive dans ce processus.

M. Jean-Marie Daillet. Toute seule ?

M. Robert Montdargent. Les mesures d'économie vont très bien avec l'indépendance nationale, car le concept de défense, monsieur le ministre, c'est aussi un concept social et économique. Ainsi, lorsque nous proposons de transférer un certain nombre de crédits militaires de surarmement sur, par exemple, le budget de l'éducation nationale, nous faisons droit à des revendications très importantes qui sont actuellement présentées dans le pays. Chaque mercredi, lors des questions d'actualité, nous avons ce débat.

En outre, cette volonté de faire des économies traduit non pas une boulimie de notre part, mon cher collègue, mais simplement le souhait que la France marche au même pas que les volontés qui sont en train de s'exprimer.

Ces volontés expriment le souci « zéro arme nucléaire en l'an 2000 ». Que ferez-vous à ce moment-là des prétendus adversaires et de la prétendue menace extérieure ?

M. Jean-Marie Daillet. On verra !

M. Robert Montdargent. Il ne faut pas mettre cela au futur. Mettons cela au présent. Et le présent, c'est déjà le désarmement qui est en route.

Voilà ce que nous proposons !

M. Jean-Marie Daillet. Les Afghans sont évidemment surarmés !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de la défense. Vous connaissez ce mot de Napoléon : « Il faut juger ses adversaires... » - j'ajoute aussi : « ses partenaires » - « ... non pas sur les intentions mais sur les capacités ».

Vous parlez de ce qui est proclamé : l'« option zéro », « zéro arme nucléaire ». Moi, je regarde les faits. On en est loin. Quand ces messieurs auront retiré les premiers...

M. Robert Montdargent. C'est déjà fait ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le ministre de la défense. ... quand ils seront arrivés à quelque chose qui ressemblera à un concept de stricte suffisance, nous discuterons en effet. Telle est notre position. Elle est conforme aux intérêts du pays, et j'ajoute : aux intérêts du monde du travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 40.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre V de l'article 34, MM. Pierna, Rimbault, Montdargent et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 41, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 2 550 000 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 2 743 000 000 F. »

Cet amendement a déjà été soutenu. La commission et le Gouvernement se sont exprimés.

Je mets aux voix l'amendement n° 41.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre V de l'article 34, MM. Pierna, Rimbault, Montdargent et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 42, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 1 493 527 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 1 495 552 000 F. »

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Nous voulons simplement remettre en cause la politique d'essais nucléaires de la France à Mururoa.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. L'amendement n° 42 s'apparente à une mesure de désarmement unilatéral puisqu'il exclut toute possibilité de développement et de maintien en l'état de l'armement nucléaire en empêchant toute expérimentation et tout essai.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. Même observation !

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume, contre l'amendement.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Nous avons eu dans notre discussion ce matin une explication sur la nécessité des tirs, car chacun doit être conscient de leur caractère indispensable. Les progrès techniques du type laser de puissance qui apportent une aide certaine par simulation en laboratoire ne remplaceront jamais les tirs réels. Il faut donc les poursuivre. Nous avons simplement ajouté que Mururoa doit être économisé. C'est pourquoi il est envisagé de donner la préférence à des tirs de faible énergie afin de sauvegarder le site et ses installations que le groupe communiste veut précisément démanteler par cet amendement.

Nous ne pouvons que nous opposer à celui-ci.

M. Robert Montdargent. Ce n'est pas l'avis de M. Brice Lalonde.

M. Guy-Michel Chauveau. Il a changé !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 42.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre V de l'article 34, MM. Montdargent, Pierna et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 43, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 2 165 000 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 2 960 000 000 francs. »

Cet amendement a déjà été soutenu. La commission et le Gouvernement se sont exprimés.

Je mets aux voix l'amendement n° 43.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre V de l'article 34, MM. Montdargent, Pierna et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 44, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 8 150 000 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 4 921 000 000 francs. »

Cet amendement a déjà été défendu. La commission et le Gouvernement ont déjà donné leur avis.

Je mets aux voix l'amendement n° 44.
(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre V de l'article 34, MM. Pierna, Rimbault, Montdargent et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 45, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 1 790 000 000 francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 1 072 000 000 francs. »

La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Le présent amendement tend à supprimer les crédits consacrés à la réalisation du porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*.

M. Jacques Limouzy. Rien que ça !

M. Louis Pierna. La France doit certes disposer pour sa défense d'une marine océanique équilibrée et moderne avec son soutien aérien. Mais le choix opéré avec le porte-avions nucléaire ne répond pas à ce besoin.

Alors que la flotte française souffre d'une grande vétusté, des sommes exorbitantes seront investies dans un bâtiment dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il est une force vulnérable et dont les missions d'intimidation ne pourraient avoir que de très lointains rapports avec une politique navale au service de la défense nationale.

J'ajoute sur ce dernier point que l'absence dans la loi de programmation de dépenses pour les aéonefs qui seront embarqués et pour les nécessaires bâtiments d'accompagnement et de soutien logistique, absence que l'on comprend étant donné le coût du porte-avions, confirme que cette force aéronavale est moins destinée à défendre l'indépendance de la France qu'à œuvrer dans un dispositif intégré dont la récente expédition dans le Golfe persique aux côtés des États-Unis, a pu fournir une préfiguration.

M. Jean-Louis Gosduff. La C.G.T. appréciera votre position !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur cet amendement ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. Je ferai deux remarques sur cet amendement.

Premièrement, le porte-avions constitue un élément important du dispositif de nos forces outre-mer, dont les récents événements du Golfe ont confirmé de manière éclatante la nécessité.

M. Jean-Marie Daillet. Exactement !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Deuxièmement, le groupe communiste, si j'ai bien compris, est favorable au Rafale.

M. Robert Montdargent. Oui !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Or le porte-avions *Charles-de-Gaulle* doit être équipé de Rafale navalisés.

Dès lors, si l'on suivait le groupe communiste et que l'on n'adopte pas les crédits relatifs au porte-avions, je ne vois pas comment on pourrait suivre ce groupe lorsqu'il nous demande de faire le Rafale, de faire encore le Rafale, de faire toujours plus de Rafale !

M. Robert Montdargent. Vous mettez la charrue avant les bœufs !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement ?

M. le ministre de la défense. Puis nous avons admis le principe de la construction du porte-avions, puis nous avons accepté son inscription dans la loi de programmation militaire. Le choix politique a été fait. Nous ne le remettons pas

en cause sur le principe. Ainsi s'exprimait M. Baillot, dans la *Correspondance Armée-Nation* de mars-avril 1984. J'observe que vous avez sensiblement changé de cap.

M. Guy-Michel Chauveau. M. Baillot est un expert !

M. François Hollande, rapporteur spécial. Après l'intervention de M. Pierna, je lui dirai qu'il vient de fermer, après Cherbourg, l'arsenal de Brest. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Jamais deux sans trois !

M. le président. La parole est à M. Gourmelon, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale, pour la section Marine.

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. Le débat sur le porte-avions a déjà eu lieu. Il a trouvé sa conclusion en 1984 avec l'inscription de ce programme majeur dans la loi de programmation militaire, que le groupe communiste a votée. La dépêche de mise en chantier a été signée, si j'ai bonne mémoire, au mois de février 1986, et à Brest plusieurs de vos amis, monsieur Pierna, s'étaient bruyamment réjouis de cette décision.

Je constate que vous ne demandez pas la suppression des 309 millions de francs que le budget de la marine prévoit pour le Rafale. Cela signifie sans doute, et le ministre l'a relevé, que vous vous apprêtez à faire apponter la version navalisée de cet appareil sur un chalutier ! (*Rires.*)

Après avoir demandé la suppression des crédits prévus pour les refontes, vous demandez maintenant la suppression des crédits du porte-avions. Vous semblez ignorer que l'arsenal de Brest emploie 7 500 ouvriers d'Etat et fait travailler 1 500 ouvriers des entreprises sous-traitantes, et que ces programmes représentent au moins les trois quarts de leur plan de charge pour les années à venir. J'aurais aimé que vous nous donniez quelques idées pour assurer la reconversion de ces travailleurs. Contre l'amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Alain Bocquat. On peut les reconverter dans des activités civiles !

M. le président. La parole est à M. Robert Montdargent, pour répondre à la commission.

M. Robert Montdargent. On peut évidemment répondre tout à tout et n'importe quoi à ce que nous proposons.

M. Guy-Michel Chauveau. Ça devient de plus en plus difficile ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert Montdargent. Le rapporteur raisonne comme si nous ne disposions pas d'un porte-avions et de Crusader. Nous proposons tout simplement que le Rafale navalisé apponte à la place des Crusader devenus obsolètes. Telle est la conception que nous défendons depuis le début de la soirée.

M. Joseph Gourmelon, rapporteur pour avis. C'est le porte-avions qui sera obsolète à ce moment-là !

M. le président Je mets aux voix l'amendement n° 45. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur le titre V de l'article 34, MM. Montdargent, Pierna, Rimbault et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 46, ainsi rédigé :

« Réduire les autorisations de programme ouvertes au paragraphe I de 720 000 000 de francs et les crédits de paiement ouverts au paragraphe II de 1 638 000 000 de francs. »

La parole est à M. Robert Montdargent.

M. Robert Montdargent. Cet amendement propose la suppression des crédits consacrés à la refonte M4 des sous-marins nucléaires lance-engins pour les raisons que nous avons déjà évoquées. Le gel de ces crédits permettrait de lancer complètement le programme Rafale.

A propos de ce programme - et en particulier en ce qui concerne la version navalisée - je note au demeurant une valse-hésitation à laquelle, monsieur le ministre, vous avez le devoir de mettre fin. Je lis dans le compte rendu analytique que vous avez déclaré cet après-midi, à propos du programme A.C.T. : « Les premiers appareils devraient être disponibles en 1996 ; il me paraît normal que ce programme

puisse bénéficier des financements nécessaires. » Le propos manque pour le moins de clarté. D'ailleurs, devant la commission de la défense, vous avez envisagé deux solutions : rénover les Crusader, solution étudiée depuis plusieurs mois et qui coûterait un peu plus d'un milliard de francs, ou faire purement et simplement l'impasse sur le Rafale, dont il ne faut pas surestimer l'importance selon vous.

L'équivoque qui plane sur la version navalisée du Rafale risque de « décrédibiliser » l'ensemble du programme Rafale. Les besoins immédiats de la marine sont de l'ordre d'une trentaine d'appareils sur 86 au total. Acheter des F18 américains, outre que cela coûterait cher, porterait un coup à un appareil qui a précisément pour caractéristique d'être polyvalent. Par ailleurs, opter pour le F18 n'aboutirait qu'à transférer sur l'armée de l'air la totalité du coût du développement du Rafale, de telle sorte que la section air perdrait ce que gagnerait la section marine. La rivalité interarmes affaiblirait inmanquablement la défense et l'emploi.

Nos collègues socialistes voient une contradiction entre notre volonté de voir aboutir le programme A.C.T. et les critiques que nous adressons à ce budget en proposant, par nos amendements, de transférer progressivement 40 milliards de francs à l'éducation nationale.

Notre position est pourtant simple : le programme Rafale participe de l'effort de défense et contribue à la sauvegarde de notre indépendance tandis que la loi de programmation militaire obéit à un souci de surarmement. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Je vous propose par conséquent, monsieur le ministre, de mettre aux voix le programme Rafale, aussi bien la version air, qui semble acquise, que la version navalisée. Je peux vous assurer que le groupe communiste votera, aux conditions que j'ai définies, ce programme, complété par les assurances que vous ne manquerez pas de nous donner ce soir.

M. Jacques Limouzy. Décidément, vous en voulez à la marine !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. François Hollande, rapporteur spécial. Pas d'avis.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de la défense. J'ai été parfaitement clair : nous financerons à la fois le programme A.C.T. et le programme A.C.M. Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, qui était d'une clarté limpide. Je m'étonne simplement de la bienveillance du groupe communiste envers M. Dassault, qui est pratiquement le seul rescapé de l'hécatombe que vous proposez. (*Rires sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Freddy Deschaux-Beaume, contre l'amendement.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Je suis désolé de vous contrarier, monsieur Montdargent, mais je ne vois aucune continuité entre cet amendement et les précédents. En effet, jusqu'à présent, vous nous proposiez des économies alors que l'adoption de cet amendement aboutirait à un véritable gâchis financier, une gabegie !

Vous vous en prenez une nouvelle fois à la composante la plus crédible de notre dissuasion en proposant de supprimer les crédits destinés à la refonte des S.N.L.E. mais vous ne demandez pas - peut-être vous manque-t-il un amendement - la suppression des 1 878 millions de francs destinés aux missiles eux-mêmes. Vous auriez pu affecter ces crédits à un autre usage !

M. Robert Montdargent. C'est un autre débat !

M. Freddy Deschaux-Beaume. Car enfin, nous sommes en pleine incohérence ! Pourquoi continuer à financer les missiles si l'on supprime les crédits destinés à permettre la refonte des sous-marins destinés à les recevoir ? Ces missiles ne pourraient pas être tirés ! On ne peut admettre un tel gâchis financier et le groupe socialiste votera par conséquent contre cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 46. (*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 34.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	574
Nombre de suffrages exprimés	351
Majorité absolue	176
Pour l'adoption	324
Contre	27

L'Assemblée nationale a adopté.

Après l'article 34

M. le président. En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant trois amendements tendant à insérer des articles additionnels après l'article 34.

M. Alain Richard, rapporteur général, et M. Hollande ont présenté un amendement, n° 10, ainsi rédigé :

« Après l'article 34, insérer l'article suivant :

« Dans le premier alinéa de l'article 2 de la loi de programmation n° 87-342 du 22 mai 1987 relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991, après les mots : "ainsi fixés", sont insérés les mots : "dans les structures budgétaires de 1986". »

La parole est à M. François Hollande.

M. François Hollande, rapporteur spécial. A cette heure avancée, je propose, monsieur le président, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, de faire gagner du temps à l'Assemblée en présentant également les deux amendements suivants.

M. le président. Soit.

M. Alain Richard, rapporteur général, et M. Hollande ont présenté deux autres amendements, n°s 11 et 12.

L'amendement n° 11 est ainsi rédigé :

« Après l'article 34, insérer l'article suivant :

« Au début de l'article 4 de la loi de programmation n° 87-342 du 22 mai 1987 relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991, le mot : "première" est remplacé par le mot : "seconde". »

L'amendement n° 12 est ainsi rédigé :

« Après l'article 34, insérer l'article suivant :

« L'article 4 de la loi de programmation n° 87-342 du 22 mai 1987 relative à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 est complété par la phrase suivante :

« Ce projet de loi sera accompagné d'un rapport indiquant l'évolution prévisionnelle du titre III du budget du ministère de la défense et présentant les orientations suivies en matière de gestion des effectifs du ministère de la défense au cours de la période de programmation. »

Vous avez la parole, monsieur Hollande.

M. François Hollande, rapporteur spécial. L'amendement n° 10 est de nature purement rédactionnelle puisqu'il tend à présenter les dépenses dans les enveloppes budgétaires déterminées par la programmation de 1986.

L'amendement n° 11 est également de pure forme. La loi de programmation prévoyait, dans son article 4, une actualisation au cours de cette session. Le Gouvernement considère avec raison que cette réactualisation ne peut avoir lieu que lors de la prochaine session. L'amendement tend simplement à donner à cette décision la traduction législative qui s'impose.

L'amendement n° 12 est plus un vœu qu'un amendement. La loi de programmation du 22 mars 1987, contrairement à celle de juillet 1983, excluait le titre III de son application. C'était une innovation inopportune dans la mesure où cela incitait inéluctablement à gager partiellement les accroissements de crédits du titre V sur le titre III. Peut-être serait-il utile, au moment de l'actualisation, d'engager un débat sur les perspectives du titre III, qui sont au centre de la réflexion de notre commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces trois amendements ?

M. le ministre de la défense. Que l'actualisation de la loi de programmation ait lieu à la session de printemps, nous pouvons en convenir oralement.

Il en va de même pour la référence aux structures budgétaires de 1986. Nous pouvons satisfaire ce souci lors de l'actualisation de la loi de programmation. Ainsi, nous disposerons de deux présentations. Il est effectivement intéressant de faire « monter » les crédits d'entretien programmé de la marine du titre III vers le titre V. Cela rapprocherait la marine des autres armées et serait de plus conforme à la nature industrielle des opérations effectuées, qui impliquent de véritables investissements lourds.

Quant à l'amendement n° 12, qui formule un vœu, je suis tout à fait d'accord pour poursuivre la réflexion et présenter, dans le rapport qui accompagnera l'actualisation de la loi de programmation, une esquisse de ce que pourrait être l'évolution du titre III, bien que cela me paraisse extrêmement lourd. Si on voulait ajouter à la programmation qui s'applique à l'équipement une programmation sur le titre III, je crois qu'on n'y arriverait pas. Mieux vaut donc se borner à une réflexion sur ce que peut être l'évolution du titre III dans les années qui viennent.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. François Hollande, rapporteur spécial. Compte tenu de ces précisions et de l'actualisation qui va avoir lieu lors de la prochaine session, je demande à l'Assemblée de ne pas retenir ces amendements, que je ne peux retirer puisqu'il s'agit d'amendements de la commission. Je les retire en quelque sorte « moralement ».

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 10. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 11. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 12. *(L'amendement n'est pas adopté.)*

M. le président. J'appelle les crédits du ministère de la défense inscrits à l'état D.

ETAT D

Autorisations d'engagement accordées par anticipation sur les crédits à ouvrir en 1990

TITRE III

Section Air

« Chapitre 34-12. - Activités. - Entretien et exploitation des bases et services, 15 millions de francs.

Section Forces terrestres

« Chapitre 34-22. - Activités. - Entretien et exploitation des forces et services, 66 millions de francs.

Section Marine

« Chapitre 34-32. - Activités. - Entretien et exploitation des forces et des services, 110 millions de francs.

Section Gendarmerie

« Chapitre 34-44. - Fonctionnement, 35 millions de francs. »

Personne ne demande la parole ?

Je mets aux voix le titre III de l'état D.

(Le titre III de l'état D est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la défense.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Ueberschlag une proposition de loi tendant à modifier la loi n° 64-706 du 10 juillet 1964 organisant un régime de garantie contre les calamités agricoles.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 327, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Alain Jorjemann une proposition de loi tendant à renforcer la lutte contre la toxicomanie en augmentant les peines encourues par les usagers et les trafiquants de stupéfiants.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 328, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. André Duroméa et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à instituer le droit au logement et à définir les modalités de sa mise en œuvre concrète.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 329, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Louis Pierna et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 330, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Bernard Debré une proposition de loi tendant à compléter l'article L. 211-6 du code du travail afin d'assurer une meilleure protection des enfants utilisés par les entreprises de photographies publicitaires.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 331, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean-Claude Gaudin une proposition de loi relative à l'élection des conseillers municipaux dans les communes de 3 500 habitants et plus.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 332, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Gilbert Gantier une proposition de loi tendant à compléter l'article 332 du code pénal relatif au viol.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 333, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Colin une proposition de loi relative au libre choix du médecin dans les régimes spéciaux de sécurité sociale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 334, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Colin une proposition de loi tendant à assurer la protection de l'assuré social du régime général en cas de recours à l'expertise médicale.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 335, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Colin une proposition de loi tendant à assurer des avantages fiscaux égaux à toutes les catégories de travailleurs cherchant à se constituer une retraite complémentaire.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 336, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Daniel Colin une proposition de loi tendant à favoriser l'emploi du personnel dans les familles, en leur accordant les mêmes avantages fiscaux qu'aux entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 337, distribuée et renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. François Grussenmeyer une proposition de loi tendant à interdire, dans les communes de moins de 3 500 habitants, à une personne d'être candidate sur plusieurs listes lors des élections municipales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 338, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de MM. Bernard Schreiner (Bas-Rhin), François Grussenmeyer et André Durr une proposition de loi tendant à réprimer le défaut de présentation des sous-traitants au maître de l'ouvrage par l'entrepreneur principal.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 339, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Claude Birraux une proposition de loi tendant à honorer les anciens combattants de la Grande Guerre.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 340, distribuée et renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à élever le niveau quantitatif et qualitatif de la contribution française au développement des pays non industrialisés et à lutter contre la faim.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 341, distribuée et renvoyée à la commission des affaires étrangères, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Michel Sapin et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à la création d'un centre d'accueil et de soins hospitaliers aux lieu et place de la maison de Nanterre.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 342, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Henri Michel et plusieurs de ses collègues une proposition de loi relative à l'appellation d'origine contrôlée « olives de Nyons » ou « olives noires de Nyons » et « huiles d'olives de Nyons ».

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 343, distribuée et renvoyée à la commission de la production et des échanges, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. Jean Ueberschlag et plusieurs de ses collègues une proposition de loi tendant à rendre obligatoire les déclarations de candidature aux élections municipales dans toutes les communes.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 344, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Travail, emploi et formation professionnelle :

Annexe n° 36 : Travail et emploi. - M. Pierre Forgues, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome XIII, de Mme Marie-France Lecuir, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Annexe n° 37 : Formation professionnelle. - M. Michel Berson, rapporteur spécial ; avis n° 295, tome XIV, de M. Jean-Paul Fuchs, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le jeudi 3 novembre 1988, à une heure dix.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mercredi 2 novembre 1988

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 15 novembre 1988 inclus, a été ainsi fixé :

Mercredi 2 novembre 1988, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (n°s 160, 294, 295 à 299) : défense (suite).

Jeudi 3 novembre 1988, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Travail, emploi et formation professionnelle.

Vendredi 4 novembre 1988, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Postes, télécommunications et espace.

Culture, communication, grands travaux et Bicentenaire :

- culture ;

- communication.

Lundi 7 novembre 1988, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Éducation nationale, jeunesse et sports :

- enseignement scolaire ;

- enseignement supérieur.

Mardi 8 novembre 1988, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Transports et mer :

- aviation civile et météorologie, budget annexe de la navigation aérienne ;

- transports terrestres et sécurité routière ;

- mer.

Mercredi 9 novembre 1988, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Industrie et aménagement du territoire :

- industrie ;

- aménagement du territoire.

Jeudi 10 novembre 1988, le matin, à neuf heures trente, et l'après-midi, à quinze heures :

Équipement et logement :

- urbanisme, logement et services communs ;

- routes.

Dimanche 13 novembre 1988, le matin, à dix heures, et l'après-midi, à quinze heures :

Départements et territoires d'outre-mer.

Lundi 14 novembre 1988, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Solidarité, santé et protection sociale.

Mardi 15 novembre 1988, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Éducation nationale, jeunesse et sports :

- jeunesse et sports ;

- Recherche et technologie.

DÉMISSION D'UN DÉPUTÉ

Dans sa deuxième séance du mercredi 2 novembre 1988, l'Assemblée nationale a pris acte de la démission de M. Alain Carignon, député de la première circonscription de l'Isère.

MODIFICATIONS À LA COMPOSITION DES GROUPES

(Journal officiel, Lois et Décrets, du 3 novembre 1988)

GRUPE DU RASSEMBLEMENT POUR LA RÉPUBLIQUE

(128 membres au lieu de 129)

Supprimer le nom de M. Alain Carignon.

ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES CONVALESCENTS DE SAINT-MAURICE

(1 poste à pourvoir)

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a nommé, le 27 octobre 1988, M. René Rouquet membre du conseil d'administration de l'établissement national des convalescents de Saint-Maurice.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 3^e séance

du mercredi 2 novembre 1988

SCRUTIN (N° 27)

sur l'amendement n° 35 de M. Louis Pierna tendant à réduire les crédits du titre V de l'article 34 du projet de loi de finances pour 1989 (budget de la défense, mesures nouvelles, dépenses en capital des services militaires : suppression des crédits d'étude des armes chimiques).

Nombre de votants 573
 Nombre de suffrages exprimés 572
 Majorité absolue 287

Pour l'adoption 27
 Contre 545

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (274) :

Contre : 272.

Non-votants : 2. - MM. Michel Coffineau, président de séance, et Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.

Groupe R.P.R. (131) :

Contre : 131.

Groupe U.D.F. (90) :

Contre : 89.

Abstention volontaire : 1. - M. Alain Mayoud.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 40.

Groupe communiste (25) :

Pour : 25.

Non-Inscrits (15) :

Pour : 2. - MM. Elie Hoarau et Alexis Pota.

Contre : 13. - M. Gautier Audinot, Mme Christine Boutin, MM. Serge Franchis, Alexandre Léontieff, Roger Lestas, Claude Miqueu, Mme Yann Piat, MM. Jean Royer, Maurice Sergheraert, Christian Spiller, André Thien Ah Koon, Emile Vernaudon et Aloyse Warhouver.

Ont voté pour

MM.

Gustave Assart
 François Arenal
 Marcelin Berthelot
 Alain Bocquet
 Jean-Pierre Brard
 Jacques Brunhes
 André Durouën
 Jean-Claude Gaysnot
 Pierre Goldberg
 Georges Hage

Guy Hermier
 Elie Hoarau
 Mme Muguette
 Jacqualat
 André Lajoiale
 Jean-Claude Lefort
 Daniel Le Meur
 Paul Lombard
 Georges Merchaix

Gilbert Millet
 Robert Montdargent
 Ernest Moutoussamy
 Louis Pierna
 Alexis Pota
 Jacques Rimboalt
 Jean Tardito
 Fabien Théaët
 Théo Vial-Massat.

Ont voté contre

MM.

Maurice
 Adeviah-Peuf
 Jean-Marie Aleix
 Mme Michèle
 Allot-Marie
 Edmond Alphandéry
 Mme Jacqueline
 Alquier
 Jean Anclant
 René André
 Robert Ansella
 Henri d'Attilio
 Philippe Anberger
 Emmanuel Aubert
 François d'Aubert
 Gautier Audinot
 Jean Aurox
 Jean-Yves Autexier
 Jean-Marc Ayrault
 Pierre Bachelet
 Mme Roselyne
 Bachelot
 Jean-Paul Bachy
 Jean-Pierre Baemmler
 Jean-Pierre Baldnyck
 Patrick Balkany
 Edouard Balladur
 Jean-Pierre Balligand
 Gérard Bapt
 Régis Baralla
 Claude Barate
 Bernard Bardia
 Michel Barrier
 Alain Barrau
 Raymond Barre
 Jacques Barrot
 Claude Bartolone
 Mme Michèle Barzach
 Philippe Basmont
 Christian Bataille
 Jean-Claude Bateman
 Umberto Battist
 Dominique Bandis
 Jacques Baumel
 Henri Bayard
 François Bayrou
 Jean Beaufrin
 René Beaumont
 Guy Bêche
 Jacques Becq
 Jean Bégaull
 Roland Beix
 André Bellon
 Jean-Michel Belorgey
 Serge Beltrame
 Georges Benedetti
 Pierre de Benouville
 Jean-Pierre Bequet
 Michel Bérégovoy
 Christian Bergella

Pierre Bernard
 Michel Berson
 André Bertbol
 Léon Bertrand
 Jean Besson
 Louis Besson
 André Billardou
 Bernard Blouac
 Claude Birraux
 Jacques Blanc
 Jean-Claude Blin
 Roland Blom
 Jean-Marie Bockel
 Jean-Claude Bois
 Gilbert Bonnemaison
 Alain Bonnet
 Augustin Boarepaux
 André Borel
 Franck Borotra
 Bernard Bosson
 Mme Huguette
 Bouchard-Jean
 Jean-Michel
 Boucheron
 Jean-Michel
 Boucheron
 Jean-Claude Boulard
 Jean-Pierre Boquet
 Bruno Bourg-Broc
 Pierre Bourguignon
 Jean Bouquet
 Mme Christine Boutin
 Loïc Bouvard
 Jacques Boyann
 Jean-Pierre Braize
 Pierre Brana
 Jean-Guy Branger
 Mme Frédérique
 Bredin
 Benjamin Brial
 Maurice Briand
 Jean Briane
 Jean Brocard
 Albert Brocard
 Louis de Broissia
 Alain Brune
 Christian Cabal
 Mme Denise Cacheux
 Alain Calmat
 Jean-Michel Cambacérés
 Jean-Christophe
 Cambadellis
 Jacques Cambollie
 André Capet
 Jean-Marie Caro
 Roland Carraz
 Michel Carlelet
 Bernard Carton
 Elie Castar
 Mme Nicole Catala

Laurent Cathala
 Bernard Cauvin
 Jean-Charles Cavallé
 Robert Cazalet
 René Cazenave
 Aimé Césaire
 Jacques
 Chaban-Delmas
 Jean-Yves Chamard
 Guy Chaufrault
 Jean-Paul Chanteguet
 Jean Charbonnel
 Hervé de Charette
 Jean-Paul Charé
 Bernard Charles
 Serge Charles
 Marcel Charmant
 Jean Charroppin
 Michel Charzat
 Gérard Chasseguet
 Guy-Michel Chauveau
 Georges Chavares
 Daniel Chevallier
 Jacques Cibrac
 Paul Chollet
 Didier Choat
 Pascal Clément
 André Clerf
 Michel Coizat
 François Colcombet
 Daniel Colla
 Georges Collé
 Louis Colombani
 Georges Colomblat
 René Couann
 Alain Cousin
 Yves Coussain
 Jean-Michel Courve
 René Couvelines
 Jean-Yves Cozan
 Michel Crépeau
 Henri Cuq
 Jean-Marie Daillet
 Olivier Dassault
 Mme Martine
 Daugrellh
 Mme Martine David
 Bernard Debré
 Jean-Louis Debré
 Jean-Pierre
 Defontaine
 Arthur Delahne
 Marcel Deloux
 Jean-François
 Delinhais
 Jean-Pierre Delalande
 André Delattre
 Francis Delattre
 André Delebedde
 Jacques Delby

Jean-Marie Demange
Jean-François Deniau
Xavier Desail
Albert Deaveux
Léonce Deprez
Bernard Derosier
Jean Desanlis
Freddy Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessel
Michel Destot
Alain Devaquet
Patrick Devedjian
Paul Dhaille
Claude Dhinaia
Mme Marie-Madeleine Dieulaugard
Willy Diméglio
Michel Diest
Marc Dolez
Eric Dolligé
Yves Dollo
Jacques Dominati
René Dosière
Maurice Doussset
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Guy Druet
Jean-Michel Dubersard
Claude Ducert
Pierre Ducout
Xavier Degois
Jean-Louis Dumont
Dominique Dapillet
Adrien Durand
Georges Durand
Yves Durand
Bruno Durieux
Jean-Paul Durieux
André Durr
Paul Duvaletx
Mme Janine Ecochard
Charles Ekmann
Henri Emmanuel
Pierre Esteve
Christian Estrosi
Albert Facon
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
François Fillon
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forges
Raymond Fornal
Alain Fort
Jean-Pierre Foucher
Jean-Pierre Fournier
Michel François
Serge Franchis
Georges Frêche
Edouard Frédéric-Dupont
Yves Fréville
Michel Fromet
Jean-Paul Fuchs
Claude Fuzier
Claude Gaillard
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Robert Galley
Dominique Gambier
Gilbert Gantier
Pierre Garmendia
René Garrec
Marcel Garrouste
Henri de Gastines
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Gatignol
Jean-Claude Gaudin
Jean de Gaulle
Francis Geng
Germain Gengeawin
Claude Germon
Edmond Gerrer

Jean Giannelli
Michel Girard
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossuff
Jacques Godfrain
François-Michel Gonnou
Georges Gorse
Daniel Goulet
Joseph Gourmelon
Hubert Goaze
Gérard Gouzes
Léo Grézard
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Alain Griotteray
François Grussemeier
Ambroise Guélic
Olivier Guichard
Lucien Guichon
Jean Gaïch
Jacques Guyard
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Charles Hernu
Edmond Hervé
Pierre Hiard
François Hollande
Pierre-Rémy Housin
Mme Elisabeth Hubert
Roland Hugnet
Xavier Hanauld
Jacques Hoygbaes des Etages
Jean-Jacques Hyest
Michel Inchauspé
Mme Bernadette Isaac-Sibille
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Frédéric Jalton
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jégo
Alain Josenmann
Jean-Pierre Joseph
Noël Joséphe
Charles Josselin
Alain Journet
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kasperelt
Aimé Kergueris
Christiane Kert
Jean Kliffer
Emile Koehl
Jean-Pierre Kuchelida
André Labarrère
Claude Labbé
Jean Laborde
Jean-Philippe Lachenand
Jean Lacombe
Marc Laffineur
Jacques Lafleur
Pierre Lagorce
Mme Catherine Lalamière
Jean-François Lamasque
Alain Lamasoure
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Edouard Landraia
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Launay
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France Lecair
Jean-Yves Le Déat
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Ledec
Robert Le Fall
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec

Philippe Legras
Auguste Legros
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolac
Guy Leugagne
Alexandre Léotat
François Léotat
Arnaud Lepereq
Pierre Legoulier
Roger Léron
Roger Lestas
Alain Le Vern
Mme Marie-Noëlle Lienemana
Maurice Ligot
Jacques Limozny
Jean de Lipkowski
Claude Lisc
Robert Loidl
François Loncle
Gérard Loaguet
Guy Lordant
Jeanny Lorgeoux
Maurice Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Lappi
Alain Madelin
Bernard Madrelle
Jacques Mahéat
Guy Malandaia
Martin Malvy
Jean-François Mancel
Thierry Mandon
Raymond Marcella
Philippe Marchand
Claude-Gérard Marcus
Mme Gilberte Maria-Moskovitz
Roger Mas
Jacques Masdeu-Arus
René Massat
Marius Masse
Jean-Louis Masson
François Massot
Gilbert Mathieu
Didier Mathus
Pierre Manger
Joseph-Henri Manjoian du Gasset
Pierre Manroy
Pierre Mazeaud
Pierre Méhaignerie
Pierre Merli
Louis Mermaz
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Pierre Métais
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Michel Meylan
Pierre Micana
Mme Lucette Michaux-Cherry
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migaud
Mme Hélène Migona
Jean-Claude Migona
Charles Millon
Charles Mlonec
Claude Miquet
Gilbert Mitterrand
Marcel Moccour
Guy Monjalou
Gabriel Monthernont
Mme Christiane Mora
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-Bressaud
Bernard Nayral
Maurice Nénou-Pwataho
Alain Néri
Jean-Marc Nesme
Michel Noir
Roland Nangesser
Jean-Paul Nauzi
Jean Oehler
Patrick Ollier
Michel d'Ornano
Pierre Ortel

Charles Paccou
Arthur Paecht
Mme François de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane Papon
Mme Monique Papon
Pierre Pasqual
François Patriat
Michel Peichat
Jean-Pierre Pélicaut
Dominique Perben
Régis Perbet
Jean-Pierre Peretti della Rocca
Michel Péricard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Jean-Pierre Phllbert
Mme Yann Piat
Christian Pierret
Yves Pillat
Etienne Pinte
Charles Pistre
Jean-Paul Plaachou
Bernard Poignant
Ladislav Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Maurice Pourchon
Jean-Luc Prael
Jean Proviol
Jean Provez
Jean-Jack Queyranne
Eric Raoult
Guy Ravier
Pierre Raynal
Alfred Recours
Daniel Relner
Jean-Luc Reitzler
Marc Reymann
Alain Richard

Lucien Richard
Jean Rigal
Jean Rigaud
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Gilles de Roblen
Jean-Paul de Rocca Serra
François Rocheblaine
Alain Rodet
Jacques Roger-Machart
André Rossi
José Rossi
André Rossignol
Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Jean Royer
Antoine Rufenacht
Francis Salat-Ellier
Michel Sainte-Marie
Rudy Salles
Philippe Sanmarco
Jean-Pierre Saata Cruz
André Santall
Jacques Saotrot
Michel Sapin
Nicolas Sarkozy
Gérard Saumade
Mme Suzanne Sanvalgo
Robert Savy
Bernard Schreiner
Bernard Schreiner
Roger-Gérard Schwartzberg
Robert Schwit
Philippe Ségula
Jean Sellinger
Maurice Sergheraert
Henri Spere
Christian Spiller
Bernard Stasi
Dominique Strauss-Kahn

Mme Marie-Joséphe Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Sœur
Pierre Tabanou
Martial Taugourdeau
Yves Tavernier
Guy Teissler
Paul-Louis Tenaille
Michel Terrot
Jean-Michel Testu
André Thien Ah Koon
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Traaucht
Pierre-Yvon Trémel
Jean Ueberschlag
Edmond Vacant
Léon Vachet
Daniel Vallet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Michel Vauzelle
Emile Verandou
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Gérard Vignoble
Philippe de Villiers
Jean-Paul Virapoulié
Alain Vivian
Robert-André Vivien
Michel Volala
Roland Vaillaume
Marcel Wacheux
Alyse Warhouver
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Jean-Pierre Worms
Adrien Zeller
Emile Zuccarelli.

S'est abstenu volontairement

Alain Mayoud.

N'ont pas pris part au vote

M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale et M. Michel Coffloneau, qui présidait la séance.

SCRUTIN (N° 28)

sur l'article 34 du projet de loi de finances pour 1989 (budget de la défense ; mesures nouvelles : dépenses en capital des services militaires)

Nombre de votants	574
Nombre de suffrages exprimés	351
Majorité absolue	176

Pour l'adoption	324
Contre	27

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (274) :

Pour : 273.

Non-votant : 1. - M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.

Groupe R.P.R. (131) :

Pour : 2. - MM. Pierre de Benouville et Jacques Limouzy.

Abstentions volontaires : 129.

Groupe U.D.F. (90) :

Abstentions volontaires : 90.

Groupe U.D.C. (40) :

Pour : 39.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean-Pierre Foucher.

Groupe communiste (25) :

Contre : 25.

Non-inscrits (15) :

Pour : 10. - M. Gautier Audinot, Mme Christine Boutin, MM. Serge Franchis, Alexandre Léontieff, Roger Lestas, Claude Miqueu, Maurice Sergheraert, André Thien Ah Koon, Emile Vermaudon et Aloyse Warhouver.

Contre : 2. - MM. Elic Hoarau et Alexis Pota.

Abstentions volontaires : 3. - Mme Yann Piat, MM. Jean Royer et Christian Spiller.

Ont voté pour

MM.

Maurice
Aderah-Peuf
Jean-Marie Alsté
Edmond Alphandery
Mme Jacqueline
Alquier
Jean Anciant
Robert Ansell
Henri d'Attilio
Gautier Audinot
Jean Auroux
Jean-Yves Autesler
Jean-Marc Ayrault
Jean-Paul Bachy
Jean-Pierre Baumler
Jean-Pierre Balduyck
Jean-Pierre Balligand
Gérard Bapt
Régis Baralla
Bernard Bardia
Alain Barran
Raymond Barre
Jacques Barrot
Claude Bartolone
Philippe Basialet
Christian Bataille
Jean-Claude Batesx
Umberto Battist
Dominique Baudis
François Bayrou
Jean Beaufrès
Guy Bêche
Jacques Becq
Roland Belx
André Bellon
Jean-Michel Belorgey
Serge Beltrame
Georges Benedetti
Pierre de Benouville
Jean-Pierre Boquet
Michel Bérégozoy
Pierre Bernard
Michel Berson
Louis Besson
André Billardon
Bernard Bioslao
Claude Birrau
Jean-Claude Billa
Jean-Marie Bockel
Jean-Claude Bois
Gilbert Bonnemaison
Alain Bonnet
Augustin Bourepaux
André Borel
Bernard Bosson
Mme Huguette
Bochardean
Jean-Michel
Bocheron (Charente)
Jean-Michel
Bocheron
(Ille-et-Vilaine)
Jean-Claude Boulard
Jean-Pierre Bouquet
Pierre Bourguignon
Mme Christine Boutin
Loïc Bourard
Jean-Pierre Braine
Pierre Brann

Mme Frédérique
Bredin
Maurice Briand
Jean Briane
Alain Bruze
Mme Denise Cacheux
Alain Calmat
Jean-Marie Cambacérés
Jean-Christophe
Cambadellis
Jacques Cambolle
André Capet
Roland Carrax
Michel Cartelet
Bernard Carton
Elic Castur
Laurent Cathala
Bernard Cauvin
René Cazenave
Aimé Césaire
Guy Chaufrault
Jean-Paul Chaatquet
Bernard Charles
Marcel Charmaut
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Georges Chavaanes
Daniel Chevallier
Didier Chouat
André Clert
Michel Coffineau
François Colcombet
Georges Collu
René Couzann
Jean-Yves Cozann
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defontaine
Marcel Dehoux
Jean-François
Delahais
André Delattre
André Delchède
Jacques Delby
Albert Devers
Bernard Derouier
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Dessoix
Michel Destot
Paul Dhaille
Mme Marie-Madeleine
Dieulaugard
Michel Dinet
Marc Dolez
Yves Dollo
René Dosière
Raymond Douyere
Julien Dray
René Drouin
Claude Ducert
Pierre Ducost
Jean-Louis Demont
Dominique Dupliet
Adrien Durand
Yves Durand
Bruno Durieux

Jean-Paul Durlieux
Paul Duvalx
Mme Janine Ecochard
Henri Emmanuel
Pierre Esteve
Albert Facos
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Fornl
Alain Fort
Jean-Pierre Fourré
Michel Franchix
Serge Franchis
Georges Frêche
Yves Fréville
Michel Fromet
Jean-Paul Fuchs
Claude Fuzier
Claude Gaitz
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gamber
Pierre Garmenda
Marcel Garrouste
Jean-Yves Gatteaud
Jean Gatel
Francis Geng
Germain Geogewin
Claude Germon
Edmond Gerrer
Jean Giovannelli
Joseph Gourmelon
Hubert Couze
Gérard Gouzas
Léo Grézar
Gérard Grignon
Hubert Grimault
Ambroise Guelléc
Jean Guigné
Jacques Guyard
Charles Herau
Edmond Hervé
Pierre Hlard
François Hollande
Roland Huguet
Jacques Huygbes des
Étages
Jean-Jacques Hyeat
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Michel Jacquemin
Frédéric Jultou
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Charles Josselin
Alain Journet
Christian Kert
Jean-Pierre Kucheldia
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Pierre Lagorce
Aïme Catherine
Lalanrière

Jean-François
Lamarque
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Edouard Landral
Jean-Pierre Lapelle
Claude Laréal
Dominique Lariffa
Jean Laurain
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Leculr
Jean-Yves Le Déant
Jean-Yves Le Drian
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll
Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolne
Guy Lengagne
Alexandre Léontieff
Roger Lestas
Roger Lestas
Alain Le Veru
Mme Marie-Noëlle
Lienemann
Jacques Limouzy
Claude Lise
Robert Loidi
François Loacle
Guy Lordnot
Jean-Louis Lorgeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dogué
Jean-Pierre Lopp
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandala
Martin Malvy
Thierry Mandou
Philippe Marchaad
Mme Gilberte
Maria-Maskovitz
Roger Mas
René Massat

Marius Masse
François Massot
Didier Mathus
Pierre Mauroy
Pierre Méchauguerie
Louis Mermez
Pierre Métails
Charles Metzinger
Louis Mexandeau
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Milgand
Mme Hélène Mignou
Claude Miquen
Gilbert Miterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalou
Gabriel Montcharmont
Mme Christiane Mora
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Paul Nunzi
Jean Oehler
Pierre Orti
Mme Monique Papon
François Patriat
Jean-Pierre Pécaut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Christian Pierret
Yves Pillat
Charles Pistre
Jean-Paul Planchou
Bernard Polgnant
Maurice Pourchon
Jean Proveux
Jean-Jack Queyranne
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiner
Alain Richard
Jean Riga
Gaston Rimareix
Roger Riache
François Rochebloine
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart

Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Mme Ségolène Royal
Michel Sainte-Marie
Philippe Saunmarco
Jean-Pierre Santa Cruz
Jacques Santrot
Michel Sapin
Gérard Sanmade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzenberg
Robert Schwint
Maurice Sergheraert
Henri Sicre
Bernard Stasi
Dominique
Strauss-Kahn
Mme Marie-Joséphe
Sublet
Michel Suchod
Jean-Pierre Suear
Pierre Tabanou
Yves Tavernier
Jean-Michel Testu
André Thien Ah Koon
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillat
Michel Vuuzelle
Emile Vermaudon
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Gérard Vignoble
Jean-Paul Virapoullé
Alain Vivien
Michel Votsia
Marcel Wachoux
Aloyse Warhouver
Jean-Jacques Weber
Jean-Pierre Worms
Adrien Zeller
Emile Zuccarelli.

Ont voté contre

MM.

Gustave Ansart
François Assens
Marcelin Bertelot
Alain Bocquet
Jean-Pierre Brard
Jacques Brushes
André Duroméa
Jean-Claude Gayssot
Pierre Goldberg
Georges Hage

Guy Hermler
Elic Hoarau
Mme Muguerte
Jacquaint
André Lajoine
Jean-Claude Lefort
Daniel Le Men
Paul Lombard
Georges Marchais
Gilbert Millet

Robert Montdargent
Ernest Moutoussamy
Louis Pleran
Alexis Pota
Jacques Rimbault
Jean Tardito
Fabien Thléme
Théo Vial-Massat.

Sa sont abstenus volontairement

Mme Michèle
Allot-Marie

MM.

René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
François d'Aubert
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Patrick Balkany
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barnier
Mme Michèle Bar-
zsch
Jacques Baumel
Henri Bayard
René Beaumont
Jean Béguin
Christian Bergella
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson

Jacques Blanc
Roland Blum
Franck Borotra
Bruno Bourg-Broc
Jean Bousquet
Jacques Boyen
Jean-Guy Branger
Benjamin Brial
Jean Brocard
Albert Brochard
Louis de Broissia
Christian Cabal
Jean-Marie Caro
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Robert Cazalet
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean Charbonnel
Hervé de Charette
Jean-Paul Charé
Serge Charles
Jean Charroplin

Gérard Chasseguet
Jacques Chirac
Paul Chollet
Pascal Clément
Michel Colinat
Daniel Collu
Louis Colombani
Georges Colombier
Alain Cousin
Yves Coussain
Jean-Michel Couve
René Couvelshes
Henri Coq
Olivier Dassault
Mme Martine
Daugrelh
Bernard Debré
Jean-Louis Debré
Arthur Debusse
Jean-Pierre Delisande
Francis Delattre
Jean-Marie Demange
Jean-François Deaulu
Xavier Deaulu

Léonce Deprez
Jean Desautels
Alain Devaquet
Patrick Devéjies
Claude Dhinain
Willy Diméglio
Eric Dollgé
Jacques Domlaati
Maurice Dousset
Guy Drut
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dugoin
Georges Durand
André Durr
Charles Ehrmann
Christian Estrosi
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fère
François Fillon
Jean-Pierre Foucher
Edouard
Frédéric Dupont
Claude Galliard
Robert Galley
Gilbert Gautier
René Garrec
Henri de Gastines
Claude Gatignol

Jean-Claude Gaudis
Jean de Gaulle
Michel Giraud
Valéry Giscard d'Estaing
Jean-Louis Gossuff
Jacques Godfrain
François-Michel
Gonnot
Georges Gorse
Daniel Goulet
Alain Griotteray
François
Grussemeuyer
Olivier Gulchard
Lucien Gulchon
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Pierre-Rémy Houssis
Mme Elisabeth
Habert
Xavier Hanauld
Michel Inchauspé
Denis Jacquat
Alain Jonemann
Didier Julia
Alain Juppé
Gabriel Kaspereit
Aimé Kergeris
Jean Kliffer
Emile Koehl
Claude Labbé

Jean-Philippe
Lachenaud
Marc Laffineur
Jacques Laffleur
Alain Lamassoure
Philippe Legras
Auguste Legros
François Léotard
Arnaud Lepercq
Pierre Lequiller
Maurice Ligot
Jean de Lipkowski
Gérard Longuet
Alain Madello
Jean-François Mancel
Raymond Marcellin
Claude-Gérard
Marcus
Jacques Masdeu-Arus
Jean-Louis Masson
Gilbert Mathieu
Pierre Manger
Joseph-Henri Mau-
joïan du Gasset
Alain Maynard
Pierre Mazeaud
Pierre Merli
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Michel Meylan
Pierre Micaux

Mme Lucette
Mlchaux-Chevy
Jean-Claude Mignon
Charles Millon
Charles Miossec
Mme Louise Moreau
Alain Moyné-
Bressand
Maurice
Nénou-Pwataho
Jean-Marc Nesme
Michel Nolr
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Michel d'Oruann
Charles Paccon
Arthur Paecht
Mme Françoise
de Panafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane
Papon
Pierre Pasquial
Michel Pelchat
Dominique Perben
Régis Perbet

Jean-Pierre
de Peretti della
Rocca
Michel Périzard
Francisque Perrut
Alain Peyrefitte
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Plat
Etienne Pinte
Ladislas Poniatowski
Bernard Pons
Robert Poujade
Jean-Luc Prael
Jean Proriot
Eric Raault
Pierre Raynal
Jean-Luc Reitzer
Marc Reymann
Lucien Richard
Jean Rigaud
Gilles de Robles
Jean-Paul de Rocca
Serra
André Rossi
José Rossi
André Roszbót
Jean Royer
Antoine Rufenacht

Francis Saint-Ellier
Rudy Salles
André Santib
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne Szu-
valgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Philippe Ségul
Jean Selinger
Christian Spiller
Martial Taugourdeau
Guy Teissier
Paul-Louis Teallion
Michel Terrot
Jean-Claude Thomas
Jean Tiberi
Jacques Touboa
Georges Tranchant
Jean Ueberschlag
Léon Vachet
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Philippe de Villiers
Robert-André Vivien
Roland Vuillaume
Pierre-André Wiltzer.

N'a pas pris part au vote

M. Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale.

ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	584	
53	Table compte rendu.....	52	86	
93	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	870	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 46-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-78-00 TELEX : 201175 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)